

Diagnostic Territorial

Territoire de Lubersac Et Arnac-Pompadour

Mars 2013



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de la Corrèze

Le contexte d'élaboration du diagnostic

Ce diagnostic est un document préparatoire à l'écriture des principaux enjeux que devront défendre les services de l'Etat lors d'avis ou de conseils sur des projets ou des opérations. Il vise à rassembler les données définissant les enjeux de développement durable du territoire.

Avertissement :

Les données utilisées sont pour la plupart d'entre elles des données INSEE issues du recensement partiel 2009. Les comparaisons effectuées par rapport au recensement 1999 seront donc à utiliser avec précaution et à vérifier avec des données consolidées. Par ailleurs le contexte général a évolué depuis 2009 ; ce paramètre sera donc à prendre en compte pour un usage pertinent.

Périmètres d'étude du diagnostic

Ils sont basés sur les bassins de vie de l'INSEE, territoires les plus petits sur lesquels les habitants ont accès à la fois aux équipements et à l'emploi.

Ils permettent d'appréhender de manière objective le fonctionnement des territoires. Les bassins de vie ont été déterminés sur la base de données 99 et devaient donc être revisités à la marge.

Ainsi le périmètre d'étude de ce diagnostic comprend les bassins de vie d'Arnac-Pompadour et Lubersac ainsi que la commune de Concèze.

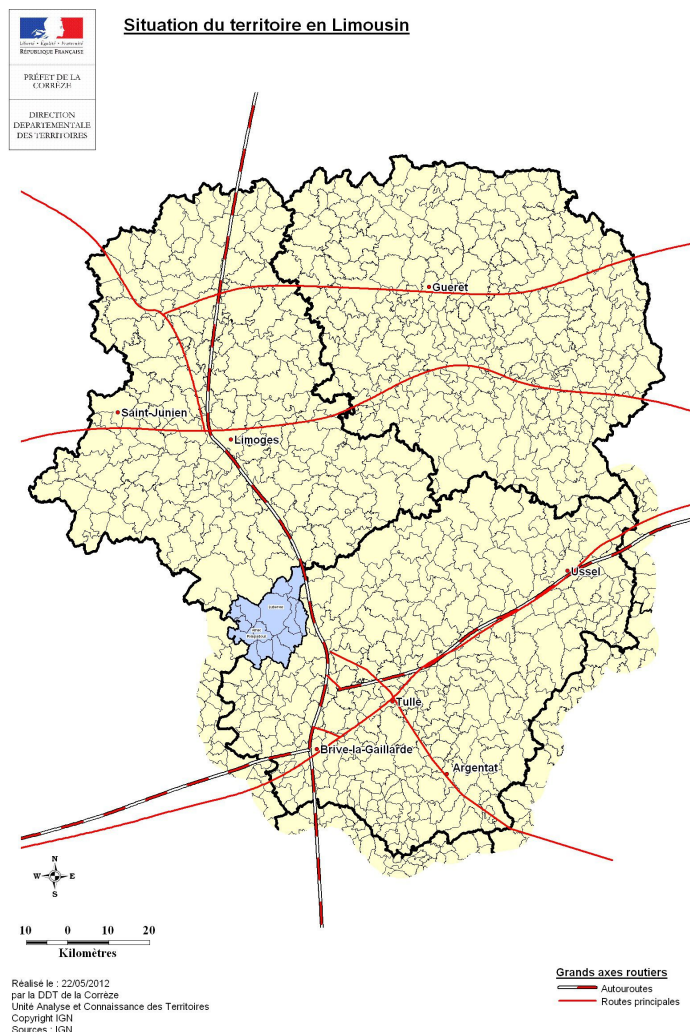
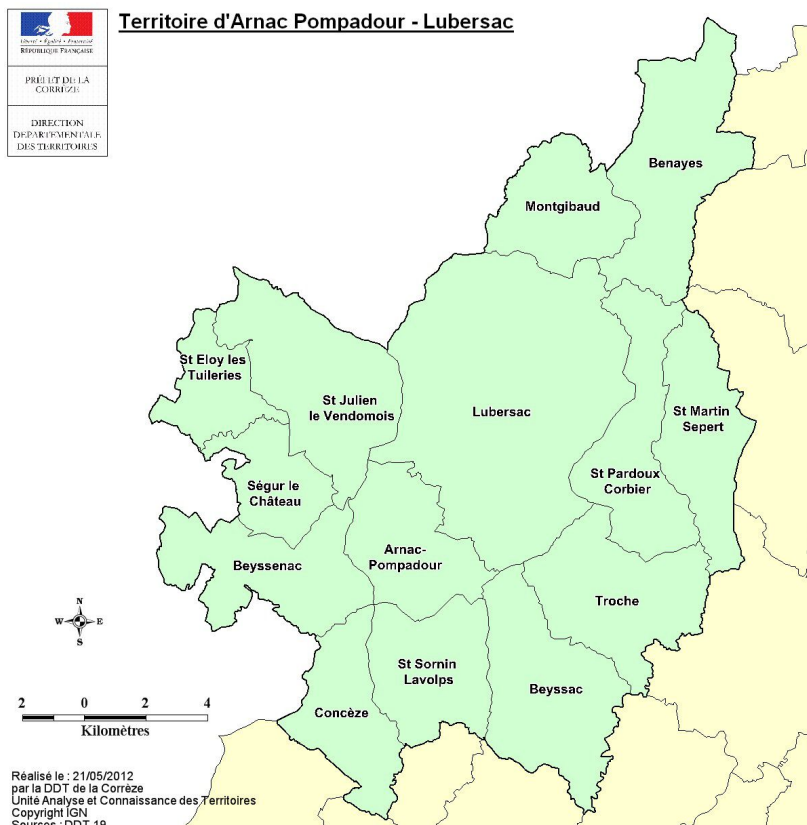
Ces périmètres ne sont donc pas forcément cohérents avec les cantons et avec les EPCI. C'est un choix pour s'approcher au mieux du fonctionnement réel des territoires.

SOMMAIRE

I. PREAMBULE : PRESENTATION DU TERRITOIRE.....	4
1. Un territoire à l'interface de 3 départements, éloigné des pôles urbains limousins.....	4
2. Un relief vallonné.....	7
3. Un riche passé historique.....	8
II. LA DIMENSION SOCIALE.....	10
1. Un territoire âgé avec un solde migratoire positif gommé par un solde naturel déficitaire.....	10
2. Les indicateurs sociaux : des revenus faibles.....	15
3. Un bon niveau de services à la population.....	18
4. Un nombre de logements en augmentation.....	23
III. LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE.....	38
1. Un territoire rural bien desservi.....	38
2. Des dispositions pour l'accessibilité.....	39
3. L'aménagement numérique.....	41
4. Un territoire pourvoyeur d'emplois.....	42
5. Une agriculture dynamique.....	51
6. Tourisme : un enjeu fort.....	56
IV. DIMENSION ENVIRONNEMENTALE ET CADRE DE VIE.....	62
1. Géologie, climat, patrimoine, paysage, milieux naturels.....	62
2. Les ressources.....	72
3. Des risques faibles.....	86
V. LA GOUVERNANCE.....	91
1. L'intercommunalité.....	91
2. Les pays.....	92
3. Les zones de revitalisation rurale (ZRR).....	93
4. Les pôles d'excellence rurale.....	93
5. Le programme LEADER.....	94
6. Les agendas 21.....	94

I. PREAMBULE : PRESENTATION DU TERRITOIRE

1. Un territoire à l'interface de 3 départements, éloigné des pôles urbains limousins



En région Limousin, le territoire étudié est situé en Corrèze, limitrophe de la Haute-Vienne et de la Dordogne.

Ce territoire est composé de 14 communes :

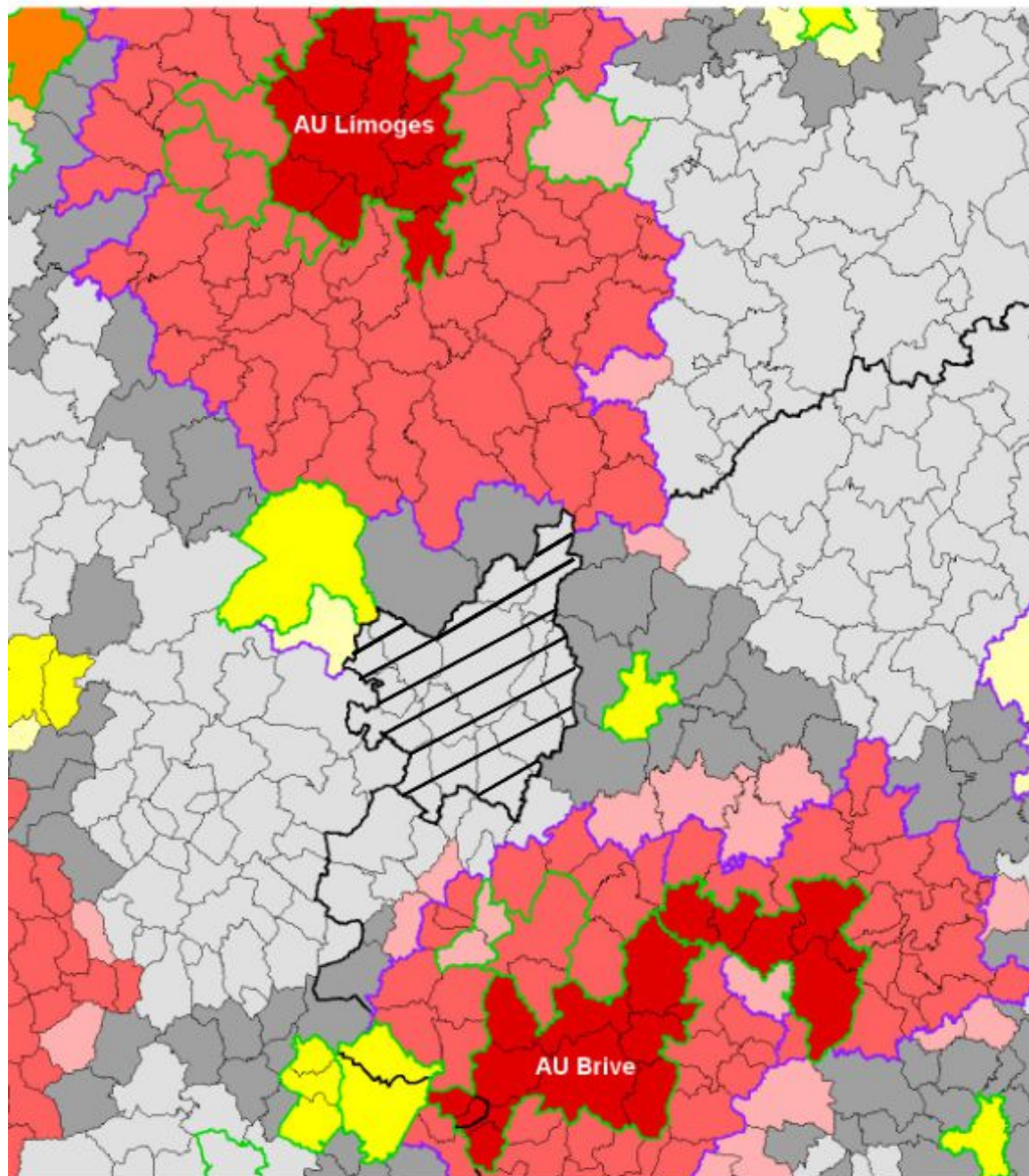
Arnac-Pompadour, Benayes, Beysac, Beysenac, Concèze, Lubersac, Montgibaud, Saint-Eloy-les-Tuileries, Saint-Julien-le-Vendômois, Saint-Martin-Sepert, Saint-Pardoux-Corbier, Saint-Sornin-Lavolps, Ségur-le-Château et Troche.

Le territoire comptabilise 8206 habitants en 2009 et couvre 272,9 km² soit 4,7% de la superficie du département.

Lubersac est la commune la plus importante avec 2281 habitants et la plus étendue avec 57,5 km². Elle est située à 10km environ de l'autoroute A20, 57 km de Brive, 58 km de Tulle, et 55 km de Limoges.

Bien qu'appartenant à la catégorie des communes isolées hors influence des pôles, le territoire n'est pas enclavé. Par sa situation géographique, entre l'aire urbaine de Brive et l'aire urbaine de Limoges, les communes à l'est du territoire ont directement accès à l'A20 par les échangeurs autoroutiers 43 et 44.

Appartenance géographique des communes selon l'INSEE - données 2010



2 0 2 4
Kilomètres

Aires urbaines (INSEE 2010)



Unités urbaines 2010



Catégorie de ZAUER 2010

- Commune appartenant à un grand pôle (10 000 emplois ou plus)
- Commune appartenant à la couronne d'un grand pôle
- Commune multipolarisée des grandes aires urbaines
- Commune appartenant à un moyen pôle (5 000 à moins de 10 000 emplois)
- Commune appartenant à la couronne d'un moyen pôle
- Commune appartenant à un petit pôle (de 1 500 à moins de 5 000 emplois)
- Commune appartenant à la couronne d'un petit pôle
- Autre commune multipolarisée
- Commune isolée hors influence des pôles

Réalisé le : 15/10/2012
par la DDT de la Corrèze
Unité Analyse et Connaissance des Territoires
Copyright IGN
Sources : INSEE 2010

**Bassins de vie
selon l'étude de l'INSEE 2003**



Statistiquement, les communes font partie des bassins de vie d'Arnac-Pompadour et de Lubersac excepté la commune de Concèze qui est rattachée au bassin de vie d'Objat selon l'étude de l'Insee.

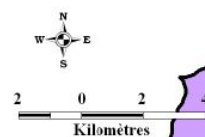
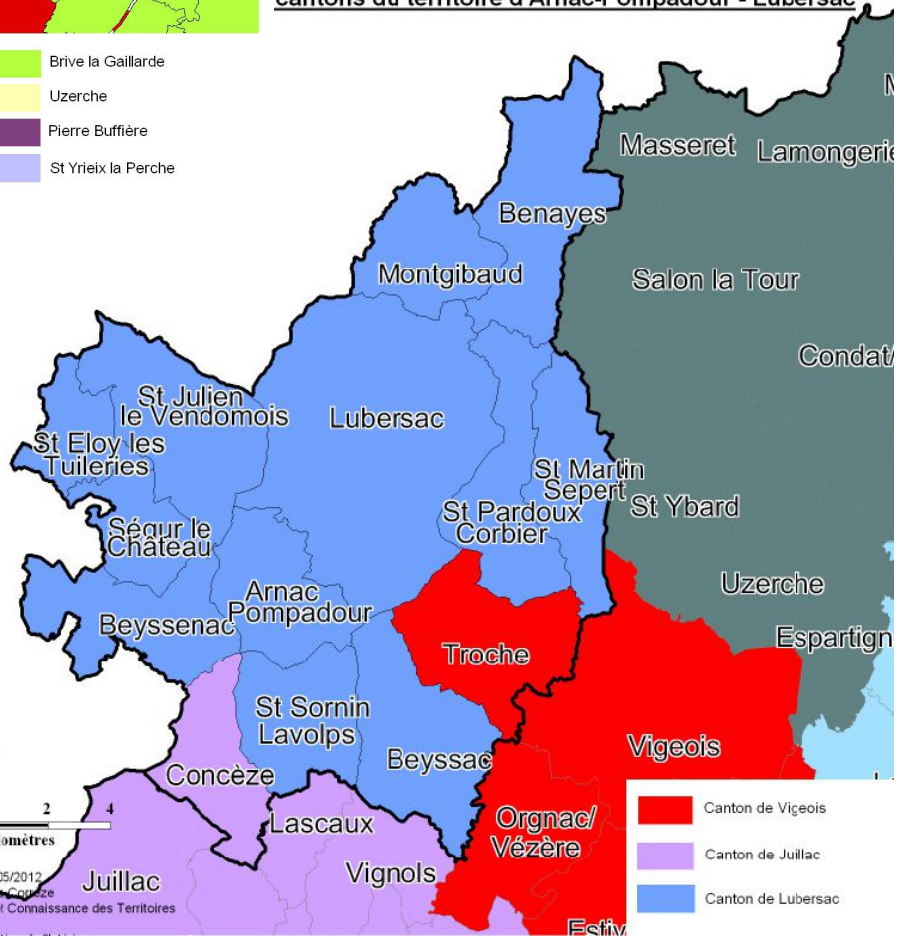
Définition du bassin de vie selon l'INSEE : le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements et à l'emploi.

cantons du territoire d'Arnac-Pompadour - Lubersac



Réalisé le : 12/10/2012
par la DDT de la Corrèze
Unité Analyse et Connaissance des Territoires
Copyright IGN
Sources : INSEE 2003

La majorité des communes est intégrée dans le canton de Lubersac excepté les communes de Troche (rattachée au canton de Vigeois) et de Concèze (rattachée au canton de Juillac).



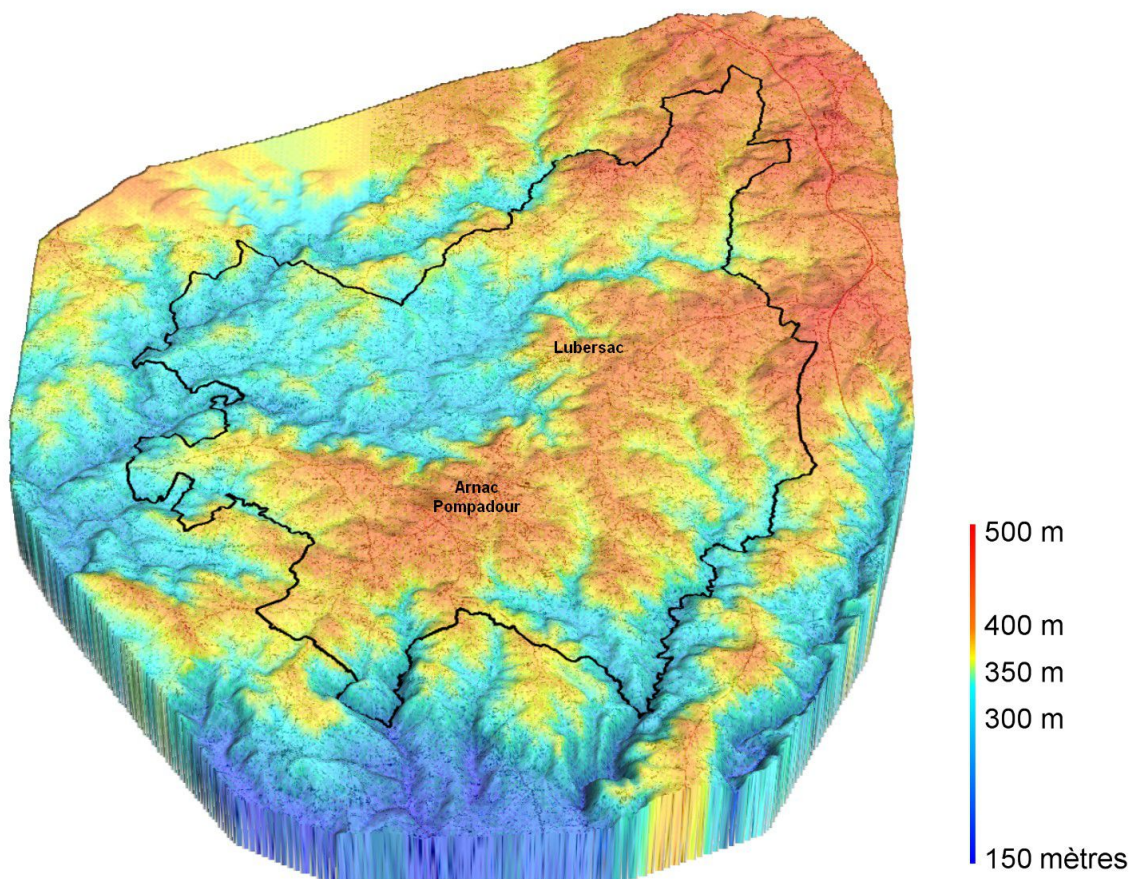
Réalisé le : 22/05/2012
par la DDT de la Corrèze
Unité Analyse et Connaissance des Territoires
Copyright IGN
Sources : Ministère de l'Intérieur

2. Un relief vallonné

Les plateaux sont vallonnés, dominés de petits massifs collinéens ou creusés de vallées : vallées de l'Auvézère, de la Loyre au sud est et de la Boucheuse au nord ouest.



Relief du territoire d'Arnac-Pompadour - Lubersac



Réalisé le : 22/05/2012
 par la DDT de la Corrèze
 Copyright IGN
 Sources : Bd Alti

Constat

Un territoire rural, à l'écart des grandes agglomérations, avec un accès direct à une grande infrastructure qui lui permet de ne pas être enclavé.

3. Un riche passé historique



Arnac-Pompadour

Au 11^{ème} siècle, après son retour des croisades, le seigneur Guy de Lastours bâtit le bourg et le château de Pompadour, pour contrer le pouvoir du vicomte de Ségur.

Le château est détruit pendant la guerre de cent ans et reconstruit au 14^{ème} siècle.

Au 15^{ème} siècle, les défenses sont adaptées à l'amélioration de l'armement.

Au 16^{ème} siècle, Geoffroy de Pompadour, évêque de

Périgueux puis du Puy-en-Velay, achète les biens et la Vicomté de Comborn. Les terres sont élevées au rang de Marquisat.

Le Roi de France Louis XV s'approprie le château, les terres et le titre pour les donner à sa favorite en 1745 : Madame d'Étiolle qui prit le nom de Marquise de Pompadour. La Marquise crée un haras au château en 1751. En 1760, la Marquise de Pompadour se sépare du château qu'elle n'a pas vraiment habité. Il retombe dans le patrimoine royal. Vers 1761, Louis XV transforme le haras privé en haras royal. Vers 1792, les révolutionnaires pillent et détruisent le château. Le haras est fermé.

Bonaparte rétablit le haras vers 1795 qui deviendra Haras National vers 1815.

Lubersac aurait été occupé très tôt par les romains. Le nom de Lubersac vient de *Lupersacum* : domaine de Lupercus, un riche Romain qui y aurait établi sa « villa ».

À l'époque gallo-romaine, Lubersac se trouvait sur des itinéraires importants :

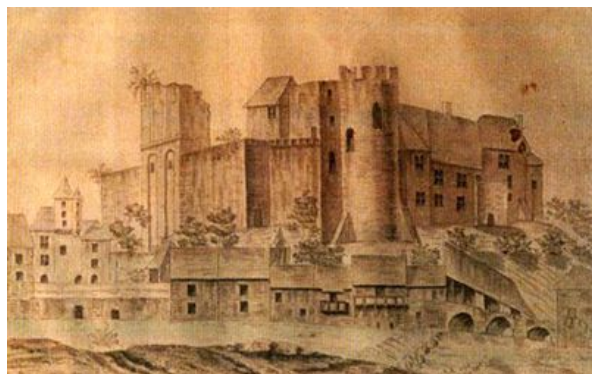
- ◆ la voie Lemovicana qui permettait de se rendre du Nord au Sud du Limousin.
- ◆ la route des métaux (de l'Armorique à la Méditerranée).
- ◆ la route Ségur-Uzerche et Salon-la-Tour.

Vers l'an 1000, les seigneurs de Lubersac s'installent sur l'éperon rocheux qui domine la vallée de la Capude et construisent un petit château à structure de bois, à l'emplacement de l'église actuelle.

En 1093, Hugues de Lubersac accorde une charte de commune aux habitants (texte qui explique les nouveaux droits des habitants). Les villes et les bourgs vont alors pouvoir s'organiser, se gouverner, s'administrer eux-mêmes.

Lubersac devient marquisat au 18^{ème}. Après la Révolution, la seigneurie de Lubersac passe aux Lubersac-Chabrignac, qui possèdent encore le château du Verdier.

Situé à la sortie de Lubersac, sur la route de Pompadour, le château du Verdier fut le premier construit sur la motte du Verdier (15^{ème}). Il a connu une importante restauration en 1840. De nos jours, il reste du château féodal, le groupe des tours Sud et, au Nord, la tour carrée. Sur l'entrée des deux tours rondes (au Nord et au Sud) on peut voir le blason des Lubersac (un loup passant) .



Séguir-le-Château : cité médiévale.

Selon l'étymologie, Ségur signifie lieu sûr. D'origine gallo-romaine, il semble que, dès le VIII^{ème} siècle, se soit établie une place forte.

Le premier château édifié au 9^{ème} siècle, vit naître les premiers vicomtes de Limoges.

Au moyen-âge, le Bas-Limousin compta quatre vicomtés illustres : Ségur, Comborn, Ventadour et Turenne.

La fusion entre les deux vicomtés de Limoges et de Ségur fit du château de Ségur l'une des forteresses majeures du Limousin.

Bien que Ségur n'ait jamais été la capitale de la vicomté,

il est indéniable que les vicomtes y ont souvent résidé. Très rapidement ils y ont installé des familles de chevaliers vassaux ainsi qu'un certain nombre d'officiers chargés de rendre la justice et d'administrer en leur nom la châtelainie. Ces vassaux seront chargés pendant plusieurs décennies de la publication des édits royaux, de la perception des impôts et de la justice.

La vicomté de Ségur fut réunie à la couronne de France par le roi Henri IV qui fut le dernier vicomte de Ségur.

Mais ce qui donna "éclat" et renom à Ségur fut, de toute évidence, la Cour des Appeaux, cour d'appel de justice intervenant entre les justices seigneuriales ordinaires et le parlement royal de Paris, qui fonctionna du XV^e siècle jusqu'en 1750, date à laquelle un édit royal mit un terme au profit d'une sénéchaussée à Saint-Yrieix. Les familles bourgeoises quittèrent peu à peu Ségur entraînant ainsi le déclin de l'activité économique.

Beyssac

◆ La Chartreuse du Glandier a été fondée sur le territoire de Beyssac au début du XIII^e siècle par le vicomte de Comborn. La Guerre de Cent Ans, vers 1408, amène le pillage et la ruine du Glandier. La Chartreuse sera reconstruite au XV^e siècle puis à nouveau pillée à la Révolution.

Pour utiliser le terrain et les ruines, on construit une forge. Le 14 janvier 1840, le propriétaire, Charles Lafarge, meurt prétendument empoisonné par sa femme, Marie Capelle. L'affaire Lafarge défraiera la chronique de tous les journaux de l'époque et suscitera de nombreux commentaires et ouvrages contradictoires.



Le 14 mai 1869, les Chartreux sont de retour et rachètent le Glandier qu'ils quittèrent définitivement en 1904. Acheté par la Préfecture de la Seine en 1920, le Glandier devint alors un sanatorium puis un préventorium pour enfants du département de la Seine. En 1966, il fut transformé en centre psychotérapeutique.

◆ Le château de La Rivière, actuellement en ruines, serait dû, au XIV^e siècle, à la famille de Livron qui cédera ses droits aux Pompadour en 1477. Ainsi, le domaine de La Rivière se trouvera inclus dans le Marquisat de Pompadour. A la fin du XVIII^e siècle, il accueille la jumenterie nationale des haras de Pompadour. L'exploitation de la jumenterie vient d'être transférée à des exploitants privés.

◆ Etienne d'Aubert, devenu pape sous le nom d'Innocent VI, naît en 1282 dans le hameau des Monts. Il succède à Clément VI, et siège à Avignon. Il fut un souverain pontife réformateur qui modéra les dépenses des cardinaux. Il occupera cette fonction pendant 10 ans, jusqu'à sa mort.

C'est lui qui aurait favorisé la construction de l'église St Eutrope à Beyssac, à l'apogée de son pontificat. La stèle du Pape fut érigée aux Monts.

Constat

Un patrimoine et une image de renommée nationale.

II. LA DIMENSION SOCIALE

1. Un territoire âgé avec un solde migratoire positif gommé par un solde naturel déficitaire

NOMBRE D'HABITANTS DU TERRITOIRE D'ÉTUDE

COMMUNES	POP 82	POP90	POP99	POP09	VARIATION 99/09
LUBERSAC	2397	2248	2169	2281	5,16%
ARNAC-POMPADOUR	1467	1444	1339	1226	-8,44%
ST-SORNIN-LAVOLPS	940	946	956	939	-1,78%
BEYSSAC	827	811	726	700	-3,58%
TROCHE	558	528	486	537	10,49%
ST-PARDOUX-CORBIER	430	374	323	360	11,46%
BEYSSENAC	405	382	347	365	5,19%
ST-JULIEN-LE-VENDOMOIS	375	322	307	267	-13,03%
CONCEZE	369	362	402	416	3,48%
BENAYES	365	310	289	268	-7,27%
SEGUR-LE-CHÂTEAU	304	269	247	235	-4,86%
ST-MARTIN-SEPERT	300	251	260	258	-0,77%
MONTGIBAUD	217	216	241	231	-4,15%
ST-ELOY-LES-TUILERIES	159	133	124	123	-0,81%
TERRITOIRE	9113	8596	8216	8206	-0,12%
CORREZE	241448	237908	232484	243252	4,63%
LIMOUSIN	737153	722850	710792	741785	4,36%

Source INSEE RP 1982 à 2009

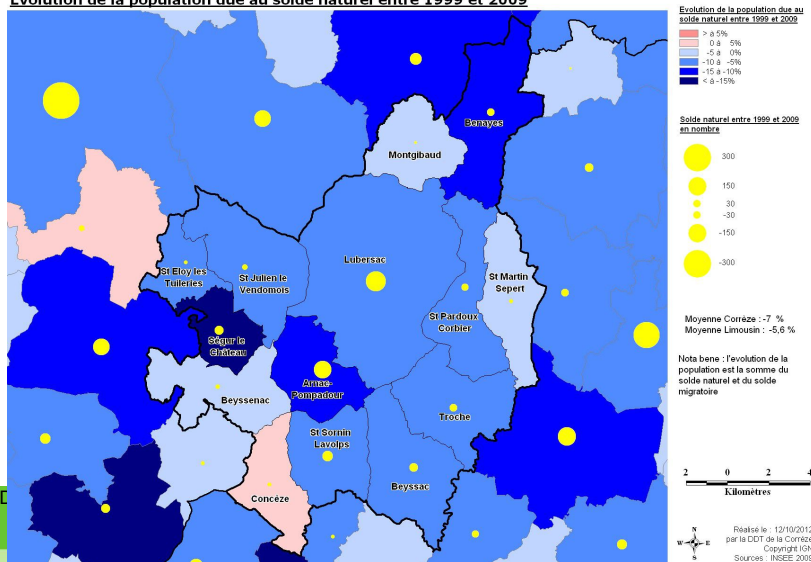
Sur le territoire, la population est en baisse constante depuis 1982. La tendance semble s'infléchir sur le dernier recensement (stabilisation entre 1999 et 2009).

Seules les communes de Lubersac, Beyssenac, Concèze, St-Pardoux-Corbier et Troche voient leur population augmenter entre 1999 et 2009. Lubersac est la commune qui gagne le plus d'habitants soit 112 personnes. En terme de pourcentage, ce sont les communes de St-Pardoux-Corbier et de Troche qui gagnent le plus d'habitants.

Le territoire ne profite pas pleinement du regain démographique constaté sur la Corrèze et le Limousin.

◆ SOLDE NATUREL ET SOLDE MIGRATOIRE

Evolution de la population due au solde naturel entre 1999 et 2009



Selon les données de 1999 à 2009 de l'INSEE, le solde naturel est négatif sur la majorité des communes du territoire.

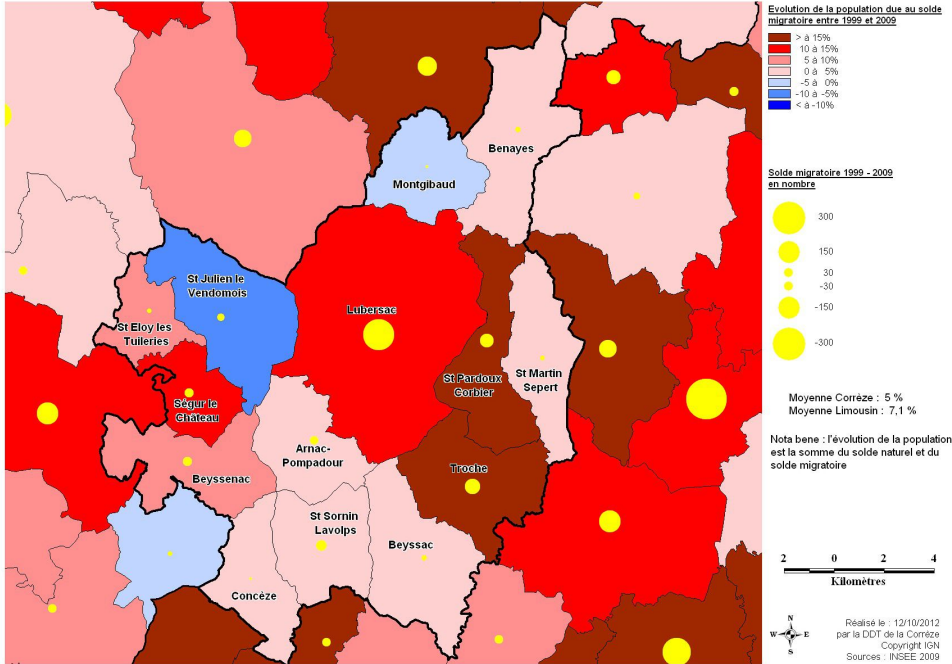
Seule la commune de Concèze a un solde naturel positif.

Entre 1999 et 2009, le territoire a perdu, au titre du solde naturel, 582 habitants soit 7% de la population alors qu'au niveau départemental la diminution de la population due au solde naturel est de 3%.

Le territoire fait partie des territoires corréziens vieillissants où les naissances sont bien moins

nombreuses que les décès.

Evolution de la population due au solde migratoire entre 1999 à 2009



Le solde migratoire est positif sur la majorité des communes du territoire.

Entre 1999 et 2009, 572 nouveaux habitants se sont installés sur le territoire soit une progression de 7% de la population, légèrement inférieure à la moyenne départementale (+ 8%).

Le solde migratoire est négatif sur les communes de Montgibaud et St-Julien-le-Vendômois.

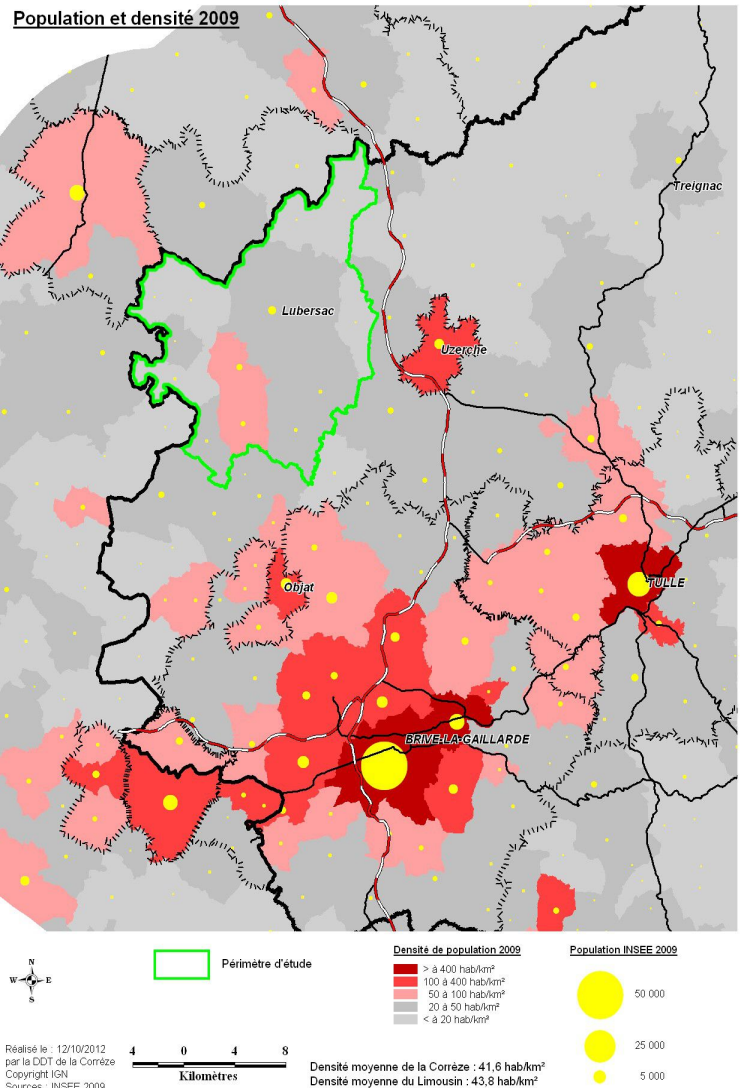
Globalement, l'arrivée de nouveaux habitants peine à compenser la perte d'habitants due au solde naturel.

◆ LA DENSITÉ DE POPULATION

Le territoire se situe dans l'espace rural peu dense du Limousin.

Avec une densité de population de 29,9 habitants par km² en 2009, le territoire est à un niveau de densité plus bas qu'au niveau de ceux du département (41,5 hab/km²) et de la région (43,7 hab/km²).

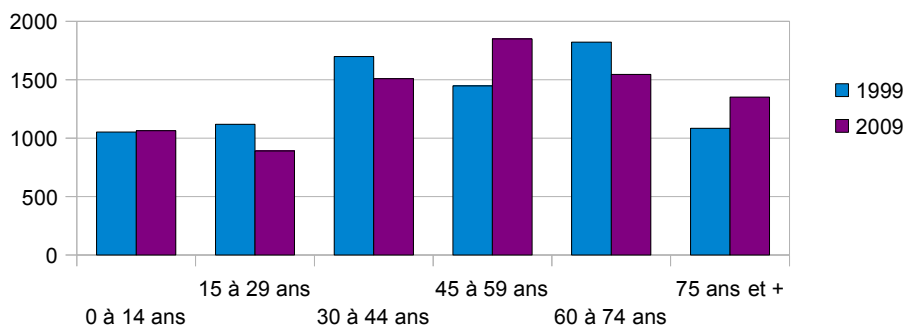
La densité maximale est de 81,2 hab/km² sur la commune d'Arnac-Pompadour; la densité minimale est de 11,6 hab/km² sur la commune de Benayes.



◆ **STRUCTURE DE LA POPULATION PAR ÂGE**

Population par tranche d'âge

Source insee



Le Limousin est la région française la plus âgée avec 29% de sa population qui a dépassé 60 ans dont 13% a plus de 75 ans.

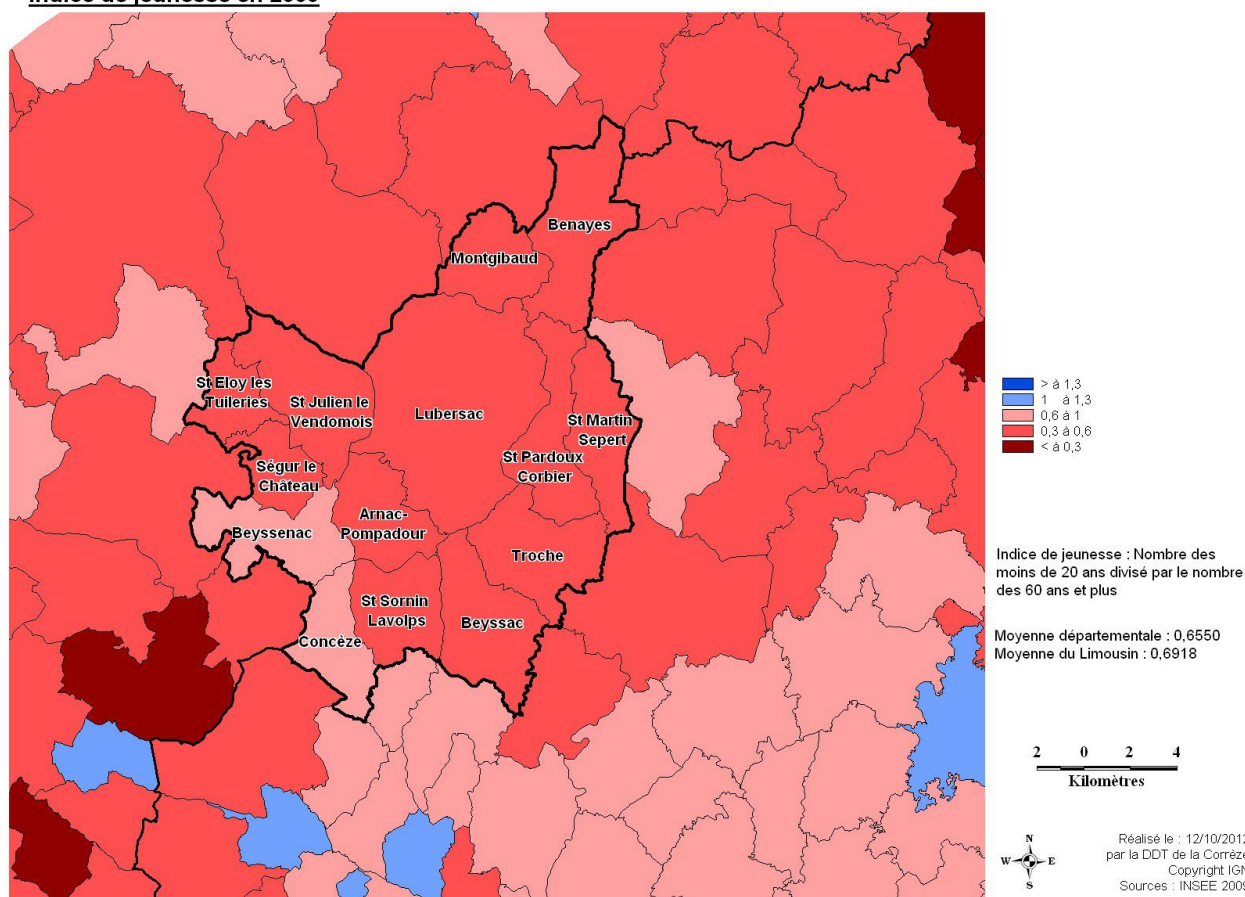
Au niveau de la Corrèze, 30% de la population a plus de 60 ans.

Sur le territoire étudié, on est dans un secteur plutôt âgé : les + de 60 ans atteignent 35% de la population (16% a plus de 75 ans).

Entre 1999 et 2009, la part des plus de 75 ans est passée de 13% à 16%.

Seules les communes de Beyssac et de Concèze ont une proportion de personnes de plus de 60 ans inférieure ou égale à 30%.

Indice de jeunesse en 2009



L'indice de jeunesse est très faible sur le secteur étudié : 0,47 soit 47 personnes de moins de 20 ans pour 100 personnes de plus de 60 ans.

Il est de 0,7 en Corrèze et en Limousin. Il est de 1,15 au niveau national.

L'indice de jeunesse est le rapport du nombre de la population des moins de 20 ans et le nombre de personnes de 60 ans et plus.

◆ LES MÉNAGES

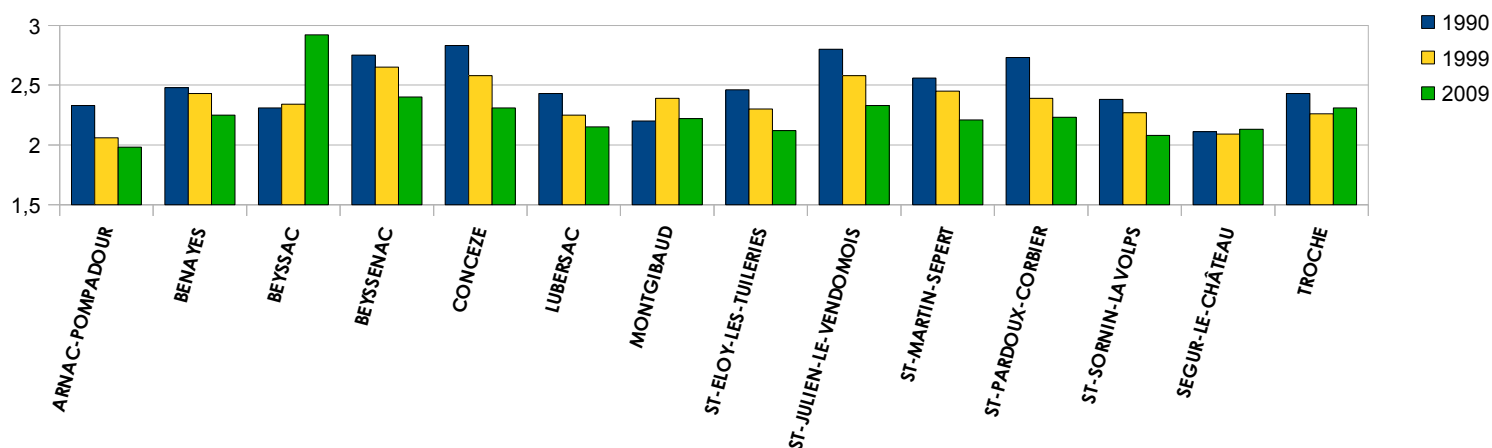
En 2009, le nombre de ménages sur le territoire est de 3717 alors qu'il était de 3437 en 1999 soit 280 ménages supplémentaires.

La taille des ménages diminue régulièrement en France. La taille moyenne d'un ménage était de 3,1 personnes en 1962. Elle est évaluée à 2,3 personnes en 2009.

En Corrèze comme en Limousin la taille moyenne est de 2,2 personnes par ménage.

Sur le territoire, la taille moyenne des ménages est également de 2,2 personnes par ménage. Elle est en baisse sur la majorité des communes. Toutefois, elle est en forte augmentation sur la commune de Beysnac.

Taille moyenne des ménages - Insee RP 1990 à 2009



Le départ des jeunes, les séparations des couples et l'allongement de la durée de vie sont les causes essentielles du desserrement des ménages.

Les ménages composés d'une seule personne sont en forte augmentation puisqu'ils représentent 33% des ménages en France.

La part du nombre de ménages d'une personne augmente sur la majorité des communes du territoire.

Ménages d'une personne

COMMUNES	2009		1999		Évolution 99/09
	Nombre	%	Nombre	%	
ARNAC-POMPADOUR	261	42,2%	224	37,5%	4,7%
BENAYES	32	26,7%	33	27,7%	-1,0%
BEYSSAC	64	26,7%	64	28,1%	-1,4%
BEYSSENAC	36	23,7%	20	15,2%	8,5%
CONCEZE	48	26,7%	48	30,8%	-4,1%
LUBERSAC	362	34,2%	268	28,6%	5,6%
MONTGIBAUD	32	30,8%	32	32,0%	-1,2%
ST-ELOY-LES-TUILERIES	12	21,4%	14	25,9%	-4,5%
ST-JULIEN-LE-VENDOMOIS	29	25,0%	24	20,7%	4,3%
ST-MARTIN-SEPERT	36	31,0%	31	29,2%	1,8%
ST-PARDOUX-CORBIER	43	26,8%	32	23,5%	3,3%
ST-SORNIN-LAVOLPS	150	33,3%	120	28,6%	4,7%
SEGUR-LE-CHÂTEAU	31	28,6%	40	33,3%	-4,7%
TROCHE	60	25,9%	56	25,9%	0,0%
TERRITOIRE	1198	32,2%	1006	29,3%	2,9%
CORREZE	38952	35,2%	31545	31,50%	3,7%
FRANCE	9237948	33,6%	7491700	30,80%	2,8%

Source Insee 1999 et 2009

54% des ménages d'une personne sont des personnes de 65 ans et plus. Ce taux atteint une valeur très importante sur les communes de Benayes (75%), Montgibaud (78% dont 44% de 80 ans et plus), St-Pardoux-Corbier (61%), Ségur-le-Château (59%) et Troche (63%).

Sur le territoire, le nombre de familles monoparentales reste stable entre 1999 et 2009. La part des familles monoparentales est de 6% du nombre de ménages, alors qu'elle est de 8,6% en France.

Constat

Après une forte baisse de 1982 à 1999, le nombre d'habitants s'est stabilisé sur l'ensemble du territoire au dernier recensement de 2009.

Le solde naturel, fortement déficitaire, est à peine compensé par le solde migratoire.

Sur la majorité des communes du territoire, la densité de la population est très faible et inférieure à la moyenne départementale, excepté sur les communes d'Arnac-Pompadour, Lubersac et St-Sornin-Lavolps.

Une population âgée et un desserrement des ménages.

Plus de la moitié des ménages d'une personne ont plus de 65 ans.

Enjeux

Anticiper sur les évolutions démographiques : développement de structures d'accueil pour les personnes âgées ou leur maintien à domicile.

Lutter contre l'isolement des personnes en milieu rural.

2. Les indicateurs sociaux : des revenus faibles

◆ REVENU DES MÉNAGES

Le revenu net déclaré ou revenu fiscal de référence (tel que défini par l'INSEE) correspond au montant net des revenus et plus-values retenues pour le calcul de l'impôt sur le revenu avant déductions, exonérations et abattements accordés par la législation fiscale en vigueur.

IMPOTS SUR LE REVENU DES FOYERS FISCAUX EN 2009

	Part des foyers fiscaux imposables	Part des foyers fiscaux non imposables	Revenu net déclaré moyen de l'ensemble des foyers fiscaux
ARNAC-POMPADOUR	49,1%	50,9%	18 847 €
BENAYES	34,5%	65,5%	15 005 €
BEYSSAC	36,8%	63,2%	14 489 €
BEYSSENAC	35,0%	65,0%	16 680 €
CONCEZE	44,8%	55,2%	18 177 €
LUBERSAC	47,0%	53,0%	18 788 €
MONTGIBAUD	35,7%	64,3%	15 957 €
ST-ELOY-LES-TUILERIES	29,9%	70,1%	13 403 €
ST-JULIEN-LE-VENDOMOIS	30,2%	69,8%	13 397 €
ST-MARTIN-SEPERT	40,8%	59,2%	15 424 €
ST-PARDOUX-CORBIER	42,3%	57,7%	17 759 €
ST-SORNIN-LAVOLPS	53,5%	46,5%	21 996 €
SEGUR-LE-CHÂTEAU	38,7%	61,3%	18 857 €
TROCHE	49,0%	51,0%	18 620 €
CORREZE	50,4%	49,6%	20 464 €
LIMOUSIN	49,7%	50,3%	20 168 €
FRANCE	54,3%	45,7%	23 433 €

Source DGFIP, Impôt sur le revenu des personnes physiques

Les revenus moyens des ménages sur le territoire sont assez faibles et même très faibles dans les communes de Beyssac, St-Eloy-les-Tuileries et St-Julien-le-Vendômois.

Ils sont supérieurs aux moyennes départementale et régionale sur la commune de St-Sornin-Lavops.

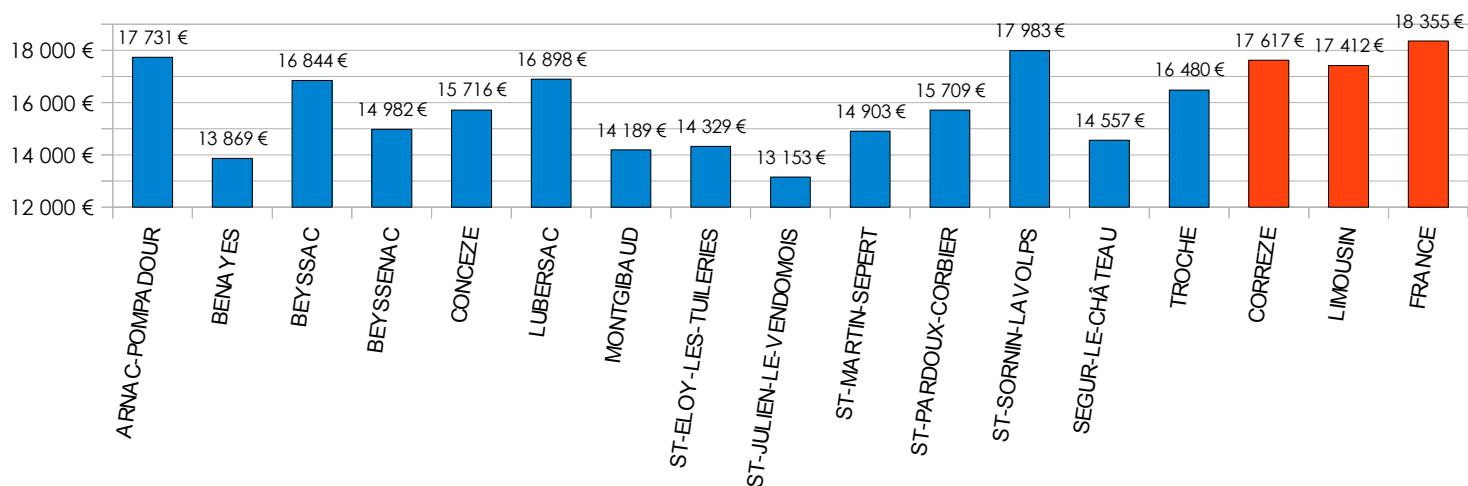
Définition de la médiane du revenu fiscal par Unité de Consommation :

elle partage les personnes en 2 groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage qui déclare un revenu par Unité de Consommation inférieur à cette valeur et l'autre moitié présente un revenu par UC supérieur. Cet indicateur permet donc de mesurer le niveau central des revenus par UC au sein d'une zone. Le rapport inter-déciles (9ème décile/1er décile) établit le rapport entre les revenus les plus élevés et les revenus les plus faibles, en ôtant de chaque côté les 10% de personnes aux revenus par unité de consommation les plus extrêmes.

MEDIANE DU REVENU FISCAL DES MENAGES

■ Médiane des rev enus déclarés par unité de consommation

Source Insee DGFIP 2009



Sur certaines communes du territoire, la médiane des revenus des ménages est très basse. Elle est supérieure aux moyennes départementale et régionale sur les communes d'Arnac-Pompadour et de St-Sornin-Lavolps.

Ménages : structure des revenus déclarés en 2009

	Revenus salariaux	Pensions, retraites, rentes	Revenus des professions non salariées	Autres revenus
Canton de LUBERSAC	48%	37%	8%	7%
CORREZE	55%	33%	6%	6%
LIMOUSIN	56%	32%	6%	5%

Source Insee, revenus fiscaux localisés des ménages

Les autres revenus comprennent essentiellement des revenus du patrimoine.

37% des ménages ont des revenus provenant des retraites ce qui confirme bien une population plus âgée sur le territoire qu'au niveau départemental.

◆ **MINIMA SOCIAUX**

Les minima sociaux sont les niveaux minimum de revenu que l'État juge nécessaire d'apporter à ses citoyens. Il peut prendre la forme d'une allocation universelle ou d'un revenu minimum. Ils visent à assurer un revenu minimal à une personne en situation de précarité et à lutter contre les exclusions.

Il existe 11 minima sociaux en France. Fin 2010, 3,6 millions de personnes sont allocataires de l'un de ces minima, soit 2,5 % de plus qu'en 2009. En incluant les conjoints et les enfants à charge, 6,3 millions de personnes sont couvertes par les minima sociaux, soit 9,8 % de la population française.

Les deux plus importants minima sociaux en terme de nombre d'allocataires, sont :

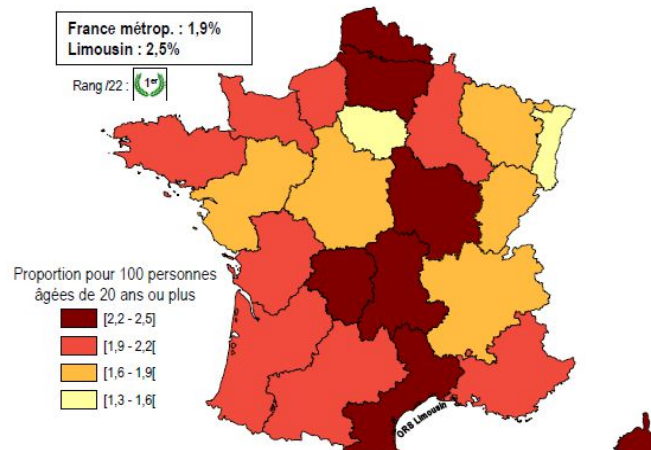
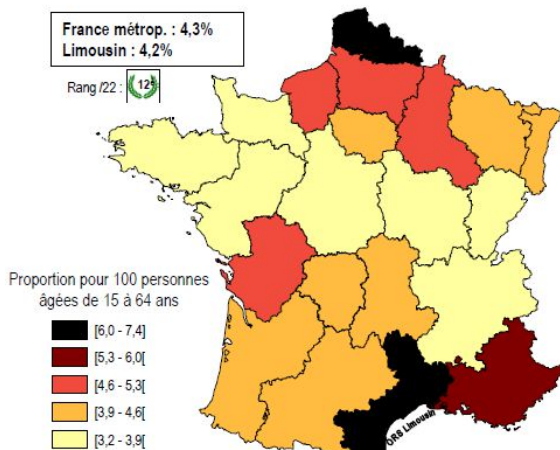
- ◆ le Revenu de solidarité active (RSA) qui a remplacé le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'Allocation de parent isolé (API) depuis le 1er juillet 2009.
- ◆ l'allocation pour adulte handicapé (AAH).

En juin 2010, au niveau national 1,3 million de personnes percevaient le RSA dit "socle" c'est-à-dire sans le revenu d'activité complémentaire.

En Corrèze, on comptabilise 4337 allocataires du RSA.

Proportion d'allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) au 31.12.2010 en France par région
 > ORS Limousin - 2011 <

Proportion d'allocataires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)* au 31.12.2010 en France par région
 > ORS Limousin - 2011 <



Réalisation cartographique : ORS du Limousin - 2011
 Sources : Minima sociaux - DREES 2011, INSEE RP 2008

Réalisation cartographique : ORS du Limousin - 2011
 Sources : Minima sociaux - DREES 2011, INSEE RP 2008

Fin 2010, 884839 personnes perçoivent l'allocation adulte handicapé au niveau national. Le nombre d'allocataires augmente environ de 3 % par an.

En Corrèze, le nombre de bénéficiaires de l'AAH est stable en 2010 : 4364 contre 4368 en 2009. Leur part est de 40/1000 sur le canton de Lubersac, supérieure à la moyenne départementale (35/1000).

Constat

La moyenne des revenus est très faible pour les habitants des communes de Benayes et St-Julien-le-Vendômois. Seuls, les habitants des communes d'Arnac-Pompadour, Lubersac et St-Sornin-Lavolps ont en moyenne des revenus équivalents à la moyenne départementale.

Une part importante de retraités.

Enjeux

Adapter l'offre de service et les équipements aux populations peu fortunées.

Renforcer l'aide à domicile et développer des structures d'accueil innovantes.

3. Un bon niveau de services à la population

◆ PROFESSIONNELS DE SANTÉ

L'Observatoire Régional de la Santé (ORS) du Limousin a réalisé un diagnostic territorial : « Territoire de proximité du Pays de Brive - Auvézère », en mars 2012 pour lui permettre d'évaluer à l'échelon de chaque territoire les politiques de santé publique mises en œuvre.

En ce qui concerne l'offre de soins libérale, l'ORS précise que l'offre en médecine générale est en nette surdensité médicale dans le canton de Lubersac.

Le canton de Lubersac est relativement bien pourvu en matière d'offre de soins de premier secours.

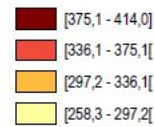
Densité de médecins* au 01.01.2011 en France par région

➤ ORS Limousin - 2011 ◀

France métrop. : 335,9
Limousin : 326,0

Rang /22 : 6^e

Densité de médecins pour 100 000 hab.

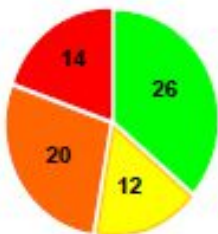
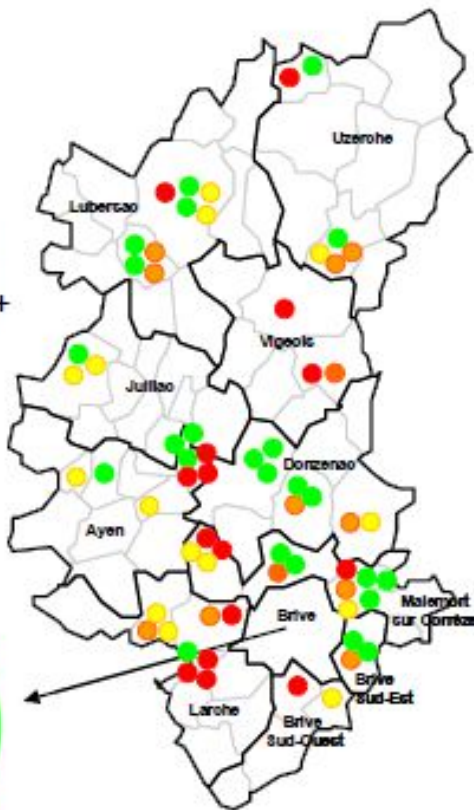
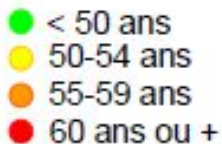


Réalisation cartographique : ORS du Limousin - 2011

Sources : DREES-ADELI-SNIR (Série Stat n°157, Mai 2011), INSEE RP 2008

* Comprend les médecins généralistes et les spécialistes, quel que soit le type d'exercice (libéral, salarié ou mixte)

Offre en médecins généralistes libéraux sur le territoire de proximité en 2011 selon l'âge du médecin



La construction de la maison de santé pluridisciplinaire de la communauté de communes de Lubersac-Auvézère a commencé.

Médecins généralistes : 4 à Arnac-Pompadour et 5 à Lubersac.

Chirurgiens dentistes : 1 à Arnac-Pompadour et 3 à Lubersac.

Kinésithérapeutes : 2 à Arnac-Pompadour et 1 à Lubersac.

Orthophoniste : 1 à Arnac-Pompadour.

Ophtamologiste : 1 à Arnac-Pompadour.

Pédicure-podologue : 1 à Arnac-Pompadour et 1 à Lubersac.

Infirmiers : 4 à Arnac-Pompadour, 4 à Lubersac, 1 à St-Eloy-les-Tuileries, 1 à St-Pardoux-Corbier et 2 à St-Sornin-Lavolps.

Pharmacies : 1 à Arnac-Pompadour, 2 à Lubersac et 1 à St-Sornin-Lavolps.

Opticiens : 2 à Arnac-Pompadour et 1 à Lubersac.

Ambulances : 2 à Arnac-Pompadour et 1 à Lubersac.

◆ MAISONS DE RETRAITE MÉDICALISÉES

Source FINESS

Arnac-Pompadour : EHPAD : 51 lits + 3 lits accueil temporaire Alzheimer.

Lubersac : EHPAD (39 lits pour personnes âgées dépendantes, 12 lits pour personnes âgées handicapées, 10 lits pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, 5 lits d'accueil temporaire et 5 places en accueil de jour).

Selon le diagnostic de l'ORS (observatoire régional de la santé) du Limousin sur les enjeux socio-démographiques du vieillissement en Corrèze, 25% des 75 ans et plus risquent de présenter une certaine perte d'autonomie, voire une dépendance marquée pour 17%. Ces proportions, appliquées au territoire, donnent un chiffre d'environ 300 personnes potentiellement en situation de dépendance marquée.

Il est également précisé dans ce document que le département de la Corrèze est marqué par une précarité financière des personnes âgées.

◆ ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

Source FINESS

Beyssac : L'E.P.D.A. (Etablissement médico-social – Etablissement Public Départemental Autonome) du Glandier regroupe 5 services pour adultes handicapés : un Foyer de vie (95 résidents), un Foyer d'Hébergement (32 résidents), un Service d'Aide par le Travail (43 places), une Maison d'Accueil Spécialisée (31 résidents) et un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (12 résidents).

Lubersac: l'entreprise adaptée **CASEM 19**, travail protégé pour adultes handicapés (tous types de déficience), 37 places; l'entreprise adaptée **CASEM multi services**, travail protégé pour adultes handicapés (tous types de déficience), 6 places.

Le **schéma départemental de l'autonomie 2012-2016** (Conseil Général de la Corrèze) a la particularité de mener **une politique transversale et adaptée** aux secteurs des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Il est articulé autour de 3 thématiques : prise en charge, accompagnement et droits des usagers; offres de services; perspectives et expérimentations. Ce schéma n'est pas arrêté mais il devrait orienter l'action des territoires sur la problématique du vieillissement.

Un projet privé, soutenu par le Conseil municipal, d'implantation à Lubersac d'une résidence seniors « SAIRENOR » de 36 logements est à l'étude.

Constat

Le nombre de professionnels de santé est satisfaisant sur le territoire.

2 maisons de retraite.

Le territoire est bien équipé pour l'accueil des handicapés.

Questionnement

L'offre de maisons de retraite est-elle suffisante par rapport à la population vieillissante?

◆ SERVICES AU PUBLIC, COMMERCES

L'accès aux équipements, commerces et services est satisfaisant : Arnac-Pompadour et Lubersac sont les principaux relais du territoire.

Les équipements caractéristiques de la gamme des services intermédiaires sont : des commerces (hyper ou supermarché, librairie, droguerie, magasins d'électroménager, de vêtements, de meubles et de chaussures) ; des services financiers (banque ou caisse d'épargne, étude de notaire) ; des services locaux de l'État (commissariat ou gendarmerie, perception, collège privé ou public) ; certaines professions de santé (dentiste, masseur-kinésithérapeute, vétérinaire, ambulancier).

L'accès aux services de la gamme supérieure, présents uniquement dans les agglomérations, est plus difficile. Le temps d'accessibilité est en moyenne de 20 à 30 minutes pour les communes du territoire.

Arnac-Pompadour : office du tourisme, bureau de poste avec service financier, sapeurs pompiers (centre de secours de la CC du pays de Pompadour), crèche collective de la Corrèze « La Maison des Loupiots », 3 banques, 2 boulangeries-pâtisseries, 1 épicerie, 2 boucheries, restaurants, brasseries.

Benayes : agence postale.

Beyssac : restaurant.

Beysseac : bureau de poste, restaurant.

Concèze : agence postale, local commercial, bistrot de pays.

Lubersac : trésorerie, office du tourisme, gendarmerie, bureau de poste avec service financier, centre commercial avec tous les commerces de proximité, 2 banques, restaurants.

Montgibaud : restaurants.

Saint-Eloy-les-Tuileries : bar-tabac.

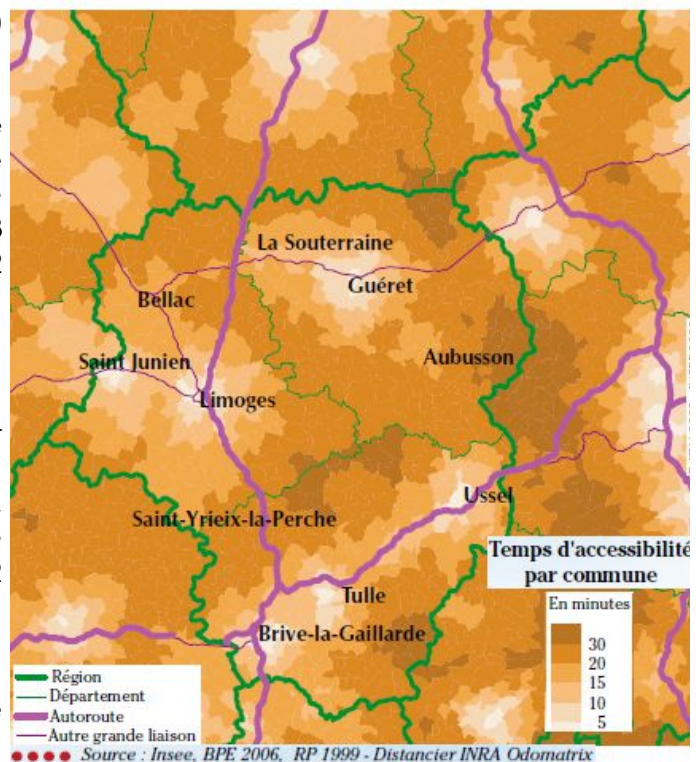
Saint-Julien-le-Vendômois : agence postale, bistrot de pays.

Saint-Sornin-Lavolps : alimentation, restaurants.

Ségur-le-Château : office de tourisme, alimentation, restaurants.

Troche : agence postale, boulangerie-pâtisserie, restaurant.

Équipements supérieurs : une accessibilité modelée par l'attraction des agglomérations Avec prise en compte des navettes domicile-travail



La commission nationale de l'aménagement commercial (CNAC) a autorisé la création d'un ensemble commercial d'une surface de vente totale de 5 000 m², sur la commune de Lubersac dans la zone du Touvent. Cet ensemble sera constitué d'un hypermarché de 2 500 m², d'une galerie marchande annexée à l'hypermarché de 100 m² et d'un magasin spécialisé dans la distribution d'articles de bricolage, de 2 400 m².

Ce projet a fait l'objet d'un recours devant le Conseil d'Etat à l'initiative de certains commerçants, recours rejeté en date du 13 juin 2012.

◆ INSTALLATIONS SPORTIVES ET DE LOISIRS

Arnac-Pompadour : bibliothèque municipale, piscine municipale d'été (CC du pays de Pompadour), salle polyvalente, stade.

Beyssac : salle polyvalente.

Beysseac : salle polyvalente.

Concèze : salle polyvalente, stade.

Lubersac : salle des fêtes, salle polyvalente, stade et complexe sportif, accueil de loisirs pour enfants de plus de 3 ans, médiathèque intercommunale, centre aquarécricatif, 1 club libertin.

Saint-Eloy-les-Tuileries : salle polyvalente.

Saint-Sornin-Lavolps : centre de loisirs « les filous », 3 à 12 ans (CC du pays de Pompadour), hippodrome.

Troche : salle polyvalente, stade.

Constat

Des équipements, commerces et services de la gamme de services intermédiaires à Arnac-Pompadour et Lubersac.

Peu de communes dépourvues de commerce de première nécessité.

Enjeux

Maintenir le niveau des services existants, indispensables à l'attractivité du territoire.

◆ ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Effectif des écoles et collège – Année scolaire 2012 – 2013

	Effectif maternelle 2 à 5 ans	Nbre de classes	Effectif CP	Effectif CE1	Effectif CE2	Effectif CM1	Effectif CM2	Total	Nbre de classes	Effectifs collège	Nbre de classes
ARNAC-POMPADOUR	59	3	18	27	19	24	20	108	5		
BENAYES	26	1						0			
BEYSSAC					15	9	16	40	2		
CONCEZE						23		23	1		
LUBERSAC	69	3	27	29	36	19	26	137	5	274	12
MONTGIBAUD					9	4	4	17	1		
ST-JULIEN-LE-VENDOMOIS	17	1	8	3	6	4	7	28	2		
ST-MARTIN-SEPERT				13	9			22	1		
ST-PARDOUX-CORBIER						10	14	24	1		
ST-SORNIN-LAVOLPS	49	2	5	12				17	1		

Source Académie de Limoges

Les écoles de certaines communes sont en regroupement pédagogique intercommunal (RPI). Les RPI ont permis de sauvegarder et d'améliorer la scolarisation des enfants en milieu rural.

Sur ce secteur, sont en RPI : Benayes et Montgibaud; Beyssac et St-Sornin-Lavolps; Chabrignac, Concèze et Juillac; St-Martin-Sepert, St-Pardoux-Corbier et St-Ybard; St-Julien-le-Vendômois accueille tous les élèves des 4 communes de St-Julien-le-Vendômois, Beyssenac, St Eloy-les-Tuileries et Ségur-le-Château.

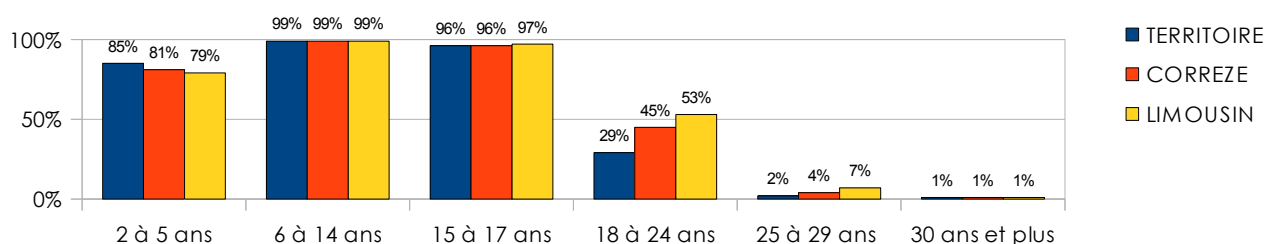
Toutes les écoles sont équipées en numérique et sont dotées de TBI (tableau blanc interactif).

Le collège de Lubersac accueille les élèves de toutes les communes du territoire d'études (arrêté de sectorisation des collèges publics – 2012 du Conseil général). Il peut également accueillir les élèves de Juillac (choix possible des familles avec le collège d'Objat).

Pour l'enseignement secondaire dans les lycées, les élèves peuvent aller à Tulle, Brive ou St-Yrieix-la-Perche.

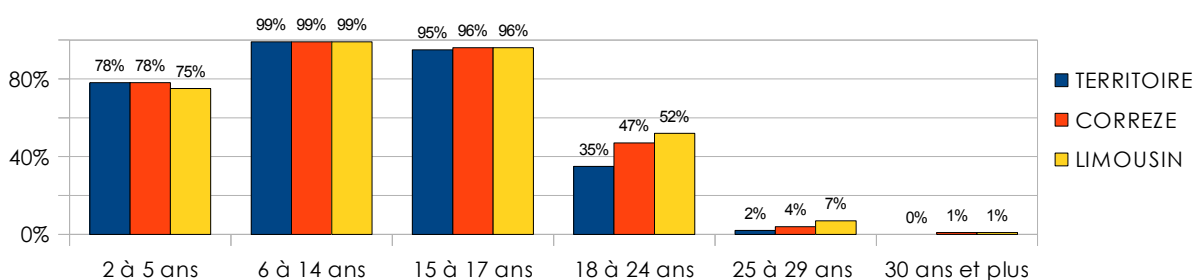
Taux de scolarisation en 1999

Source Insee



Taux de scolarisation en 2009

Source Insee



Sur le territoire, le taux de scolarisation jusqu'à 17 ans est important. Entre 1999 et 2009, ce taux a augmenté pour les 18/24 ans bien qu'il reste inférieur à la moyenne départementale (47%) et régionale (52%).

NIVEAU D'ETUDES de la population non scolarisée de 15 ans ou plus

	Aucun diplôme	Certificat d'études primaires	BEPC, brevet des collèges	CAP ou BEP	Bac ou brevet professionnel	Diplôme de niveau bac+2	Diplôme de niveau supérieur à bac+2
TERRITOIRE	19%	20%	6%	26%	16%	8%	6%
CORREZE	15%	16%	7%	27%	17%	11%	8%
LIMOUSIN	16%	16%	7%	26%	16%	11%	9%

Source Insee, RP 2009 exploitation principale

En 2009, 36% de la population départementale a un diplôme égal ou supérieur au Bac ou brevet professionnel alors qu'il est de 30% sur le territoire.

Constat

Une scolarisation élevée jusqu'à 17 ans.

Le niveau de formation est plus faible qu'au niveau départemental.

4. Un nombre de logements en augmentation

◆ LE LOGEMENT (SOURCE INSEE)

Sur le territoire, le nombre de logements a augmenté de façon importante : 4567 en 1999 pour atteindre 5110 logements en 2009 soit un taux d'évolution de 11,9%. Il est de 10% au niveau départemental.

Evolution du nombre de logements par catégories

	1999							2009						
	Résidences principales		Résidences secondaires		Logements vacants		Total logts	Résidences principales		Résidences secondaires		Logements vacants		Total logts
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	
Arnac-Pompadour	607	77%	124	16%	53	7%	784	615	70%	136	16%	126	14%	877
Benayes	119	65%	52	28%	13	7%	184	122	64%	54	28%	16	8%	192
Beysac	228	78%	40	14%	24	8%	292	243	72%	61	18%	34	10%	338
Beysseac	131	76%	26	15%	16	9%	173	153	71%	44	20%	20	9%	217
Concèze	156	81%	30	16%	6	3%	192	178	74%	36	15%	27	11%	241
Lubersac	937	77%	129	11%	151	12%	1217	1064	77%	172	13%	139	10%	1375
Montgibaud	101	74%	26	19%	9	7%	136	106	68%	35	23%	14	9%	155
St-Eloy-les-Tuileries	54	63%	15	17%	17	20%	86	56	59%	19	20%	20	21%	95
St-Julien-le-Vendomois	119	72%	18	11%	29	17%	166	114	69%	26	16%	27	16%	166
St-Martin-Sepert	106	68%	34	22%	16	10%	156	118	70%	15	9%	35	21%	168
St-Pardoux-Corbier	135	84%	17	11%	8	5%	160	163	81%	18	9%	20	10%	201
St-Sornin-Lavolps	420	80%	57	11%	47	9%	524	450	79%	80	14%	41	7%	571
Séguir-le-Château	118	51%	90	39%	24	10%	232	108	49%	68	31%	46	21%	222
Troche	215	81%	36	14%	14	5%	265	235	80%	36	12%	21	7%	292
TERRITOIRE	3446	75%	694	15%	427	9%	4567	3725	73%	800	16%	586	11%	5110
CORREZE	100251	76%	20659	16%	11720	9%	132630	110215	76%	21938	15%	13706	9%	145859
LIMOUSIN	311603	78%	54185	13%	35899	9%	401687	341879	78%	55480	13%	39445	9%	436804

Source INSEE RP2009 et RP 1999

On remarque que le taux de résidences principales diminue et qu'il est inférieur de 3 points par rapport à la moyenne départementale. En contrepartie le nombre de logements vacants augmentent avec un taux supérieur à la moyenne départementale.

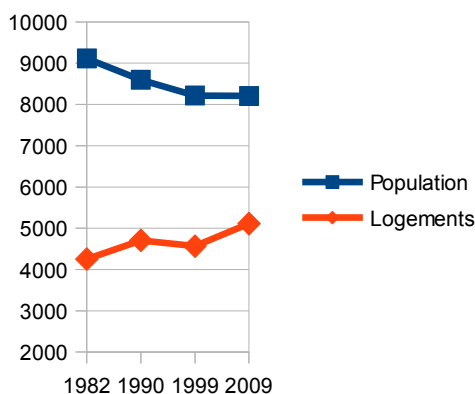
91% des logements correspondent à des maisons individuelles.

Evolution comparée du parc de logements et de la population du territoire en 2009

Après une diminution régulière de la population depuis 1982, elle se stabilise à partir de 1999.

Le parc de logements, après une légère baisse entre 1990 et 1999 repart à la hausse depuis 1999.

Ce phénomène s'explique par l'augmentation du nombre de ménages, plus 8% entre 1999 et 2009, dû essentiellement au desserrement des ménages (phénomène national - p13).



Communes où le nombre de logements a fortement augmenté

	Nombre de logements			Evolution de la population %	logements vacants en %
	1999	2009	évol. en %		
ARNAC-POMPADOUR	784	877	11,9%	-8,4%	14%
BEYSSAC	292	338	15,8%	-3,6%	10%
BEYSSEAC	173	217	25,4%	5,2%	9%
CONCEZE	192	241	25,5%	3,5%	11%
LUBERSAC	1217	1375	13,0%	5,2%	10%
ST-PARDOUX-CORBIER	160	201	25,6%	11,5%	10%

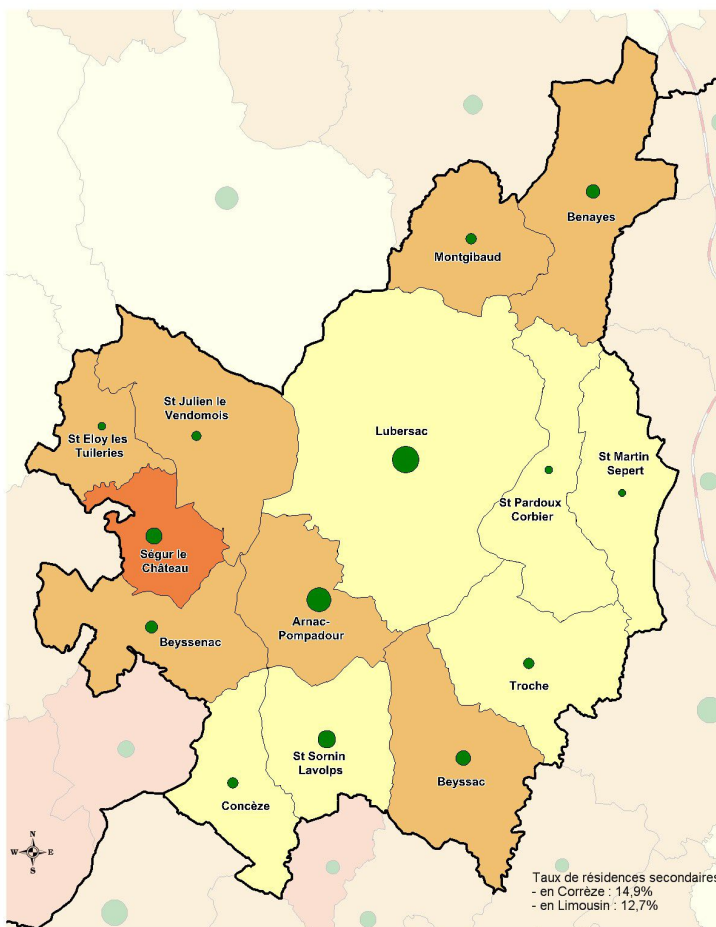
Source Insee RP2009

◆ LA VACANCE

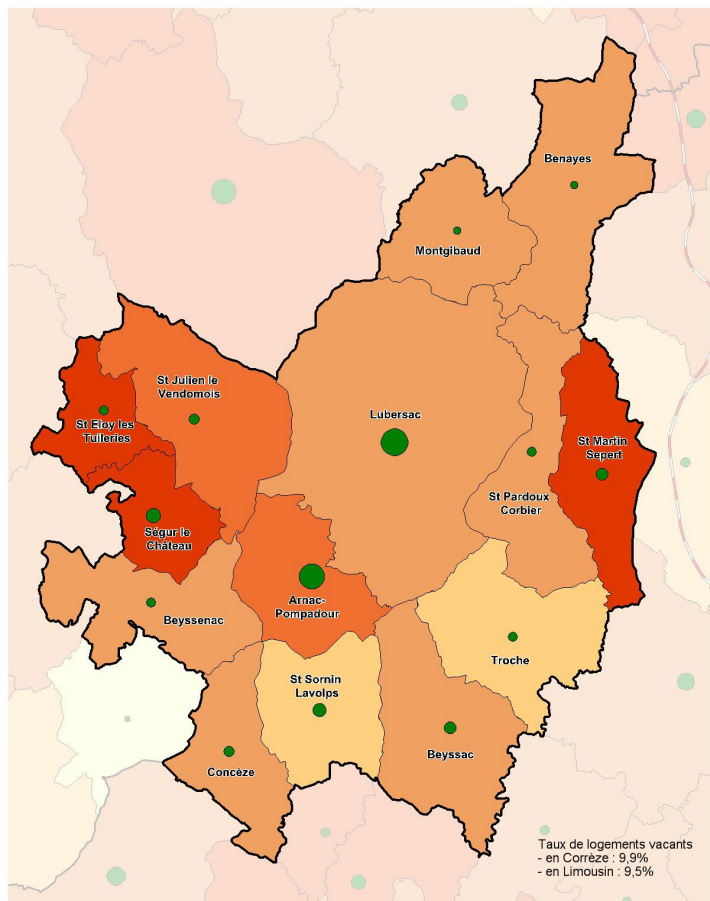
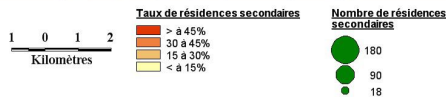
Le nombre de logements vacants augmente entre 1999 et 2009 ce qui représente 159 logements supplémentaires pour cette période. Le taux moyen de la vacance sur le territoire est de 11,5% alors qu'il est de 9,9% au niveau départemental.

Les plus forts taux de vacance se situent dans les communes de St-Eloy-les-Tuileries, St-Martin-Sepert et Ségur-le-Château (21%) suivies de près par les communes de St-Julien-le-Vendômois (16%) et Arnac-Pompadour (14%). On trouve les plus faibles taux de vacance sur les communes de St-Sornin-Lavolps et Troche (7%).

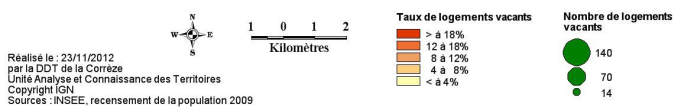
Le nombre de logements vacants augmente au centre-bourg de Lubersac avec des bâtiments qui ne devraient pas poser de problèmes de réhabilitation (présence de jardins et bonne accessibilité).



Réalisé le : 23/11/2012
par la DDT de la Corrèze
Unité Analyse et Connaissance des Territoires
Copyright IGN
Sources : INSEE, Recensement de la population 2009



Réalisé le : 23/11/2012
par la DDT de la Corrèze
Unité Analyse et Connaissance des Territoires
Copyright IGN
Sources : INSEE, recensement de la population 2009



◆ LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

Globalement, le taux de résidences secondaires est sensiblement égal à la moyenne départementale.

Les communes où le taux de résidences secondaires est le plus élevé sont les communes de Ségur-le-Château (31%) et de Benayes (28%).

Les communes de St-Eloy-les-Tuileries (20% RS + 21% LV) et de Ségur-le-Château (31% RS + 21% LV) cumulent un nombre important de résidences secondaires (RS) et de logements vacants (LV), ce qui pose la question de l'occupation de ces communes en dehors de la période estivale.

Le nombre de logements vacants et de résidences secondaires reste élevé sur les communes de Lubersac et d'Arnac-Pompadour, avec respectivement 139 et 126

logements vacants ainsi que 172 et 136 résidences secondaires

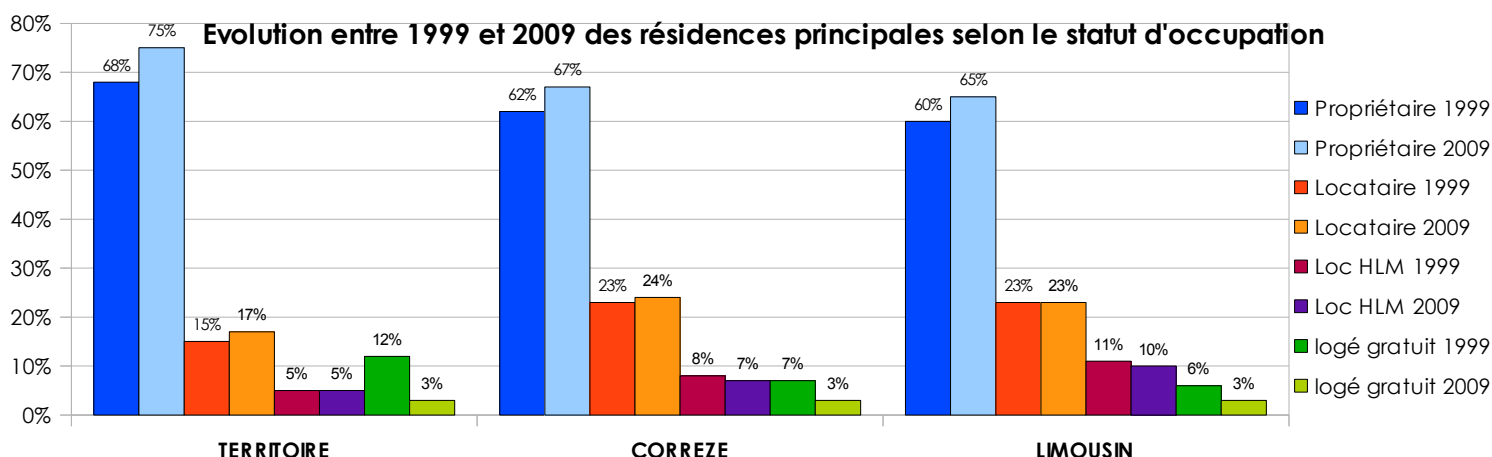
◆ STATUTS D'OCCUPATION DU PARC DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

Résidences principales selon le statut d'occupation en 2009

	Propriétaire		Locataire		Loc HLM		Logé gratuit		Total
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre
ARNAC-POMPADOUR	374	60,8%	167	27,2%	56	9,1%	18	2,9%	615
BENAYES	105	86,1%	13	10,7%	0	0,0%	4	3,3%	122
BEYSSAC	191	78,6%	27	11,1%	14	5,8%	11	4,5%	243
BEYSSENAC	126	82,4%	17	11,1%	4	2,6%	6	3,9%	153
CONCEZE	128	71,9%	25	14,0%	20	11,2%	5	2,8%	178
LUBERSAC	757	71,1%	207	19,5%	65	6,1%	35	3,3%	1064
MONTGIBAUD	93	87,7%	5	4,7%	0	0,0%	8	7,5%	106
ST-ELOY-LES-TUILERIES	50	89,3%	4	7,1%	1	1,8%	1	1,8%	56
ST-JULIEN-LE-VENDOMOIS	97	85,1%	11	9,6%	1	0,9%	4	3,5%	114
ST-MARTIN-SEPERT	88	74,6%	25	21,2%	0	0,0%	5	4,2%	118
ST-PARDOUX-CORBIER	133	81,6%	17	10,4%	7	4,3%	7	4,3%	163
ST-SORNIN-LAVOLPS	353	78,4%	78	17,3%	17	3,8%	3	0,7%	450
SEGUR-LE-CHÂTEAU	92	85,2%	11	10,2%	0	0,0%	5	4,6%	108
TROCHE	209	88,9%	19	8,1%	3	1,3%	4	1,7%	235
TERRITOIRE	2796	75,1%	626	16,8%	188	5,0%	116	3,1%	3725
CORREZE	74226	67,0%	26152	23,6%	7283	6,6%	3163	2,9%	110824
LIMOUSIN	222926	64,8%	77962	22,7%	34018	9,9%	9226	2,7%	344132

Source INSEE RP2009

Sur le territoire, le nombre de propriétaires augmente et atteint un taux moyen de 75% en 2009. Il était de 68% en 1999. Sur les communes d'Arnac-Pompadour, Concèze et Lubersac, le nombre de propriétaires occupant leur logement est inférieur à 72% car ces communes proposent du locatif. En ce qui concerne le parc locatif social, il reste faible sur le territoire excepté sur les communes d'Arnac-Pompadour, Concèze et Lubersac.



◆ ÂGE DU PARC DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

Le Limousin est une des régions où le parc est le plus ancien : 36% des résidences principales ont été construites avant 1949.

Les communes de Benayes, Montgibaud, St-Eloy-les-Tuileries, St-Julien-le-Vendomois et St-Martin-Sepert sont particulièrement concernées à la fois par un grand nombre de logements vacants et/ou de résidences secondaires, un parc ancien et de faibles revenus. Ces facteurs cumulés peuvent mettre les ménages en situation de précarité énergétique.

Sur le territoire, la proportion des résidences principales construites avant 1949 est de **46%** contre 31% au niveau national.

Résidences principales selon la période d'achèvement

	Avant 1949		1949 à 1974		1975 à 1981		1982 à 1989		1990 à 2008	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Arnac-Pompadour	383	44%	200	23%	95	11%	46	5%	138	16%
Benayes	131	68%	35	18%	5	3%	7	4%	15	8%
Beysnac	159	47%	71	21%	29	9%	35	10%	44	13%
Beysсенac	87	40%	37	17%	13	6%	17	8%	61	29%
Concèze	86	37%	30	13%	16	7%	26	11%	73	32%
Lubersac	619	45%	280	21%	176	13%	97	7%	190	14%
Montgibaud	95	63%	19	12%	8	5%	8	5%	22	15%
Saint-Éloy-les-Tuileries	52	56%	20	22%	10	11%	3	3%	7	8%
Saint-Julien-le-Vendômois	115	71%	32	19%	6	4%	6	4%	3	2%
Saint-Martin-Sepert	90	54%	28	17%	7	4%	6	4%	35	21%
Saint-Pardoux-Corbier	81	43%	37	19%	16	8%	8	4%	48	25%
Saint-Sornin-Lavolps	168	30%	185	33%	73	13%	44	8%	91	16%
Séгур-le-Château	174	81%	16	8%	9	4%	8	4%	7	3%
Troche	94	33%	102	36%	34	12%	13	4%	41	14%
Territoire	2335	46%	1091	22%	497	10%	324	6%	776	15%
Corrèze	37 398	34%	29 018	26%	15 070	14%	10 270	9%	18459	17%
Limousin	122 925	36%	89 796	26%	45 695	13%	29 929	9%	53534	16%

Source Insee RP 2009

Pour information:

Les logements construits avant 1975 consomment 2,5 fois plus d'énergie que ceux construits après 2000.

Ceux construits entre 1954 et 1975 présentent des caractéristiques énergétiques peu performantes.

Les maisons anciennes représentent 35% du parc de logement et 47% de la consommation de chauffage.

◆ CONFORT DU PARC DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

Définition du confort sanitaire de base d'après l'INSEE : il est composé de 3 éléments essentiels : eau courante, installation sanitaire (baignoire ou douche), WC intérieur.

CONFORT DES RESIDENCES PRINCIPALES

	Territoire		Corrèze		Limousin	
	1999	2009	1999	2009	1999	2009
	%	%	%	%	%	%
Salle de bains avec baignoire ou douche	95%	97%	95%	97%	94%	97%
Total résidences principales	3446	3725	100251	110824	311603	344132

Source INSEE RP2009 et RP 1999

Le confort sanitaire s'améliore dans les mêmes proportions qu'au niveau départemental et régional.

Des dispositifs d'amélioration de l'habitat peuvent être mobilisés :

◆ **L'Anah**, Agence Nationale de l'Habitat, attribue des subventions à des propriétaires privés qui accomplissent des travaux d'amélioration dans leur habitat à la condition qu'ils concernent des immeubles achevés depuis plus de 15 ans.

Ces aides peuvent être accordées soit à des propriétaires qui s'engagent à louer les logements après réhabilitation, soit à des propriétaires de ressources modestes pour améliorer le confort de leur résidence principale.

Les travaux doivent permettre : d'améliorer l'habitat en matière de sécurité, de confort, de salubrité, d'équipement, d'accessibilité et d'adaptation aux personnes handicapées physiques; d'économiser l'énergie. Ces travaux peuvent être réalisés dans les parties privatives ou communes des immeubles.

Le programme « Habiter mieux », est un dispositif de lutte contre la précarité énergétique. En Corrèze, ce programme a été mis en place le 1er juillet 2011 à travers la signature d'un contrat local d'engagement contre la précarité énergétique. Ce programme met en place une aide financière qui permet de réaliser des travaux de rénovation thermique pour bien se chauffer et diminuer le montant des factures d'énergie. Elle est versée en complément des aides aux travaux de l'ANAH, uniquement aux propriétaires occupants.

◆ **La lutte contre l'habitat indigne** est une action prioritaire de l'Etat déclinée à l'échelle départementale (DDT et ARS) dans des plans d'action.

L'habitat indigne concerne les logements non décents (caractéristiques minimales de confort et d'équipement), l'insalubrité, les locaux inhabitables par nature (caves, sous-sols,...), le péril (solidité de l'édifice ou des éléments intérieurs), les logements non conformes au règlement sanitaire départemental (RSD) et les locaux encombrés de déchets.

Les situations de péril, logements non conformes au RSD et locaux encombrés de déchets sont de la compétence du Maire.

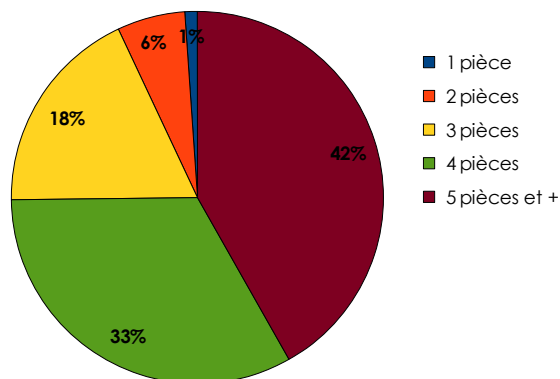
L'insalubrité et les locaux inhabitables par nature sont de la compétence du Préfet.

Sur le secteur, il y a eu des Programmes d'Intérêt Général (PIG) de 2005 à 2010. Le PIG est un programme d'action visant à améliorer des ensembles d'immeubles ou de logements. Actuellement, il n'y a pas d'opération contractuelle en cours mais des périmètres d'intervention sont à l'étude.

◆ TYPE DE LOGEMENTS

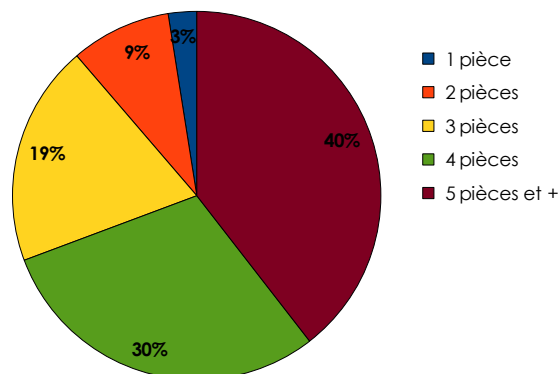
Territoire - Résidences principales 2009

selon le nombre de pièces



Corrèze - Résidences principales 2009

selon le nombre de pièces



En 2009, 75% des résidences principales du territoire ont 4 pièces et plus contre 70% au niveau départemental.

Cela peut s'expliquer par la proportion importante d'habitations anciennes (47% construites avant 1949) qui étaient de grande dimension puisqu'elles abritaient souvent plusieurs générations.

De plus, la tendance générale, qui veut que la population souhaite vivre dans des logements de grande dimension, est encore plus marquée sur le territoire du fait du moindre coût et de la disponibilité du foncier.

75 % des résidences ont 4 pièces et plus pour 32% de petits ménages (une ou deux personnes). Le parc de logements est-il en adéquation avec la taille et le besoin des ménages, notamment les plus âgés?

◆ LA CONSTRUCTION NEUVE

Nombre de logements commencés de 2001 à 2011 inclus

	Logements individuels	Logements collectifs	Total
ARNAC-POMPADOUR	59	14	73
BENAYES	9	0	9
BEYSSAC	24	4	28
BEYSSENAC	33	1	34
CONCEZE	35	5	40
LUBERSAC	172	2	174
MONTGIBAUD	18	3	21
ST-ELOY-LES-TUILERIES	7	0	7
ST-JULIEN-LE-VENDOMOIS	10	0	10
ST-MARTIN-SEPERT	19	0	19
ST-PARDOUX-CORBIER	31	4	35
ST-SORNIN-LAVOLPS	56	3	59
SEGUR-LE-CHÂTEAU	10	0	10
TROCHE	45	0	45
TERRITOIRE	528	36	564

Source Sitadel2

De 2001 à 2011 inclus (source Sitadel2), on compte 564 constructions neuves commencées sur le territoire dont 36 logements collectifs.

Les communes où le nombre de logements construits de 2001 à 2011 est le plus important sont :

Lubersac : 174 dont 2 logements collectifs;

Arnac-Pompadour : 73 dont 14 logements collectifs,

Saint-Sornin-Lavolps : 59 dont 3 logements collectifs.

Rappel

Les communes de Beyssenac, Concèze, Lubersac, St-Pardoux-Corbier et Troche sont les seules communes du territoire où la population a augmenté entre 1999 et 2009 (p10).

◆ LE PARC LOCATIF SOCIAL

Sur le territoire, on compte 259 logements sociaux. Ils sont principalement situés sur les communes de Lubersac, Arnac-Pompadour et St-Sornin-Lavolps.

Le logement social représente une proportion du parc de logement supérieure à 10% sur les communes d'Arnac-Pompadour et Concèze. Les autres communes, notamment Lubersac pourraient augmenter leur taux de logement social.

Nombre et caractéristiques des logements sociaux au 18/06/2012

	T1/T1bis	T2/T2bis	T3/T3bis	T4/T4bis	T5/T5bis	Total	Total parc logement en 2009 (insee)	% logement social
ARNAC-POMPADOUR		17	27	17	4	65	615	10,6%
BEYSSAC			3	11		14	243	5,8%
BEYSSENAC				4		4	153	2,6%
CONCEZE				20	1	21	178	11,8%
LUBERSAC	2	18	25	41	3	89	1064	8,4%
MONTGIBAUD			2	1		3	106	2,8%
ST-JULIEN-LE-VENDOMOIS			2	2		4	114	3,5%
ST-MARTIN-SEPERT				2		2	118	1,7%
ST-PARDOUX-CORBIER			3	9		12	163	7,4%
ST-SORNIN-LAVOLPS		1	15	17		33	450	7,3%
TROCHE			6	6		12	235	5,1%
Total	2	36	83	130	8	259	3439	7,5%

Source : Observatoire départemental du Logement Corrèze

Le marché du logement social est peu tendu sur le territoire puisque le délai d'attribution est inférieur à 6 mois pour 71% des demandes (Source ADIL au 18/06/2012).

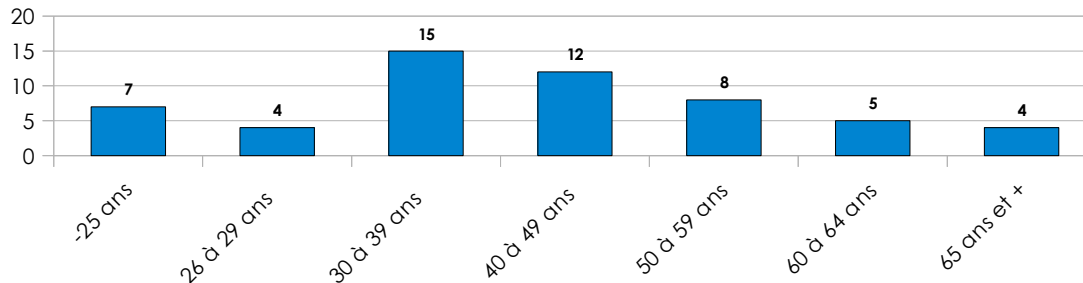
Commune du bien	Délai d'attribution				Total
	Moins de 6 mois	De 6 à 11 mois	De 12 à 23 mois	2 ans et plus	
ARNAC-POMPADOUR	52	5	14	3	74
BEYSSAC	14	3	2	0	19
BEYSSENAC	7	0	0	0	7
CONCEZE	16	1	5	1	23
LUBERSAC	45	20	7	5	77
MONTGIBAUD	2	1	0	0	3
ST-JULIEN-LE-VENDOMOIS	2	2	0	0	4
ST-MARTIN-SEPERT	0	1	1	0	2
ST-PARDOUX-CORBIER	11	0	0	0	11
ST-SORNIN-LAVOLPS	40	2	2	2	46
TROCHE	4	0	0	0	4
Total	193	35	31	11	270
Total en %	71%	13%	11%	4%	100%

Le délai d'attribution est calculé de la façon suivante : délai écoulé entre la date d'enregistrement de la demande (attribution du Numéro Unique) et l'attribution effective (date d'entrée dans les lieux).

Les demandes au 18/06/2012 concernent les communes d'Arnac-Pompadour, Beyssac, Concèze, Lubersac et St-Pardoux-Corbier.

Nombre de demandeurs par tranche d'âge au 18/06/2012

Source : observatoire départemental du logement Corrèze



Constat

Une augmentation de 10% du nombre de logement y compris sur les communes possédant un fort taux de logements vacants.

Un nombre important de résidences secondaires sur les communes de Ségur-le-Château et Benayes.

Un taux de logements vacants égal à 21% sur les communes de St-Eloy-les-Tuileries, St-Julien-le-Vendômois, St-Martin-Sepert et Ségur-le-Château. Le taux est inférieur sur les communes d'Arnac-Pompadour et Lubersac bien que cela représente respectivement 126 et 136 logements vacants.

La moitié des résidences principales a été construite avant 1949 ce qui, cumulé à de faibles revenus, peut mettre les ménages en situation de précarité énergétique.

Les communes de Benayes, Montgibaud, St-Eloy-les-Tuileries, St-Julien-le-Vendomois et St-Martin-Sepert cumulent un grand nombre de logements vacants et/ou de résidences secondaires, un parc ancien et de faibles revenus.

3/4 des logements possèdent au moins 4 pièces pour un tiers de petits ménages.

Une part importante de propriétaires.

Un nombre de constructions neuves important par rapport à l'évolution démographique qui peut s'expliquer par le desserrement des ménages.

Un nombre de logements HLM majoritairement situé à Arnac-Pompadour et Lubersac avec toutefois une étude approfondie des besoins sur Lubersac. La commune de Concèze a le taux le plus important de logement social par rapport au parc de logement total.

Enjeux

Inciter à la rénovation des logements anciens pour limiter la consommation d'énergie.

Encourager la réhabilitation des logements vacants.

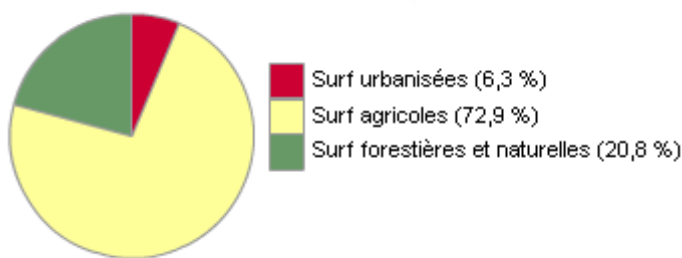
Limiter la consommation de l'espace en mobilisant les logements vacants, notamment sur Lubersac.

Traiter les situations d'habitat indigne.

Evaluer l'offre en logement social sur Lubersac afin de mieux répondre à la demande.

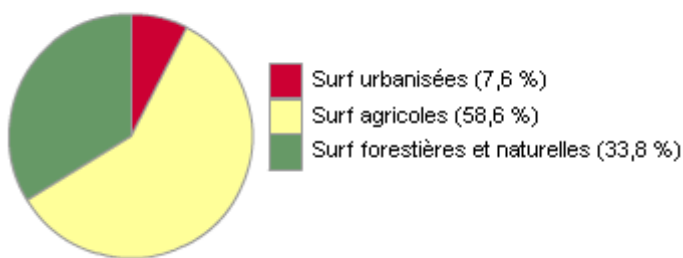
◆ LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

Occupation cadastrale du sol [Territoire]



source : Cadastre 2008 - DGFIP (données déclaratives)

Occupation cadastrale du sol [limousin]



source : Cadastre 2008 - DGFIP (données déclaratives)

Le territoire étudié est avant tout un territoire où les espaces urbanisés restent faibles au profit des espaces agricoles, forestiers et naturels.

Le territoire est faiblement urbanisé mais il est toutefois concerné par la surconsommation de l'espace. En effet, la surface des parcelles des constructions neuves (2000 à 2100 m² en moyenne sur les 20 dernières années) est plus importante que la moyenne régionale en sachant que la surface moyenne des terrains en Limousin (1700m² en moyenne sur les 20 dernières années) arrive en 2ème position au niveau national.

Nombre de logements commencés (résidences principales et secondaires) de 2000 à 2011 avec superficie du terrain utilisée par construction - Source Sitadel 2000 à 2011

	Superficie terrain de 0 à 900 m2		Superficie terrain 901 à 1200 m2		Superficie terrain 1201 à 1800 m2		Superficie terrain 1801 à 2500 m2		Superficie terrain au delà de 2500 m2		Total logts
	Nombre logts	%	Nombre logts	%	Nombre logts	%	Nombre logts	%	Nombre logts	%	
Arnac-Pompadour	23	31%	20	27%	7	9%	3	4%	22	29%	75
Benayes	0	0%	0	0%	0	0%	1	10%	9	90%	10
Beysac	3	11%	5	18%	1	4%	4	14%	15	54%	28
Beyssejac	0	0%	3	9%	3	9%	8	24%	20	59%	34
Concèze	1	2%	3	7%	7	17%	6	14%	25	60%	42
Lubersac	28	15%	37	20%	17	9%	24	13%	81	43%	187
Montgibaud	2	10%	0	0%	1	5%	7	35%	10	50%	20
Saint-Éloy-les-Tuileries	0	0%	1	14%	0	0%	0	0%	6	86%	7
Saint-Julien-le-Vendômois	0	0%	4	40%	0	0%	0	0%	6	60%	10
Saint-Martin-Sepert	0	0%	0	0%	1	5%	5	26%	13	68%	19
Saint-Pardoux-Corbier	2	5%	4	11%	1	3%	5	13%	26	68%	38
Saint-Sornin-Lavolps	10	17%	6	10%	8	14%	5	8%	30	51%	59
Séguir-le-Château	0	0%	0	0%	2	17%	2	17%	8	67%	12
Troche	3	7%	6	13%	3	7%	4	9%	29	64%	45
Territoire	72	12%	89	15%	51	9%	74	13%	300	51%	586

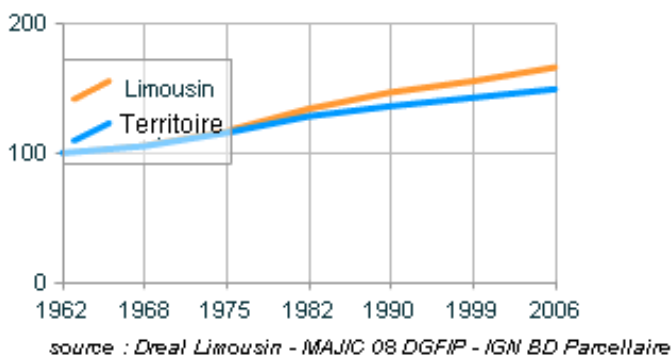
Sur 586 logements commencés de 2000 à 2011, 300 logements ont une superficie de terrain supérieure à 2500m².

La commune d'Arnac-Pompadour fait figure d'exception puisque plus de la moitié des logements commencés de 2000 à 2011 utilisent une superficie de terrain inférieure à 1200m².

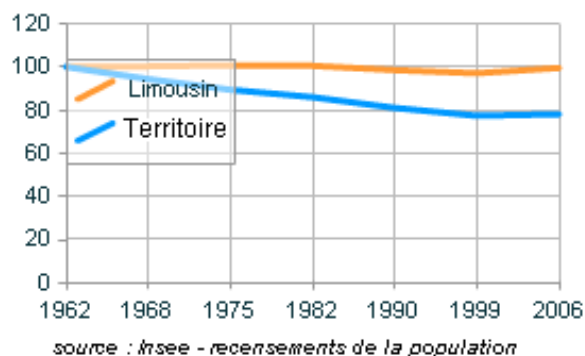
L'augmentation de la tache urbaine est liée à plusieurs facteurs : la surconsommation du foncier, le desserrement des ménages, l'augmentation des logements vacants et des résidences secondaires. Même si cette problématique n'est pas une grave menace pour le territoire, il est important de prendre en compte l'aspect irréversible du phénomène sur les paysages et le potentiel agricole.

Les espaces urbanisés ont augmenté depuis 1962 alors que la population a diminué jusqu'en 1999, date depuis laquelle elle reste stable.

Evolution par année de la tache urbaine
base 100 en 1962



Evolution par année de la population depuis 1962
base 100 en 1962



La tache urbaine augmente de 50% entre 1962 et 2006 alors que dans le même temps la population diminue de 20%.

Il est primordial de limiter la dimension des parcelles à bâtir en organisant la construction.

◆ L'URBANISATION

Sur l'ensemble du territoire, on peut constater une urbanisation linéaire et un habitat diffus, plutôt ancien.

Cet étalement urbain continue de se développer, notamment sur les communes de Lubersac et de Concèze. On note également une dispersion des constructions neuves qui ont tendance à se développer dans les zones arboricoles.

A l'inverse, on peut observer l'implantation de vergers de pommiers à proximité des habitations dans certains bourgs et autour des villages et lieux dits ce qui génère des conflits de voisinage.

Il est primordial d'en tenir compte lors de l'élaboration de documents d'urbanisme.



Les producteurs de pommes, élus et riverains se sont réunis en 2011 et se sont mis d'accord sur **l'adoption d'une charte de bonnes pratiques** afin de limiter les conflits d'usage des sols.

Cette charte prévoit :

cas de l'implantation d'un nouveau verger

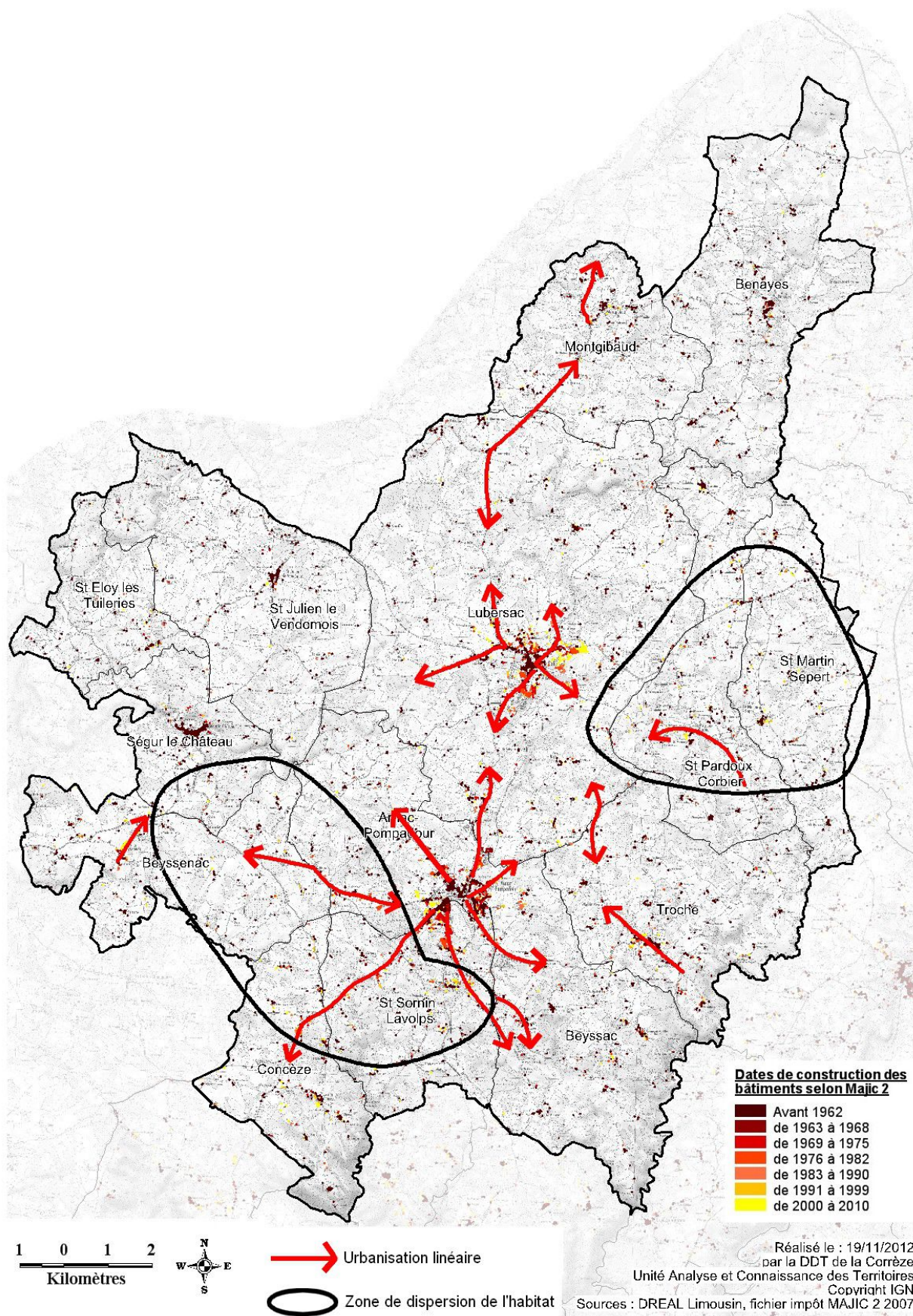
- ◆ **une distance minimale de 50m** mesurée entre la dernière rangée d'arbres et le mur de la maison d'habitation sera respectée,
- ◆ une distance minimale de 5m entre le premier rang et la bordure des voies ouvertes au public sera respectée.

cas de la replantation d'un verger existant

- ◆ **une distance minimale de 20 m** mesurée entre la dernière rangée d'arbres et le mur d'habitation sera respectée,
- ◆ une haie entretenue ou un filet brise-vent de la hauteur de la culture pourra être mis en place par le producteur après accord entre les parties,
- ◆ une distance minimale de 5m entre le premier rang et la bordure des voies ouvertes au public sera respectée.

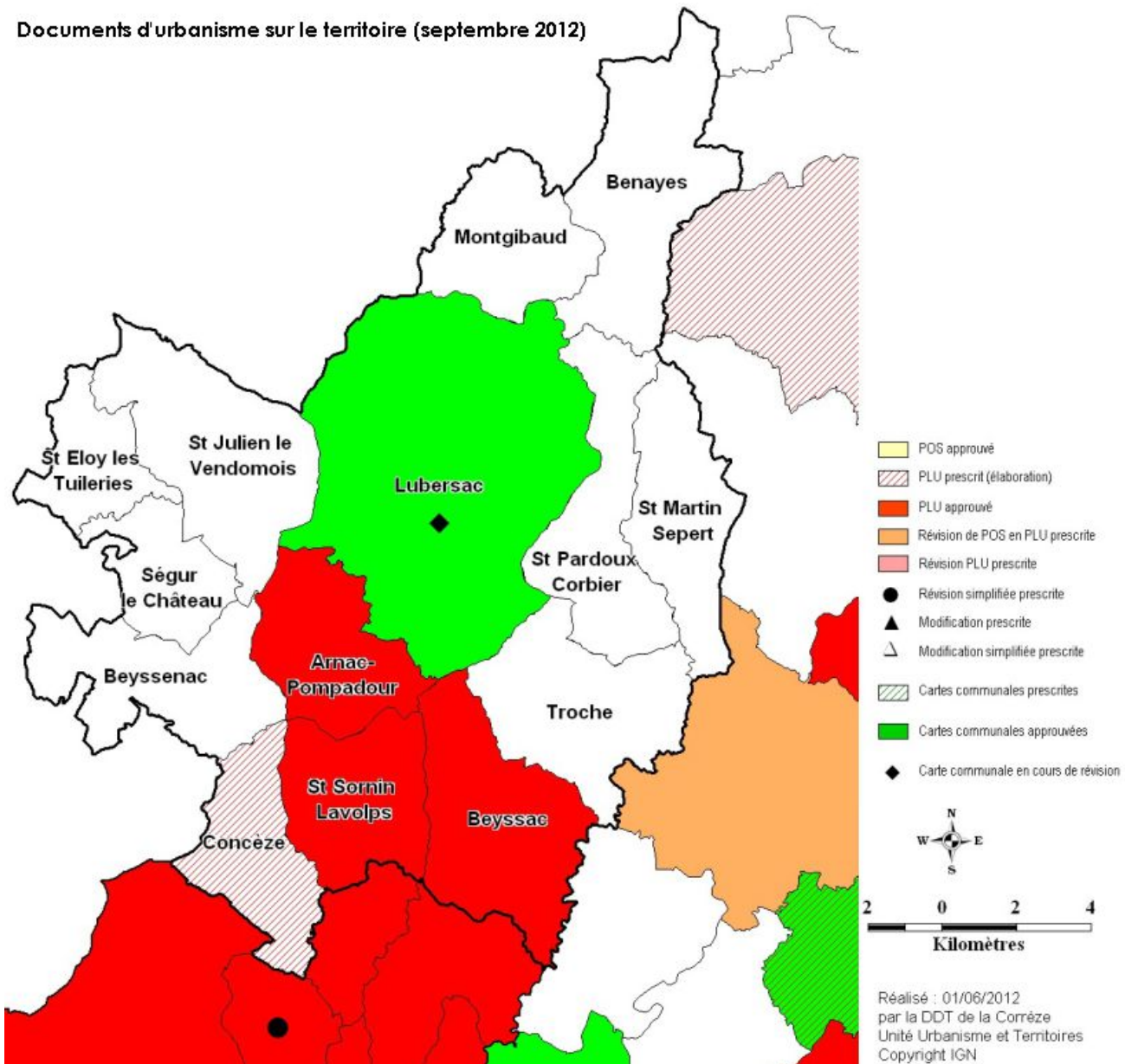
Une information des riverains sur les dates d'épandage et une cartographie des zones à risques doivent être effectuées.

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement et du plan ECOPHYTO 2018, l'utilisation des produits phytosanitaires introduits sur les parcelles agricoles devront être réduits de moitié d'ici 2018.



◆ LA PLANIFICATION

Documents d'urbanisme sur le territoire (septembre 2012)



Peu de communes possèdent un document d'urbanisme.

La commune de Beysenac va élaborer un PLU.

Les communes de St-Pardoux-Corbier et St-Martin-Sepert ont prévu d'établir une carte communale.

Plusieurs documents d'urbanisme ne sont plus adaptés aux enjeux du Grenelle (Lubersac, Arnac-Pompadour et St-Sornin-Lavolps) et mériteraient d'être révisés.

Il serait opportun que la commune de Lubersac ne crée pas de nouvelles zones constructibles pour éviter que le centre ancien se vide. Les prairies entre la gare et le centre ancien (enclave de parc) doivent être préservées.

Il est important de préciser que les communes d'Arnac-Pompadour, Beysac et St-Sornin-Lavolps se concertent avant d'établir ou de modifier leurs documents d'urbanisme.

Les communes sur lesquelles la consommation d'espaces est la moins importante sont les communes ayant élaboré un PLU. A contrario, les communes en RNU sont celles où les parcelles bâties récemment sont les plus grandes.

Constat

Peu de communes possèdent un document d'urbanisme.

Les communes les plus peuplées possèdent un document d'urbanisme mais ne sont plus adaptées aux enjeux du Grenelle (Lubersac, Arnac-Pompadour et St-Sornin-Lavolps) .

Une surface urbanisée faible mais une consommation d'espace importante.

Une urbanisation linéaire sur l'ensemble du territoire, des secteurs d'urbanisation diffuse sur les communes de Beyssenac, Concèze, St-Sornin-Lavolps, St-Martin-Sepert et St-Pardoux-Corbier.

Enjeux

Limiter la taille des parcelles à bâtir en organisant les secteurs ouverts à la construction.

Stopper l'étalement urbain, densifier les bourgs et organiser les espaces à bâtir (ex : lotissements, ...).

Éviter les constructions neuves dans les secteurs arboricoles.

Maîtriser l'urbanisation pour protéger les potentiels agricole, forestier et naturel.

Respecter les distances entre vergers et habitations prévues dans la charte des bonnes pratiques en arboriculture. Les intégrer dans les documents d'urbanisme quand ils existent.

Coordonner une réflexion sur les tendances d'urbanisation du territoire, a minima sur l'ensemble des communes d'Arnac-Pompadour, Beyssac, Lubersac et St-Sornin-Lavolps pour un développement cohérent.

Préserver les prairies entre la gare et le centre ancien dans la commune de Lubersac.

Établir des documents d'urbanisme adaptés pour les communes à l'est du territoire, les plus proches de l'autoroute A20 (notamment St-Martin-Sepert et St-Pardoux-Corbier).

DIMENSION SOCIALE : ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE

FORCES	FAIBLESSES
Un territoire à l'écart mais pas isolé.	Territoire peu dense.
Un patrimoine et une histoire de renommée nationale.	Population en baisse depuis 1982 mais stabilisation au dernier recensement
Une offre de santé, de services et de commerces satisfaisante.	Structure démographique vieillissante.
	Revenus très faibles sur les communes de Benayes et St-Julien-le-Vendômois.
	Age du parc de logements.
	Un nombre de logements vacants important sur certaines communes
	Dispersion des constructions
OPPORTUNITES	MENACES
Solde migratoire positif sur la majorité des communes qui limite la diminution de population mais qui reste inférieur aux moyennes départementales et régionales.	Baisse continue de la population sur la commune d'Arnac-Pompadour.
	Augmentation de la population âgée.
Rénovation du parc de logements anciens.	Précarité énergétique sur certaines communes.
	Surconsommation et mitage des espaces agricoles et naturels.

III. LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE

1. Un territoire rural bien desservi



◆ PAR ROUTE

Le territoire étudié est bordé par l'autoroute A20, à proximité de l'A89 et desservi par les échangeurs 43, 44 et 45. Il existe des aires de covoiturage aux échangeurs 44 et 45.

La commune de Lubersac est située à environ 60km de Brive soit 45mn, 60 km de Tulle soit 55mn et 55 km de Limoges soit 45mn. L'accès à l'A20 est à environ 13km soit 10 minutes.

Les communes les plus excentrées peuvent se trouver à environ 25 km de l'échangeur soit 30 minutes.

◆ PAR AVION :

Aéroport Brive-Vallée de la Dordogne à 70 km de Lubersac.

Aéroport de Limoges Bellegarde à environ 80 km de Lubersac.

◆ PAR LA SNCF :

Gares à Arnac-Pompadour et Uzerche, halte ferroviaire à Lubersac (ligne 05 : Limoges-St Yrieix-Brive).

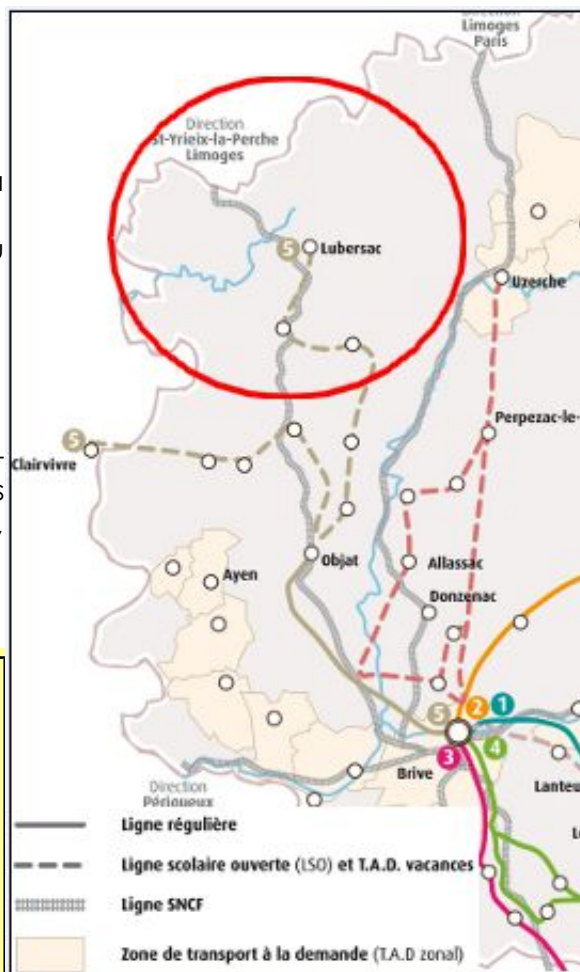
La gare de Pompadour, importante pour l'accès au tourisme sur le territoire, est à conserver.

◆ PAR BUS :

Ligne n°5 : Lubersac-Objat-Brive.

D'Objat à Lubersac, c'est une ligne scolaire avec 1 aller-retour par jour et TAD (transport à la demande) pour les vacances. Il y a des arrêts sur les communes de Lubersac, Arnac-Pompadour, Troche et Beyssac.

Ce secteur n'a pas de zone de transport à la demande.



Constat

Les déplacements par bus sont très limités. Par contre, le territoire est bien desservi par la SNCF et la liaison autoroutière de l'A20 même si l'accès aux échangeurs est supérieur à 20mn pour les communes excentrées.

Enjeu

Maintenir la ligne TER et la gare de Pompadour.

2. Des dispositions pour l'accessibilité

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit la mise en accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports pour tous les citoyens y compris les personnes à mobilité réduite qui représentent plus du tiers de la population.

Personnes à mobilité réduite : personnes ayant des difficultés pour se déplacer, telles que par exemple, les personnes souffrant de handicaps sensoriels et intellectuels, les personnes en fauteuil roulant, les personnes handicapées des membres, les personnes de petite taille, les personnes âgées, les femmes enceintes, les personnes transportant des bagages lourds et les personnes avec enfants y compris les enfants en poussette.

La loi du 11 février 2005 impose des obligations de mise en conformité de **l'existant** dans les domaines suivants avec des dates butoir :

- ◆ transports publics : 11/02/2008,
- ◆ établissements recevant du public : 01/01/2015

Le Conseil Général est la seule autorité organisatrice des transports interurbains sur le territoire (transport départemental).

Un schéma départemental des déplacements dans lequel est intégrée l'accessibilité est en cours pour :

- ◆ promouvoir et valoriser des transports collectifs adaptés aux territoires et prenant en compte les attentes des usagers,
- ◆ favoriser l'inter modalité et les changements de pratique de déplacements,
- ◆ communiquer et donner une meilleure lisibilité du réseau et de la politique du conseil général en matière de transports,
- ◆ développer la coopération et la collaboration avec les acteurs du transport et de nouveaux partenaires.

Actuellement aucun point d'arrêt n'est accessible aux personnes à mobilité réduite. Certains le deviendront après la mise en place du schéma. Le matériel roulant sera accessible dès qu'il sera renouvelé.

Le conseil général a créé en 2003 le service Handimobile qui sert de mode de transport de substitution sur toute la Corrèze.

En ce qui concerne la voirie et les espaces publics, seuls les plans communaux de mise en accessibilité (PAVE) sont obligatoires. Il n'y a pas d'obligation de mise en accessibilité tant qu'il n'y a pas de travaux exécutés.

Le PAVE permet :

- ◆ d'analyser les dysfonctionnements,
- ◆ d'établir les solutions techniques
- ◆ de programmer les travaux de mise en accessibilité.

En Corrèze, les 2/3 des communes ont établi un PAVE. Sur le territoire, seulement 4 communes l'ont approuvé.

Etat d'avancement des Plans de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics au 30/11/2012				
<i>Nom de la commune</i>	<i>Agence de la DDT</i>	<i>Commune Informée par DDEA / DDT</i>	<i>Délib. C.M. de lancement de l'étude</i>	<i>Date d'approbation du PAVE</i>
ARNAC-POMPADOUR	ABC	X	OUI	étude terminée – délibération à venir
BENAYES	ABC	X	NON	
BEYSSAC	ABC	X	OUI	13/11/2012
BEYSSENAC	ABC	X	OUI	30/10/2012
CONCEZE	ABC	X	OUI	étude terminée – délibération à venir
LUBERSAC	ABC	X	NON	
MONTGIBAUD	ABC	X	NON	
SAINT-ELOY-LES-TUILERIES	ABC	X	Compétence EPCI St-Yrieix	
SAINT-JULIEN-LE-VENDOMOIS	ABC	X	NON	
SAINT-MARTIN-SEPERT	ABC	X	NON	
SAINT-PARDOUX-CORBIER	ABC	X	NON	
SAINT-SORNIN-LAVOLPS	ABC	X	OUI	09/11/2012
SEGUR-LE-CHATEAU	ABC	X	Compétence EPCI St-Yrieix	
TROCHE	ABC	X	OUI	30/10/2012

Source DDT 19/ABC

Pour toutes les créations ou aménagements neufs de voirie et d'espaces publics, les établissements recevant du public neufs ou créés par changement de destination, la réglementation est appliquée depuis 2007.

3. L'aménagement numérique

Le Limousin a élaboré très tôt sa propre stratégie d'aménagement numérique du territoire. Un plan ambitieux conçu au travers d'un réseau d'initiative publique (RIP) unique en son genre en Europe. Ce réseau, baptisé DORSAL, a permis l'irrigation de l'ensemble du territoire Limousin en haut débit. Il a été mis en place dans le cadre d'une délégation de service public, confié à AXIONE Limousin : plus de 1000 km de fibre optique ont été déployés et 300000 foyers limousins ont aujourd'hui accès à l'internet haut débit.

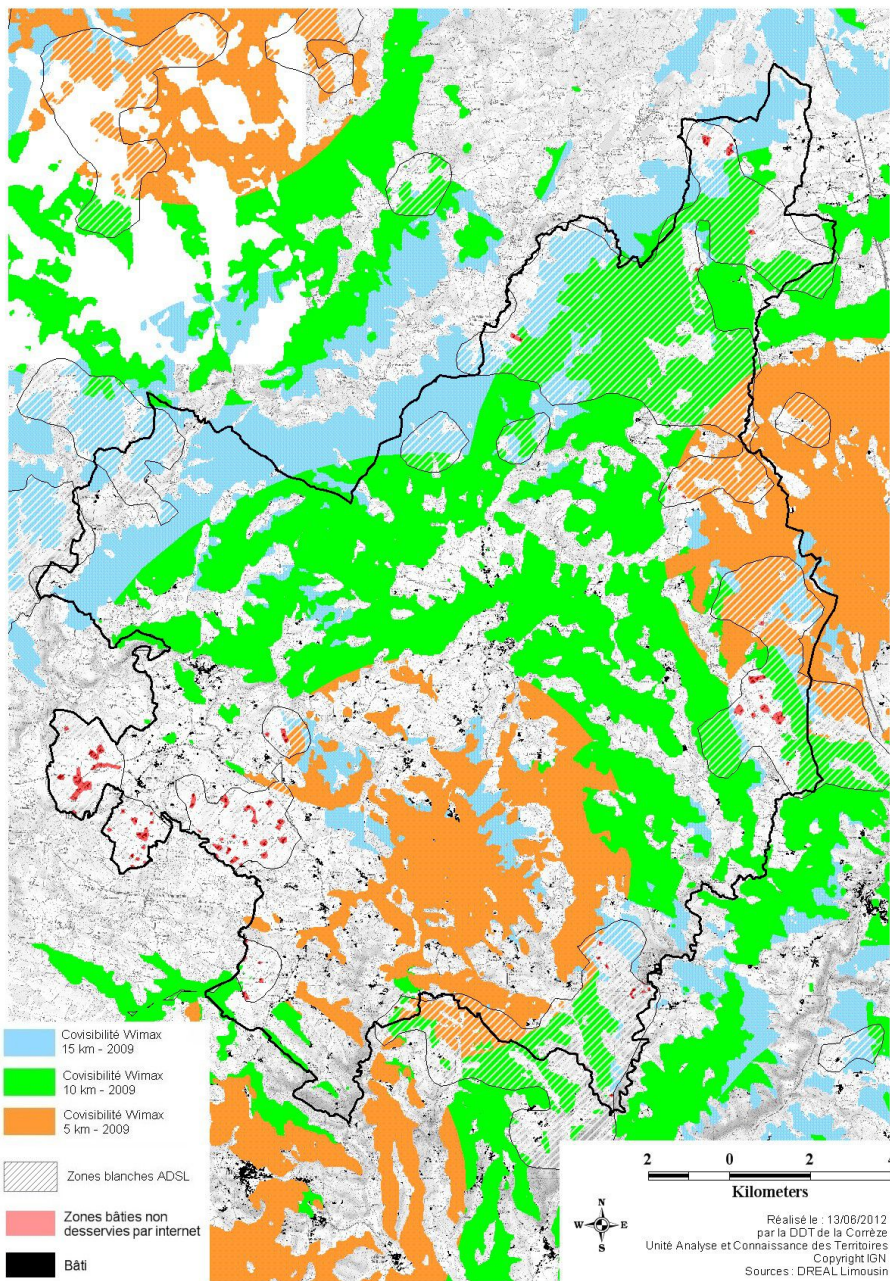
Toutefois, de vastes zones bénéficient seulement d'un débit ADSL <2 mégabits et **il existe encore des zones blanches ADSL sur le territoire** (carte ci-contre).

Le Wimax permet aux entreprises et aux particuliers de se connecter à Internet haut-débit grâce à une antenne qui communique par ondes hertziennes via une station de base située à plusieurs kilomètres. Ce terme est également employé comme label commercial, à l'instar du Wi-fi. Plus efficace que le Wi-fi, le Wimax se distingue par un meilleur confort d'utilisation, autorisant l'accès Internet en fixe ou en mobile.

Le WIMAX permet le désenclavement numérique, enjeu majeur de l'aménagement du territoire en ouvrant l'accès à de nouveaux services qui jouent un rôle de développement économique, social et culturel des territoires.

Les répercussions immédiates ou futures du déploiement des réseaux haut débit concernent des secteurs aussi variés que vitaux : la compétitivité des entreprises, l'éducation, la formation, la santé, la simplification administrative, l'accueil touristique.

Malgré l'implantation de plusieurs pylônes sur le territoire, il reste encore **des zones bâties non desservies** (zones rouges sur la carte) **principalement sur les communes de Beyssenac et St-Martin-Sepert.**



Constat

Plusieurs zones blanches ADSL dont certains secteurs bâtis non desservis par le Wimax.

Enjeu

Structurer l'action publique pour résorber les zones blanches ADSL pour la desserte numérique, notamment dans les zones habitées.

4. Un territoire pourvoyeur d'emplois

La population active regroupe les actifs ayant un emploi et les chômeurs de 15 à 64 ans. Ne font pas partie de la population active les personnes qui, bien que s'étant déclarées au chômage, précisent qu'elles ne recherchent pas d'emploi.

La proportion d'actifs reste stable entre 1999 et 2009 sur le territoire. Elle est équivalente à la moyenne départementale.

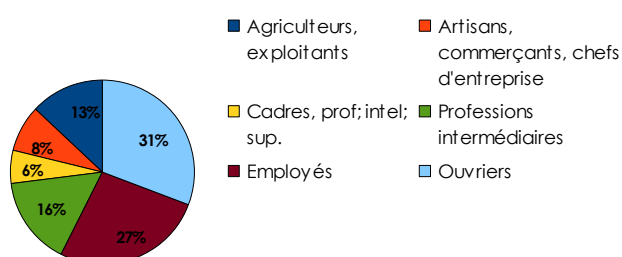
Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2009		1999		Evolution 1999/2009 en %	
	Territoire	Corrèze	Territoire	Corrèze	Territoire	Corrèze
Population de 15 à 64 ans	4819	149004	4810	143072	9	5932
Actifs en %	72,0%	71,7%	72,2%	69,3%	-0,2%	2,40%
Dont :						
actifs ayant un emploi en %	67,8%	65,8%	67,5%	61,9%	0,3%	3,90%
chômeurs en %	4,2%	5,9%	4,7%	7,1%	-0,5%	-1,20%
Inactifs en %	28,2%	28,3%	28,1%	30,7%	0,1%	-2,40%
Dont :						
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	5,6%	8,0%	6,5%	9,8%	-0,9%	-1,80%
retraités ou préretraités	13,1%	11,8%	10,6%	10,1%	2,5%	1,70%
autres inactifs	9,5%	8,5%	10,9%	10,8%	-1,4%	-2,30%

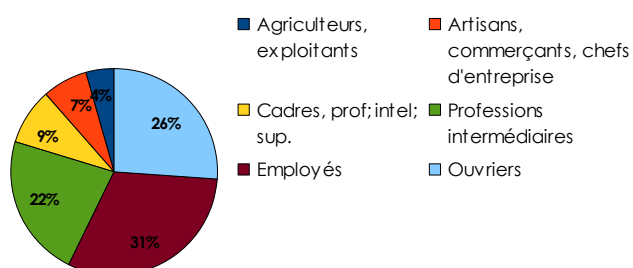
Le terme « autres inactifs » englobe les hommes et femmes au foyer, les personnes en incapacité de travailler.

Globalement sur le territoire, parmi les actifs, les employés et les ouvriers sont les plus représentés (58%). La part des agriculteurs (13%) est plus importante qu'au niveau départemental.

Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle
Territoire



Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle
Département



Sur le territoire, le nombre d'emplois augmente de 14% entre 1999 et 2009; il passe de 3370 à 3841 emplois. Il augmente essentiellement sur les communes d'Arnac-Pompadour (+ 26%), Lubersac (+ 30%) et St-Sornin-Lavolps (+ 23%).

Le nombre d'emplois est supérieur au nombre d'actifs du territoire : 3464 actifs soit 111 emplois pour 100 actifs.

Sur le département, le nombre d'emplois a augmenté de 12% et de 10% au niveau régional.

EMPLOI ET ACTIVITE

COMMUNES	Nombre d'emplois dans la zone			Actifs de la commune ayant un emploi sur la commune			Actifs de la commune avec emploi autre commune, dépt, etc...		
	1999	2009	évolution en %	1999	2009	évolution en %	1999	2009	évolution en %
ARNAC-POMPADOUR	1142	1434	25,6%	318	271	-14,8%	219	247	12,8%
BENAYES	67	55	-17,9%	53	41	-22,6%	37	67	81,1%
BEYSSAC	441	419	-5,0%	177	123	-30,5%	140	171	22,1%
BEYSSENAC	83	63	-24,1%	63	52	-17,5%	69	91	31,9%
CONCEZE	98	83	-15,3%	69	48	-30,4%	103	132	28,2%
LUBERSAC	918	1192	29,8%	528	527	-0,2%	339	391	15,3%
MONTGIBAUD	48	50	4,2%	39	34	-12,8%	51	55	7,8%
ST-ELOY-LES-TUILERIES	21	15	-28,6%	17	13	-23,5%	25	35	40,0%
ST-JULIEN-LE-VENDOMOIS	74	52	-29,7%	65	44	-32,3%	60	77	28,3%
ST-MARTIN-SEPERT	78	62	-20,5%	65	48	-26,2%	45	66	46,7%
ST-PARDOUX-CORBIER	57	58	1,8%	49	46	-6,1%	85	94	10,6%
ST-SORNIN-LAVOLPS	184	226	22,8%	105	77	-26,7%	271	260	-4,1%
SEGUR-LE-CHÂTEAU	51	39	-23,5%	44	26	-40,9%	47	56	19,1%
TROCHE	108	93	-13,9%	74	67	-9,5%	119	161	35,3%
TERRITOIRE	3370	3841	14,0%	1666	1417	-14,9%	1610	1903	18,2%
CORREZE	89915	100384	11,6%	45473	42910	-5,6%	43548	56406	29,5%
LIMOUSIN	271210	297217	9,6%	142301	135817	-4,6%	129199	161424	24,9%

Source INSEE RP 1999 et 2009

Les emplois sont concentrés sur les communes d'Arnac-Pompadour, Lubersac, Beyssac et St-Sornin-Lavolps.

43% des actifs occupés résident sur la commune où ils ont leur emploi. Ce taux correspond à la moyenne départementale. Cependant, le nombre d'actifs occupant un emploi dans leur commune de résidence diminue entre 1999 et 2009 ce qui entraîne une augmentation des navettes journalières.

L'indice de concentration d'emplois est égal à 1,18 sur le territoire soit 118 emplois pour 100 actifs ayant un emploi. Il est particulièrement élevé sur la commune d'Arnac-Pompadour : 2,77. Il est de 1,43 sur Beyssac et de 1,30 sur Lubersac.

Il est de 1 au niveau du département et de la région.

L'indice de concentration de l'emploi ou taux d'attraction de l'emploi désigne le rapport entre le nombre d'emplois offerts dans une commune et les actifs ayant un emploi qui résident dans la commune. On mesure ainsi l'attraction par l'emploi qu'une commune exerce sur les autres.

Le territoire est pourvoyeur d'emplois avec une majorité d'actifs salariés avec des emplois plutôt stables.

Parmi les actifs occupés de 15 ans ou plus, 75,4%, sont des salariés alors qu'ils représentent 83,8% au niveau départemental.

Sur le territoire, le nombre d'actifs non salariés (indépendants) est bien supérieur à la moyenne départementale.

Selon le Code de la sécurité sociale, les indépendants ou non-salariés se distinguent des salariés par l'absence de contrat de travail, et par le fait qu'ils n'ont pas de lien de subordination juridique permanente à l'égard d'un donneur d'ordre.

85,6% des salariés du territoire ont un emploi stable contre 84,9% pour le département.

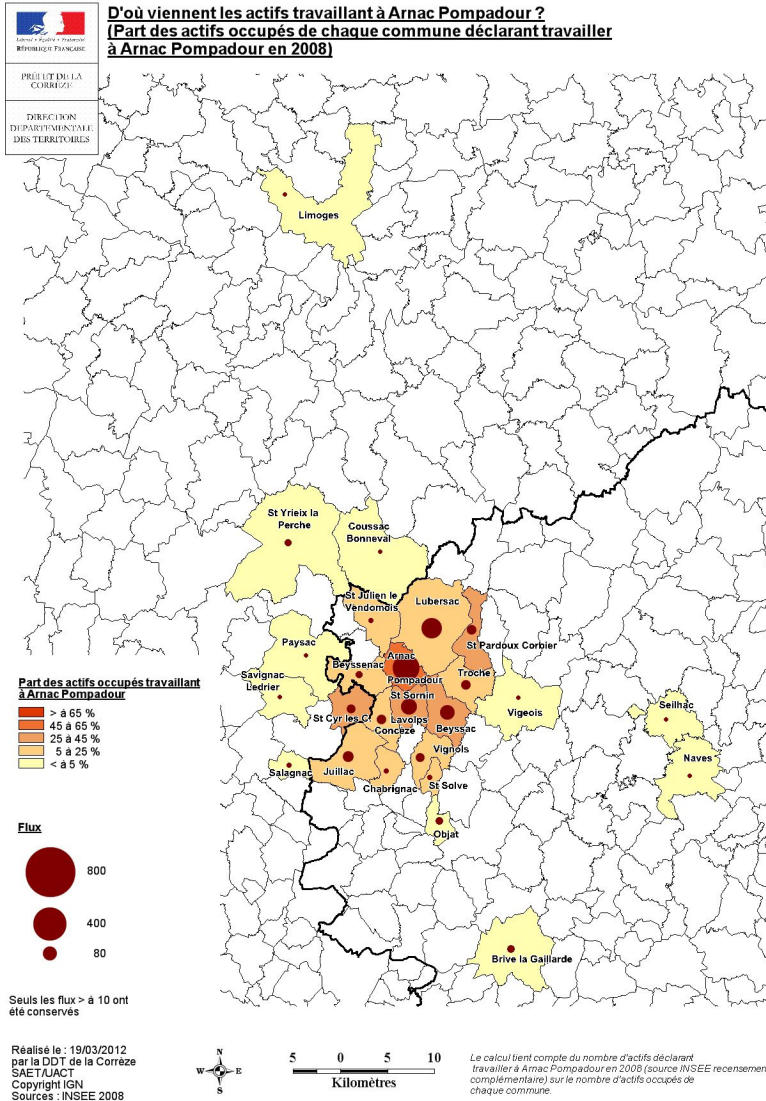
Sur le nombre d'actifs en CDD (contrat à durée déterminé), 63% de ces « emplois précaires » sont occupés par des femmes. Ce taux reste équivalent aux chiffres du département.

Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus

	TERRITOIRE		DEPARTEMENT	
	Nombre d'actifs	%	Nombre d'actifs	%
Ensemble	3321		99316	
Salariés	2503	75,4%	83202	83,8%
Titulaires fonction publique et CDI	2143	85,6%	70650	84,9%
CDD	263	10,5%	8139	9,8%
Intérim	36	1,4%	1591	1,9%
Emplois aidés	17	0,7%	801	1,0%
Apprentissage – Stage	44	1,8%	2021	2,4%
Non salariés	818	24,6%	16114	16,2%
Indépendants	504	61,6%	9266	57,5%
Employeurs	297	36,3%	6406	39,8%
Aides Familiaux	17	2,1%	442	2,7%

Source Insee, RP2009 exploitation principale

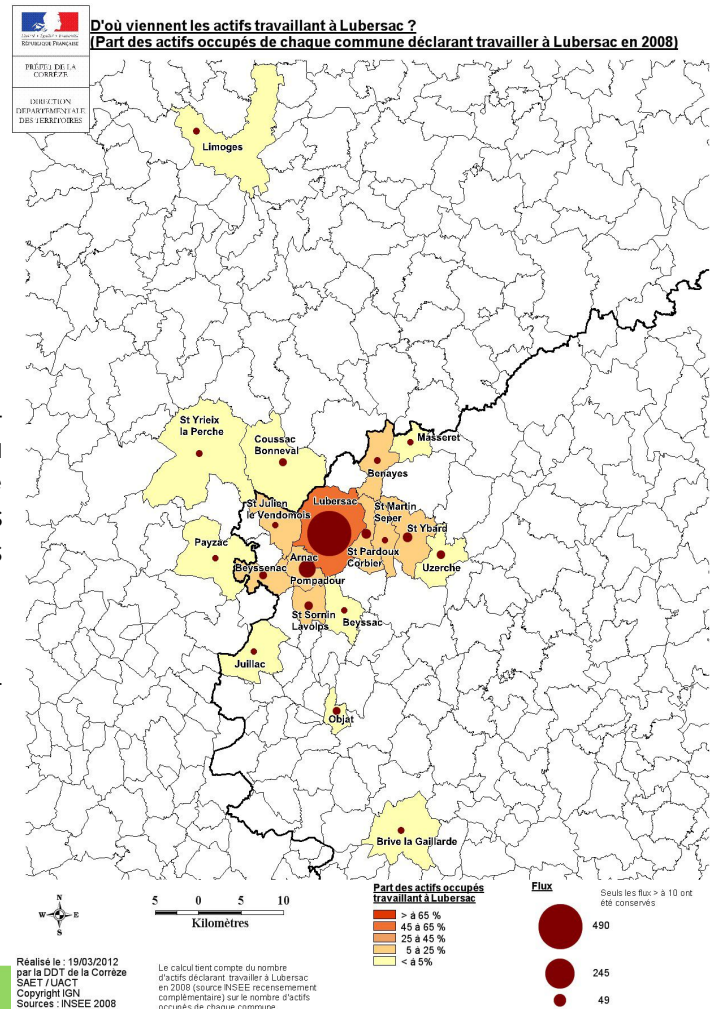
Flux des actifs par rapport aux communes d'Arnac-Pompadour, Lubersac et Beysac qui offrent le plus grand nombre d'emplois sur le territoire.



Peu d'actifs d'Arnac-Pompadour résident sur place : la majorité des actifs qui travaillent sur la commune d'Arnac-Pompadour sont les résidents des communes voisines. Elle attire également des actifs de Limoges et de Brive ainsi que des communes limitrophes de la Haute-Vienne et de la Dordogne.

A l'inverse, les actifs d'Arnac-Pompadour qui n'y travaillent pas vont essentiellement à Lubersac, Beysac et St-Sornin-Lavolps.

Le rôle d'Arnac-Pompadour en terme de relais de l'emploi local est indéniable.

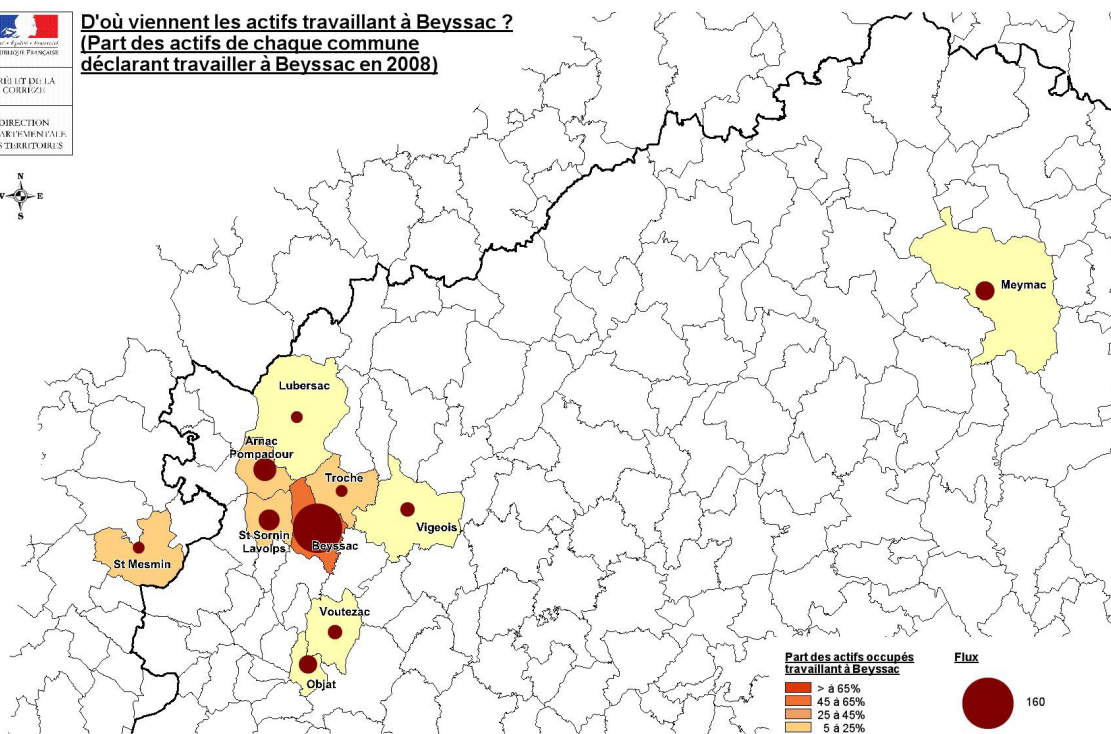


Contrairement à ce qui se passe pour Arnac-Pompadour, la majorité des actifs qui travaillent sur la commune de Lubersac sont résidents de la commune et des communes voisines. Elle attire également des actifs de Limoges et de Brive ainsi que des communes limitrophes de la Haute-Vienne et de la Dordogne.

Les actifs de Lubersac qui n'y travaillent pas vont essentiellement à Arnac-Pompadour.



**D'où viennent les actifs travaillant à Beyssac ?
(Part des actifs de chaque commune
déclarant travailler à Beyssac en 2008)**



Réalisé le : 14/06/2012
par la DDT de la Corrèze
Unité Analyse et Connaissance des Territoires
Copyright IGN
Sources : INSEE 2008

3 0 3 6
Kilomètres

Le calcul tient compte du nombre d'actifs déclarant travailler à Beyssac en 2008 (source INSEE recensement complémentaire) sur le nombre d'actifs occupés de chaque commune.

Part des actifs occupés travaillant à Beyssac

- > à 65%
- 45 à 65%
- 25 à 45%
- 5 à 25%
- < à 5%

Flux

- 160
- 80
- 16

Seuls les flux > à 10 ont été conservés

Même si Beyssac n'est pas identifié comme pôle d'un bassin de vie comme Arnac-Pompadour et Lubersac, son rôle de relais pour l'emploi local reste important même si on constate une baisse du nombre d'emplois sur cette commune entre 1999 et 2009.

La majorité des actifs qui travaillent sur la commune de Beyssac sont les résidents de la commune et des communes voisines. Elle attire également les actifs des communes voisines.

Les actifs de Beyssac travaillent essentiellement sur leur commune de résidence et Arnac-Pompadour et un peu à Lubersac.

Les communes d'Arnac-Pompadour, Beyssac et Lubersac représentent une aire d'influence en terme d'emplois.

EQUIPEMENT AUTOMOBILE DES MENAGES

Nombre de ménages possédant au moins	TERRITOIRE			CORREZE			LIMOUSIN		
	1999	2009	évol	1999	2009	évol	1999	2009	évol
1 voiture	48,6%	47,8%	-0,8%	47,8%	46,1%	-1,7%	47,5%	46,5%	-1,0%
2 voitures ou plus	37,0%	39,6%	2,6%	35,8%	40,2%	4,4%	34,2%	38,0%	3,8%
TOTAL	85,6%	87,4%	1,8%	83,6%	86,3%	2,7%	81,7%	84,5%	2,8%

Source INSEE RP 1999 et 2009 exploitations principales

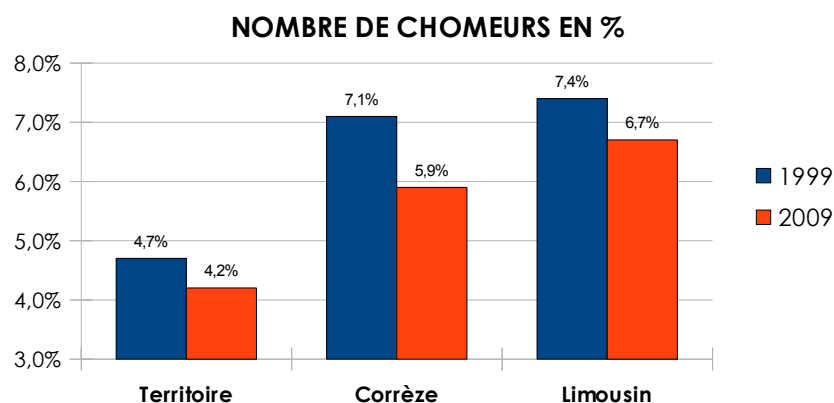
Le nombre de ménages possédant au moins 2 voitures augmente.

L'équipement automobile des ménages est supérieur à la moyenne corrézienne.

◆ LE CHÔMAGE

Le taux de chômage correspond au pourcentage de chômeurs dans la population active. La population active correspond à l'ensemble des personnes entre 15 et 64 ans qui sont disponibles sur le marché du travail.

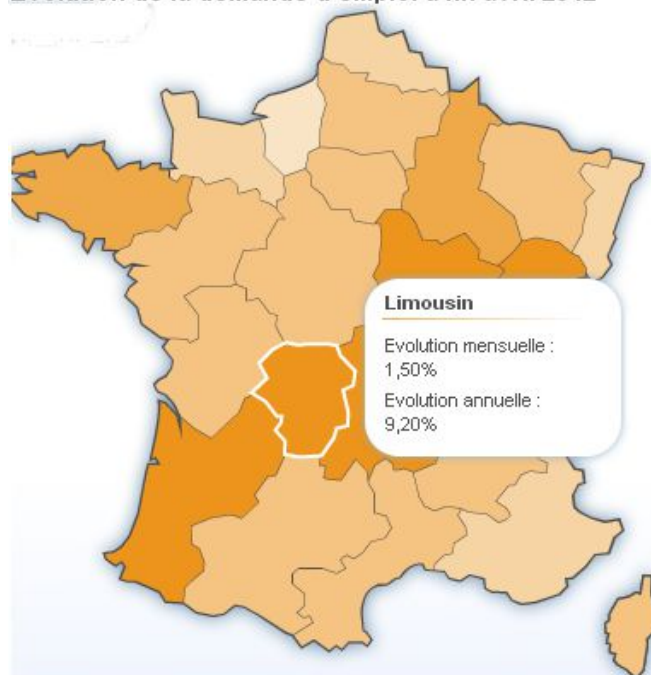
En 2009, il est comptabilisé 204 chômeurs sur le territoire.



Entre 1999 et 2009, la proportion du nombre de chômeurs a diminué sur le territoire : 4,2% au lieu de 4,7%. Il est inférieur à la moyenne départementale (source Insee RP 1999 et 2009).

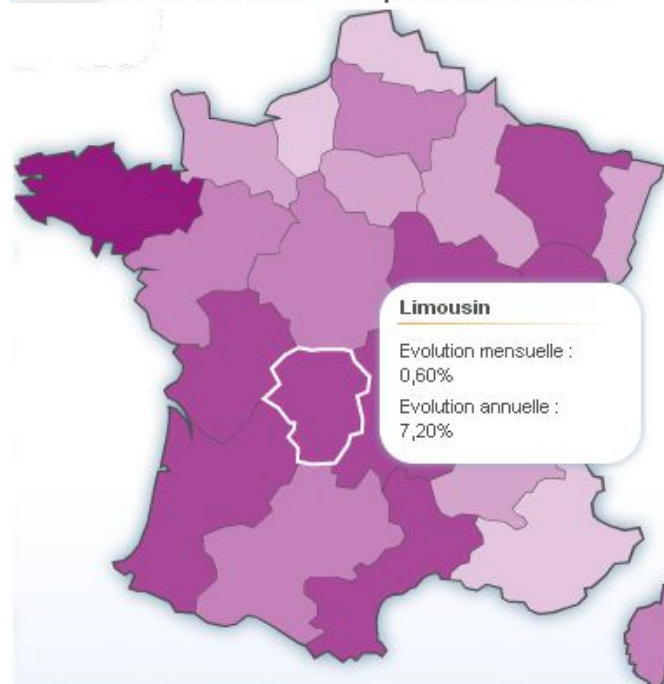
Depuis 2009, le nombre de chômeurs a augmenté en France. Il atteint un taux de 10,2% fin avril 2012.

Evolution de la demande d'emploi à fin avril 2012



demandeurs d'emploi de catégorie A (pôle emploi)

Evolution de la demande d'emploi à fin avril 2012



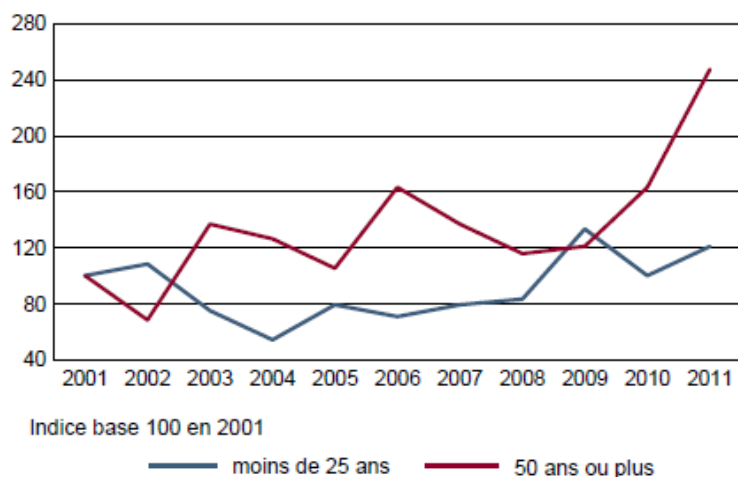
demandeurs d'emploi de catégorie ABC (pôle emploi)

La catégorie A regroupe les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, n'ayant pas eu d'emploi.

La catégorie B regroupe les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte.

La catégorie C regroupe les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures au cours du mois).

DEFM G1 - Evolution des DEFM de catégorie A selon l'âge



Sur le canton de Lubersac, on recense, au 31/12/2011, 313 demandeurs d'emploi de catégorie ABC dont 193 demandeurs d'emploi de catégorie A. La plus grande proportion de chômeurs est celle des plus de 50 ans.

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.

Source : Pôle emploi, Dares, Statistiques du marché du travail.

◆ LE NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS

Définition INSEE : l'établissement est une unité d'exploitation ou de production localisée géographiquement, individualisée mais dépendant juridiquement d'une entreprise. C'est le lieu où est exercée l'activité (magasin, atelier, entrepôt, ...).

NOMBRE D'ETABLISSEMENTS ET DE POSTES PAR SECTEUR D'ACTIVITE AU 31/12/2010

SECTEURS	TERRITOIRE				CORREZE			
	Nombre d'établissements	Taux	Nombre de postes salariés	Taux	Nombre d'établissements	Taux	Nombre de postes salariés	Taux
Agriculture, sylviculture, pêche	603	46,5%	67	2,6%	7817	28,9%	789	1,0%
Industrie	76	5,9%	897	35,4%	1890	7,0%	13373	17,5%
Construction	105	8,1%	169	6,7%	2474	9,1%	5858	7,7%
Commerce, transports et services divers	405	31,3%	738	29,1%	11477	42,4%	28448	37,2%
Administration publique, enseignement, santé et action sociale	107	8,3%	665	26,2%	3385	12,5%	28014	36,6%
TOTAL	1296	100%	2536	100%	27043	100%	76482	100%

Source Insee, CLAP, champ ensemble des activités

Au 31 décembre 2010, le territoire compte 1296 établissements soit 5% du nombre d'établissements du département.

L'agriculture compte le plus grand nombre d'établissements mais le nombre d'emplois offerts se trouve en plus grand nombre dans le secteur de l'industrie.

◆ LES PRINCIPAUX EMPLOYEURS PRIVÉS DU TERRITOIRE

Arnac Pompadour

- Haras nationaux : 100 à 199 employés.
- SICAME : société industrielle de construction d'appareils et de matériel électriques; 250 à 499 salariés.
- Laboratoire d'essai LABEP et centre de formation « SICAME ACADEMY »: 10 à 20 employés .
- Mecatracting, filiale de SICAME : fabrication de matériel d'installation électrique; 100 à 199 salariés.
- Albert Fraysse SARL : vente et réparation de machines agricoles; 1 à 10 employés.
- Coopérative agricole de Pompadour : commerce de gros de produits chimiques; 10 employés.
- EHPAD : 50 à 99 employés.

Beyssac

- EPDA du Glandier .
- Village de vacances.
- Institut Français du Cheval et de l'équitation, la Jumenterie.

Lubersac

- Corrèze conserves : 200 salariés
- Contant Entreprise : construction de réseaux électriques et de télécommunications; 20 à 49 salariés.
- Abattoir municipal : 28 salariés
- EHPAD
- Centre commercial Super U

Saint-Sornin-Lavolps

- Intermarché
- Ste SIPA Bois : menuiserie bois et PVC; 0 à 9 salariés.

Constat

Les communes d'Arnac-Pompadour, Lubersac, Beyssac et St-Sornin-Lavolps dans une moindre mesure forment le socle de l'emploi local.

La commune de Beyssac pourrait souffrir de la dépendance aux 2 gros pôles d'emploi du Glandier et du village de vacances.

Le nombre d'emplois a augmenté de 14% entre 1999 et 2009.

Le territoire est attractif en terme d'emplois.

La voiture est indispensable pour se déplacer sur ce territoire.

Des emplois majoritairement dans le secteur de l'industrie.

Un grand nombre d'exploitations agricoles.

Les différents secteurs d'activité, notamment l'industrie, sont bien représentés sur le territoire.

Enjeux

Promouvoir et conforter les filières en place sur le territoire.

Maintenir l'armature locale en terme d'emploi car elle permet le maintien d'une population sur place.

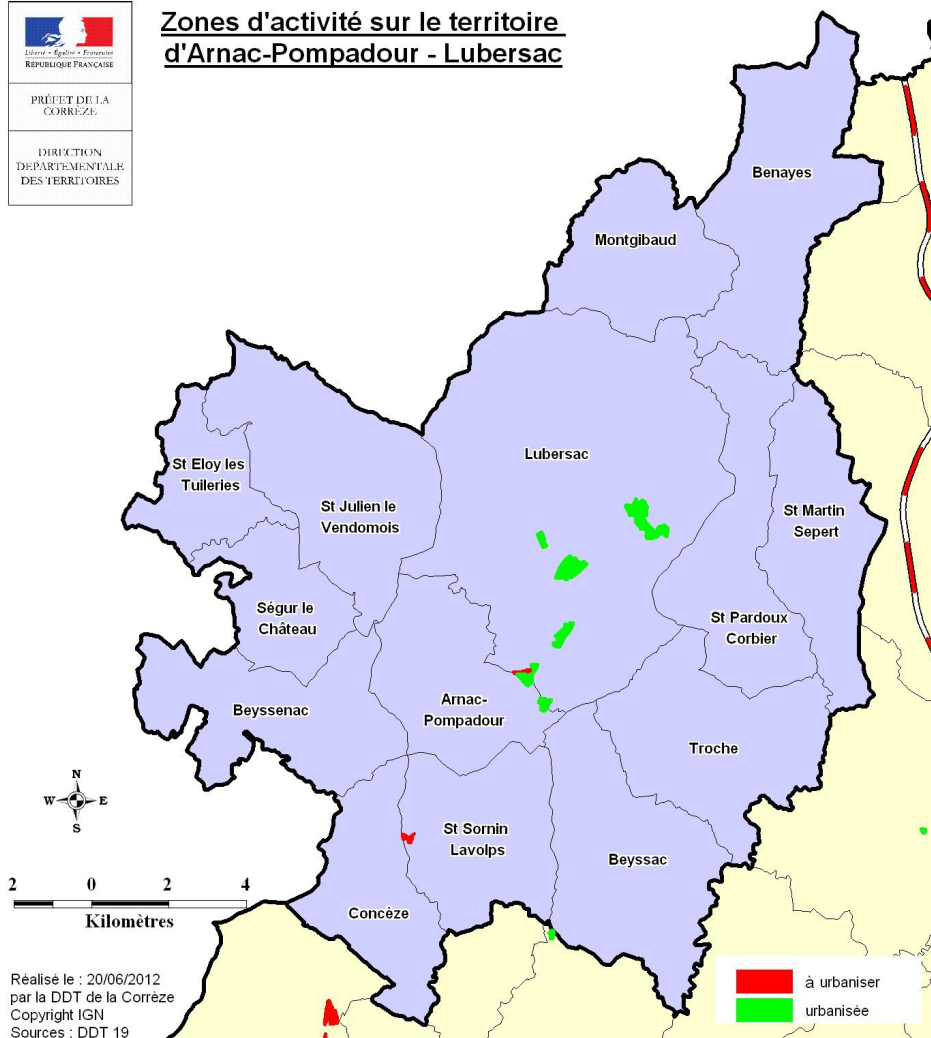
Adapter l'offre de transport aux besoins des habitants : emploi, services.

◆ LES ZONES D'ACTIVITÉS

Outil majeur de la politique de développement économique des collectivités, la zone d'activités est entendue comme " un espace aménagé selon une démarche volontariste par un agent économique en vue d'être commercialisé (vendu ou loué) à des entreprises (secteur marchand) ou à des organismes (secteur non marchand), afin que ceux-ci puissent exercer leur activité économique ". Sa finalité doit être de répondre au mieux aux besoins des entreprises autant pour les fixer durablement sur le territoire que pour les attirer lors de leur recherche d'un site d'implantation.



Zones d'activité sur le territoire d'Arnac-Pompadour - Lubersac



Elles sont de gestion intercommunale et sont situées sur les communes de :

Arnac-Pompadour : 8,3 ha ouverts à l'urbanisation et 3,2 ha à urbaniser.

Saint-Sornin-Lavolps : 3,3 ha à urbaniser.

Lubersac : 87,1 ha ouverts à l'urbanisation et 1,5 ha à urbaniser.

La majorité des zones d'activité du territoire, soit 86%, est localisée sur la commune de Lubersac avec un aménagement vernaculaire pour la zone du Touvent.

Constat :

La superficie des zones d'activités est très importante sur la commune de Lubersac. Le secteur de Touvent contribue à une urbanisation linéaire sur la RD 902 et rend peu lisible l'entrée du bourg.

Enjeux :

Rationaliser, réorganiser et officialiser les zones d'activités, notamment celle du Touvent à Lubersac : un PLU pourrait permettre de poser les bases d'une réflexion globale.

5. Une agriculture dynamique

Le secteur agricole est dynamique grâce à des conditions agronomiques et climatiques très favorables à l'élevage bovin, à la culture des petits fruits, des pommes et de la châtaigne.

L'agriculture est une source d'activité économique importante, induisant des emplois en amont et en aval : emplois permanents et saisonniers. C'est le secteur du département où il y a le plus d'emplois liés à l'activité arboricole.

EVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES ET DE LA SAU

	Nombre d'exploitations				Superficie Agricole Utilisée			
	2000	2005	2010	Évolution 2000/2010	2000	2005	2010	Évolution 2000/2010
ARNAC-POMPADOUR	25	24	17	-32%	828,05	836,61	766,56	-7%
BENAYES	35	32	30	-14%	1444,51	1568,00	1617,26	12%
BEYSSAC	39	32	29	-26%	1129,79	967,62	1085,04	-4%
BEYSSENAC	39	30	23	-41%	1175,36	1131,38	1513,58	29%
CONCEZE	33	29	25	-24%	721,65	649,39	861,03	19%
LUBERSAC	99	91	81	-18%	3577,95	3626,35	3405,15	-5%
MONTGIBAUD	29	22	20	-31%	944,87	936,49	899,40	-5%
ST-ELOY-LES-TUILERIES	13	12	10	-23%	489,21	514,06	494,10	1%
ST-JULIEN-LE-VENDOMOIS	34	30	26	-24%	1529,37	1507,61	1783,17	17%
ST-MARTIN-SEPERT	40	32	33	-18%	1141,44	1086,43	1419,73	24%
ST-PARDOUX-CORBIER	42	31	27	-36%	1222,62	1192,69	1303,87	7%
ST-SORNIN-LAVOLPS	28	21	23	-18%	789,39	752,26	765,18	-3%
SEGUR-LE-CHÂTEAU	20	15	11	-45%	532,68	462,91	357,31	-33%
TROCHE	37	31	30	-19%	1168,35	1201,37	1075,53	-8%
TERRITOIRE	513	432	385	-25%	16695,24	16433,17	17346,91	3,90%
CORREZE	5492	4708	4194	-24%	216955,41	213871,8	220965,53	1,85%

Source : données dossiers de déclarations de surfaces 2000, 2005, 2010. Exploitations dont le siège est en Corrèze.

Malgré une diminution du nombre d'exploitations, leur nombre reste important et la superficie agricole utilisée augmente légèrement.

La diminution du nombre d'exploitations suit la tendance de la Corrèze. Parallèlement, on observe une restructuration des exploitations par création sous forme sociétaire (GAEC, EARL).

La SAU augmente du fait d'exploitants qui avaient cessé leur activité et ne déclaraient plus leurs terres à la PAC. La reprise de ces terres par de nouveaux exploitants a permis de les réintégrer dans la SAU.

◆ AGE MOYEN DES EXPLOITANTS

En Corrèze, l'âge moyen des exploitants est de 50 ans en 2009 alors qu'il était de 47 ans en 2000.

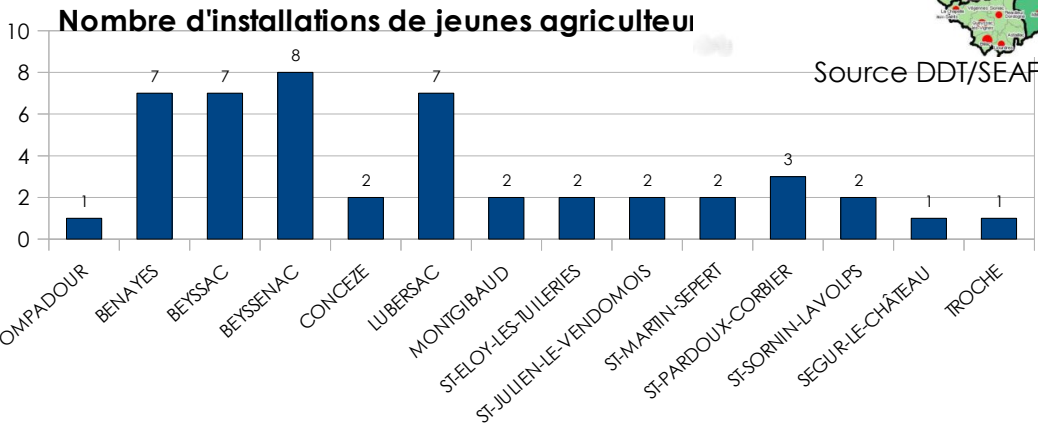
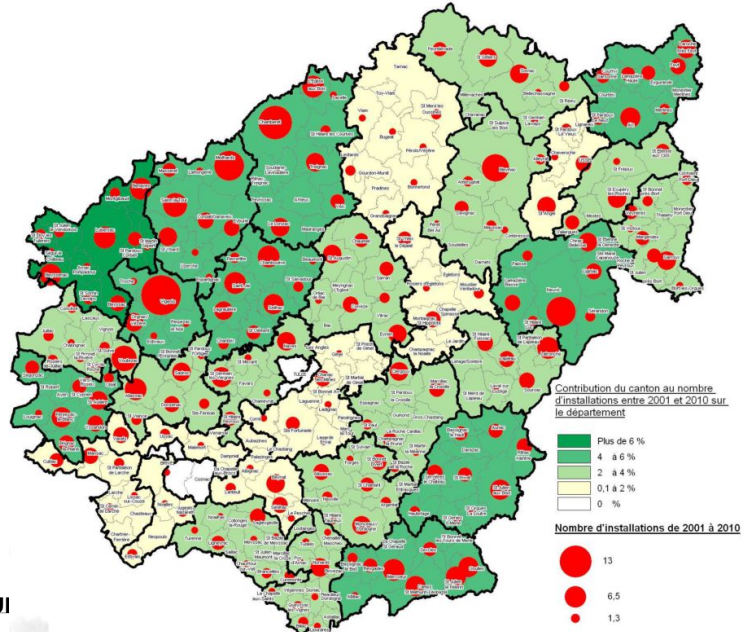
Sur le territoire étudié, l'âge moyen des exploitants est de 46 à 52 ans selon les communes.

Les plus jeunes exploitants, moyenne de 46 ans, se trouvent sur la commune de Beyssac.

Installations des jeunes agriculteurs entre 2001 et 2010

◆ **INSTALLATIONS DE JEUNES AGRICULTEURS**

Sur le territoire, on compte 47 installations de jeunes agriculteurs pour la période de 2001 à 2011 inclus. Sur le département, il y a eu 764 installations pour la même période.

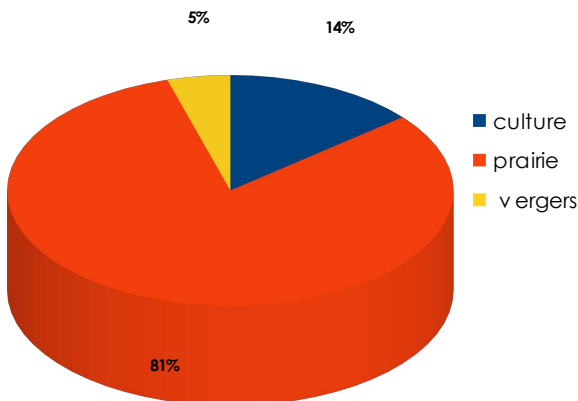


◆ **UTILISATION DES TERRES AGRICOLES**

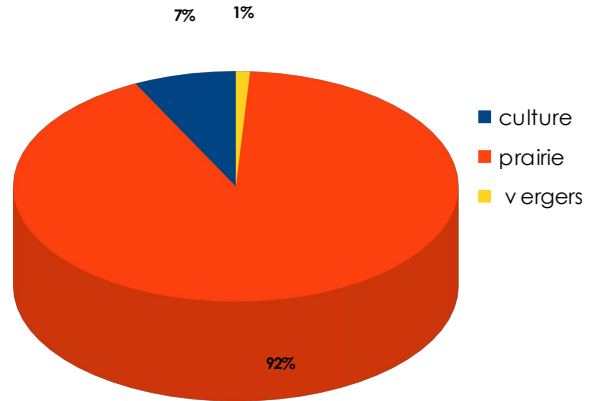
On trouve des terres de bonne qualité sur le territoire.

La prairie reste majoritaire mais la culture et les vergers sont très présents sur ce secteur. La surface en culture correspond aux céréales pour la vente et l'alimentation du bétail. Les vergers correspondent essentiellement à la pomiculture et quelques vergers de châtaigniers.

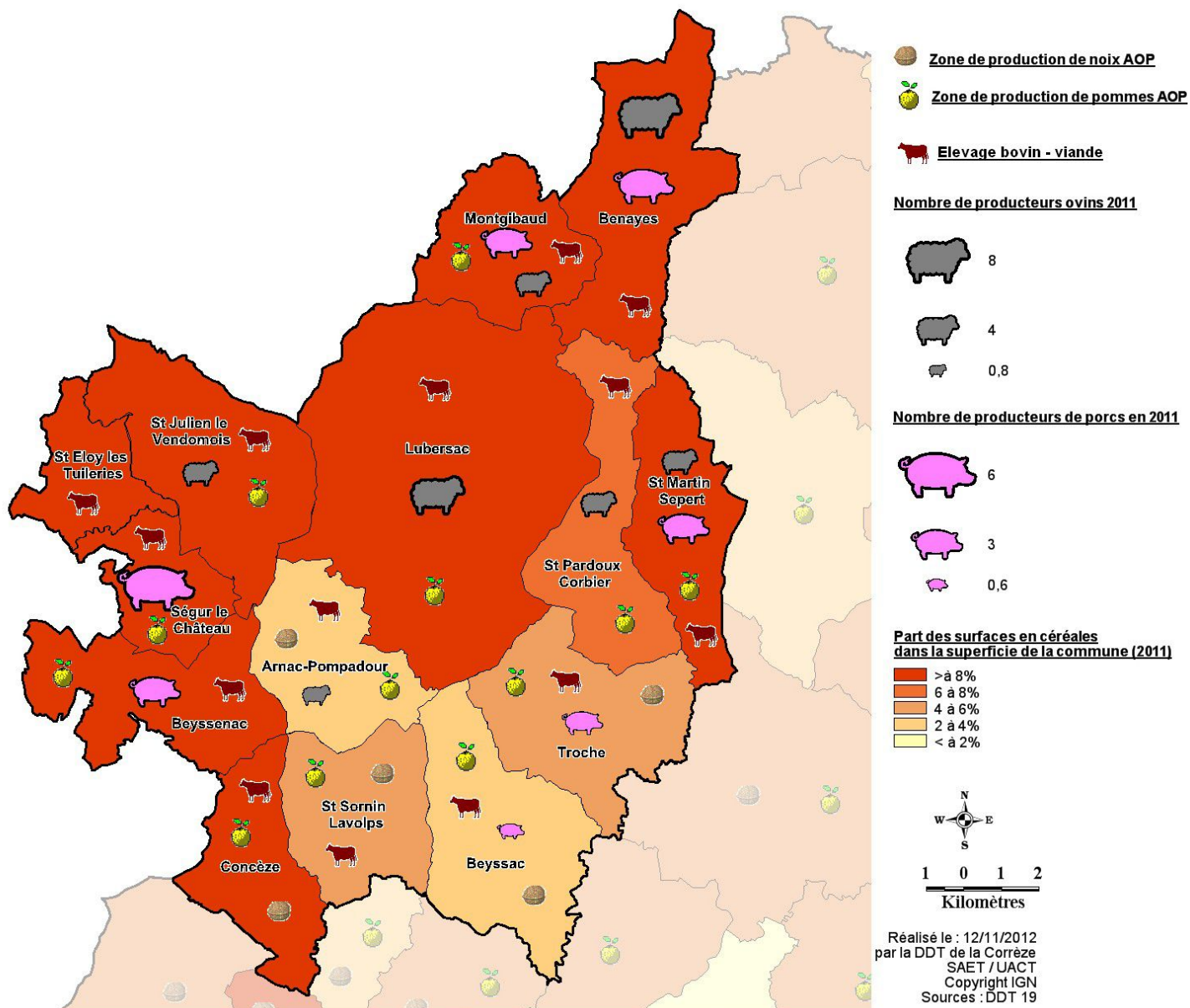
Surface par activité en 2009
Territoire



Surface par activité en 2009
Corrèze



◆ PRODUCTIONS



(Source Observation cartographique de l'Economie Agricole – DDT 19)

En ce qui concerne la production animale, la filière bovine est la plus importante avec les brouards, le veau sous la mère et les « animaux finis » (prêts pour l'abattoir). Les filières porcine et ovine sont également présentes. Le porc CUL NOIR LIMOUSIN, présent à Ségur-le-Château, bénéficie du programme de conservation conduit par l'I.T.P. (institut technique du porc).

Sur ce secteur, la production de céréales pour la vente et l'autoconsommation sur les exploitations est la plus importante du département.

On compte de nombreuses exploitations en pomiculture, des vergers de châtaigniers et de noyers ainsi que des petits fruits (framboise, cassis, fraise, ...).

On trouve également des apiculteurs sur les communes de Benayes, Lubersac, St-Martin-Sepert, St-Pardoux-Corbier et Troche.

◆ ENTREPRISES LIÉES À LA PRODUCTION AGRICOLE

Abattoir de Lubersac : société d'économie mixte depuis juin 2010, entre la commune de Lubersac, le groupement Limousin Bétail Viande, le groupe coopératif Altitude et la société Altivo. L'abattoir a réouvert en avril 2011 après travaux de mise aux normes et restructuration. Une nouvelle dynamique s'est enclenchée depuis l'arrivée des partenaires de la commune qui, seule, ne pouvait plus supporter les charges de fonctionnement. A noter la fermeture de l'abattoir de St-Yrieix-la-Perche en 2012.

Coopérative agricole de Lubersac (CAEHL) : assure la collecte des céréales produites sur le secteur.

Coopérative fruitière de Pompadour.

Des pomiculteurs sont adhérents des coopératives Coplim et LIMDOR.

Ets Puygrenier à Ségur-le-Château : Meunerie (commerce de gros de céréales, de semences et d'aliments pour bétail).

Producteur pisciculture à Ségur-le-Château.

◆ AGRICULTURE BIOLOGIQUE

On trouve un peu d'agriculture bio sur le territoire. Par rapport aux surfaces déclarées en 2009, la surface dédiée à l'agriculture Bio se trouve uniquement sur la commune de Beyssenac sur 52ha ce qui est très faible.

La surface en agriculture bio dans le département de la Corrèze est de 3443 ha soit 1,6% de la Superficie Agricole Utilisée.

Il reste beaucoup d'efforts à faire dans ce domaine sur tout le département pour atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement. Le plan "Agriculture biologique : horizon 2012" vise à tripler les surfaces actuelles cultivées en "bio" et de les porter à 6% de la surface agricole française d'ici 2012. Il se décline en 5 axes : la structuration des filières; recherche, développement et formation; restauration collective; adapter la réglementation; faciliter la conversion et la pérennité des exploitations agricoles "bio".

Professionnels notifiés en agriculture biologique en 2011 (source agence bio) :

Arnac-Pompadour : Dumain Langlade Dominique : producteur de fruits (fraises, kiwis,...); SCEA du Champ de Fourneix : fruits à pépins et à noyau.

Saint-Sornin-Lavolps : Delage Jean-Paul; Peneloup Didier : producteur bovins, vaches nourrices ou allaitantes; SCEA Le Rouveix Nature : fruits d'arbres ou d'arbustes et de fruits à coque.

Troche : Cousty About Anne-Marie : producteur de châtaignes; SCEA La Meynie : fruits à pépins et à noyau.

◆ PRODUCTIONS AGRICOLES LOCALES

Par la Loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006, l'Institut National de l'Origine et de la qualité (INAO) est chargé de la mise en œuvre de la politique française relative aux produits sous signes officiels d'identification de l'origine et de la qualité : appellation d'origine ; IGP ; label rouge ; STG et agriculture biologique .

L'AOC/AOP : l'Appellation d'Origine Contrôlée/Appellation d'origine protégée désigne la dénomination d'un produit dont la production, la transformation et l'élaboration doivent avoir lieu dans une aire géographique déterminée avec un savoir-faire reconnu et constaté.

On trouve sur le territoire :

- **la noix du Périgord** : Arnac-Pompadour, Beyssac, Concèze, St-Sornin-Lavolps et Troche.
- **La pomme du Limousin** sur toutes les communes excepté Benayes.



L'IGP : l'Indication Géographique Protégée, désigne des produits agricoles et des denrées alimentaires dont les caractéristiques sont étroitement liés à une zone géographique, dans laquelle se déroule au moins leur production, leur transformation ou leur élaboration.

Sur toutes les communes du territoire :

Agneau du Limousin

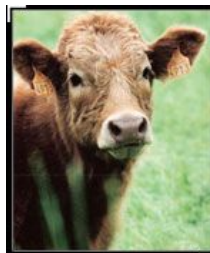
Jambon de Bayonne
Porc du Limousin
Veau du Limousin.

Sur Concèze :

Agneau du Périgord

Label rouge « blason prestige » :

Veau fermier
Bœuf limousin
Jeune bovin



Autres :

Foires aux bovins gras à Lubersac
Foire aux reproducteurs ovins à Lubersac.

Charte des bonnes pratiques en arboriculture

Les producteurs de pommes, élus et riverains se sont réunis en 2011 et se sont mis d'accord sur l'adoption d'une charte de bonnes pratiques afin de limiter les problèmes liés à l'utilisation des pesticides et à leur épandages. Elle prévoit :

- ◆ **une distance minimale de 50m** à respecter entre la dernière rangée d'arbres et le mur d'habitation en cas d'implantation d'un nouveau verger .
- ◆ **une distance minimale de 20m** à respecter entre les vergers et les habitations en cas de replantation d'un verger existant.

Une information des riverains sur les dates d'épandage et une cartographie des zones à risques doivent être effectuées.

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement et du plan ECOPHYTO 2018, les produits phytosanitaires introduits sur les parcelles agricoles devront être réduits de moitié d'ici 2018.

Constat

Le secteur agricole le plus dynamique du département avec des filières diversifiées et organisées.

Des productions sous signes de qualité sur le territoire : pomme du Limousin, noix du Périgord, viandes du Limousin et agneau du Périgord.

Production bovine de très bonne qualité et reconnue nationalement.

Enjeux

Maintenir toutes les filières présentes qui permettent l'installation d'agriculteurs et qui sont génératrices d'emplois induits (saisonniers, transformation).

Développer la filière petits fruits, en régression actuellement.

La filière légumes mériterait de renaître car elle permettrait d'élargir la diversification pour la transformation et les circuits courts.

Nécessité de maintenir une activité agricole dynamique afin de pérenniser les outils aval (abattoir, transformation).

Développer l'agriculture biologique.

Respecter la charte de bonne conduite pour l'arboriculture.

6. Tourisme : un enjeu fort

Le tourisme représente une activité économique très importante pour ce territoire. Les attraits de ce territoire sont essentiellement tournés vers le château et surtout le haras national de Pompadour.

D'autres monuments historiques classés ou inscrits participent également au prestige de ce territoire avec les églises de Beyssac, Concèze, Lubersac et St-Sornin-Lavolps, la Maison Renaissance de Lubersac, l'ensemble rural de la Rivère à St-Eloy-les-Tuileries.

Le village de Ségur-le-Château est classé parmi les « plus beaux villages de France ». L'objectif de l'association des plus beaux villages de France est de préserver et valoriser la qualité du patrimoine des villages pour accroître leur notoriété tout en maîtrisant leur fréquentation et favoriser ainsi leur développement économique.



Les communes de Concèze, St-Sornin-Lavolps, Beyssac, Troche, Arnac-Pompadour et Beyssenac font partie de liste des communes du Pays d'art et d'histoire Vézère ardoise. C'est un label officiel français attribué depuis 1985 par le Ministère de la Culture aux communes ou pays de France qui s'engagent dans une politique d'animation et de valorisation de leurs patrimoines bâti, naturel, et industriel, ainsi que de l'architecture.

Les communes d'Arnac-Pompadour, Lubersac et Ségur-le-Château ont chacune 1 office du tourisme.

Autres sites touristiques

Arnac-Pompadour : la chapelle Saint Blaise, l'église prieurale d'Arnac,

Beyssac : la jumenterie nationale, la chartreuse du Glandier, le domaine des Monts et la stèle du pape Innocent VI.

Beyssenac : le moulin de la résistance.



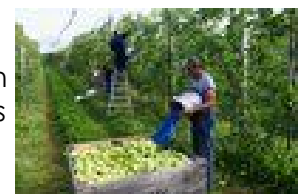
Lubersac : le château du Verdier où coule, en contrebas du parc, la fontaine Saint Yrieix, une des "bonnes fontaines" les plus anciennes de Corrèze, citée dès le 14^{ème} siècle et réputée pour guérir les brûlures.

Montgibaud : le tilleul de Sully, arbre remarquable.

Saint-Sornin-Lavolps : l'hippodrome de Pompadour, la fontaine Sainte Radegonde, La chapelle Saint Roch.

circuits de découverte

Route de la pomme du Limousin AOP : au cœur des vergers de pommiers en fleurs ou chargés de fruits, arboriculteurs, artisans, producteurs et restaurateurs accueillent les visiteurs pour leur faire découvrir les saveurs de la pomme.



Route Richard Cœur de Lion : Les châteaux de Rochechouard, Montbrun, Châlus, Lastours, Jumilhac, Coussac, Ségur, Pompadour et l'église fortifiée du Chalard constituaient une barrière défendant au sud la vicomté de Limoges. Ce sont ces châteaux que présente "la Route Richard Coeur-de-Lion" du nom de ce roi qui trouva la mort en assiégeant en 1199 le château de Châlus-Chabrol.

Activités sportives

Arnac-Pompadour : site d'envol de Corrèze Montgolfière, badminton, circuits de randonnée, VTT, pêche, rugby.

Lubersac : centre aqua récréatif, circuit karting et espace paintball, tracteur pulling, circuits de randonnée, vols en montgolfière, pêche, pétanque, tennis, cyclisme, VTT.

Ségur-le-Château : randonnées pédestres et sentier botanique.

De nombreux parcours de randonnée sur les communes du territoire.



l'équitation



- ◆ Comité Régional d'Equitation du Limousin à Arnac-Pompadour.
- ◆ Société de concours hippiques de Pompadour
- ◆ Les écuries du Mas : école française d'équitation à St-Sornin-Lavolps
- ◆ Relais Al Garamaze : centre équestre à St-Martin-Sepert
- ◆ Centre équestre Club Med à Beyssac
- ◆ Les écuries du Vallon, écuries de propriétaires de chevaux à Beyssenac

La pêche

◆ **L'Auvézère**, est une rivière de 1^{ère} catégorie. On y trouve une bonne population de truites à l'amont. De nombreuses digues sur le parcours créent des petites retenues où l'on trouve des populations de poissons blancs et quelques carnassiers : perches et brochets.

◆ **La Loyre**, rivière de 1^{ère} catégorie autrefois bien peuplée, dont le milieu est actuellement très perturbé (nombreuses plantations de pommiers) et ne conserve qu'une petite population de truites. (Source : Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Corrèze).

Milieu associatif

- ◆ **Associations culturelles** : musique, folklore, théâtre.
- ◆ **Associations sportives** : Basket, cyclisme, VTT, danses folkloriques et traditionnelles, équitation, football, gymnastique, pétanque, yoga, tai-jitsu, randonnée, rugby, tennis, chasse, pêche, circuit Karting et espace paintball (Lubersac).
- ◆ **La société de concours hippique de Pompadour** : organise les événements équestres majeurs de la cité du cheval de Pompadour, en collaboration avec les Haras nationaux.
- ◆ **Le Comité Régional Equitation du Limousin** à Pompadour est une émanation de la Fédération Française d'Equitation au niveau Régional : désireux de développer toutes les activités équestres, il propose des stages dans chacune des disciplines pour les enseignants, les techniciens et les cavaliers.
- ◆ **L'association les 3 Tours à Pompadour** : organise les visites des sites du Haras National de Pompadour (Château, Écuries des Étalons, Jumenterie nationale).
- ◆ **Association Lubersac c'est mécanique** : tracteur Pulling.
- ◆ **Corrèze Montgolfière** : site d'envol à Arnac-Pompadour.
- ◆ **L'association « Réunir au Pays »** de St-Sornin-Lavolps : organise tous les ans, le 14 juillet, sur l'hippodrome « la journée de l'âne ».

Type et capacité d'hébergement

◆ CAMPINGS :

Concèze : aire d'accueil de camping cars.

Lubersac :

◆ camping municipal « La Vézénie », 3 étoiles, classé « camping qualité », 50 emplacements, 27 chalets, accès au centre aqua récréatif.

◆ aire d'accueil de camping cars.

Saint-Pardoux-Corbier : camping « le Domaine Bleu », 2 étoiles, 40 emplacements, plan d'eau.

Saint-Sornin-Lavolps : camping « les étoiles », 3 étoiles, 40 emplacements dont 9 bungalows, 1 chalet grand confort, 1 grande caravane, piscine chauffée. Ce camping dispose d'une aire d'accueil de camping-cars.

Troche : camping « le domaine vert », camping à la ferme, 9 emplacements.

◆ GÎTES, LOCATIONS ET MEUBLÉS :

Arnac-Pompadour : hameau « les gîtes de la Forêt », 15 chalets, accès à la piscine intercommunale.

On trouve également des chambres d'hôtes, des gîtes ruraux, des locations clévacances, des meublés de tourisme sur les communes du territoire étudié excepté sur la commune de Montgibaud.



◆ RÉSIDENCES DE VACANCES

Beysac : village de vacances, 230 chambres, parc de 60 ha, école d'équitation, école de tennis, golf, piscine.



Une importante restructuration des bâtiments et installations est envisagée.

◆ HÔTELS :

Arnac-Pompadour :

◆ Hôtel de l'hippodrome, 1 étoile, 10 chambres

◆ Hôtel du Parc : 2 étoiles, 10 chambres, piscine

◆ Auberge de La Marquise : 2 étoiles, 12 chambres

◆ Chambre d'hôtes / 7 Bed & Breakfast

Beysenac : Logis-auberge de la Mandrie, 2 étoiles, 20 chambres, piscine chauffée

Lubersac : hôtel le Rubeau, 8 chambres; Le Souham, 2 étoiles, 8 chambres

Manifestations diverses :

Arnac-Pompadour :

- ◆ Haras national : plus de 100 jours de manifestations par an (mars à octobre) avec des championnats de France (7 en 2012). Les principales manifestations hippiques : les journées nationales de l'Anglo-arabe, les finales nationales de Concours Complet Jeunes Chevaux, le Critérium international de Concours Complet, des ventes de chevaux de sport et des courses de plat et obstacles.
- ◆ Cabarets équestres.
- ◆ Grande semaine de Pompadour, au mois de septembre, autour du cheval.
- ◆ le printemps des couleurs : cette manifestation s'inscrit dans un programme régional de valorisation des peintures d'art contemporain dans les édifices religieux en Limousin. A Pompadour, la Chapelle Saint-Blaise est une œuvre emblématique d'un peintre de renommée internationale et amoureux des chevaux : André Brasilier.
- ◆ Pompadour aux lampions : promenade dans les vieux quartiers se déroule en semi-nocturne et aux lampions.



Concèze :

- ◆ Festival Dec'ouvrir : Organisé par la Commune de Concèze, ce festival unique en son genre mêle poésie et chansons et accueille chaque année des artistes de renom.
- ◆ Floralties.
- ◆ Fête autour du fruit local : la framboise avec réalisation de la désormais traditionnelle tarte géante à la framboise.

Lubersac :

- ◆ Balade contée aux flambeaux : Balade nocturne aux flambeaux autour de contes et légendes dans les rues de la ville.
- ◆ Championnat de France et challenge européen TWD de tracteur pulling .

Séguir-le-Château :

- ◆ Jazz in Segur, festival de jazz international.
- ◆ Marché de pays tous les lundis pendant la période estivale.

Domaine de Pompadour



Le Domaine de Pompadour s'étend sur une superficie de 330 hectares. Toutes activités confondues, le Haras de Pompadour génère près de 250 emplois directs. Le site accueille en moyenne 50 000 visiteurs par an. Les activités du Domaine de Pompadour sont réparties sur cinq sites : l'hippodrome, le château de la Marquise, le Puy-Marmont, la Jumenterie de La Rivière et le site de Chignac, où sont élevés les chevaux de 1 à 3 ans.

Il existe également une station expérimentale à Chamberet (ferme d'une surface de 130 ha). L'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) est un établissement public né en 2010 de la fusion de l'établissement public des Haras nationaux et de l'Ecole nationale d'équitation. Il est chargé de promouvoir l'élevage des équidés et les activités liées au cheval ainsi que de favoriser le rayonnement de l'équitation.

Afin de valoriser les haras il a été créé un comité stratégique regroupant les collectivités territoriales et les socio-professionnels pour la mise en œuvre d'actions visant à valoriser l'ensemble du site.

Ce projet, « Pompadour 2013 », démarré en 2009, est une démarche de re-dynamisation du site. Depuis un an, de nombreuses actions ont abouti, d'autres sont nées et en cours de développement.

Des actions concrètes ont été mises en place dans les différents domaines du développement (environnemental et social), du sport (manifestations, infrastructures), de la découverte (spectacle et tourisme) et de la génétique.

Le Haras national de Pompadour a été sélectionné comme site pilote pour mettre en œuvre des actions de développement durable. Plusieurs projets ont été mis en place dans le domaine de l'environnement (ex : compostage du fumier, programme « zéro pesticide »).

Constat

Un patrimoine bâti de qualité sur tout le territoire.

L'image du château et du haras de Pompadour attire de nombreux touristes et de visiteurs sur le territoire avec des retombées économiques importantes.

Une vie associative et culturelle dynamique.

De nombreux hébergements bénéficiant de l'image de Pompadour.

Enjeux

Préserver et valoriser le patrimoine pour renforcer l'attractivité du territoire sur le plan touristique et culturel.

Contribuer à la transmission aux générations futures de ce patrimoine.

Soutenir la vie culturelle

Veiller à maintenir une offre d'hébergements de bon niveau.

Développer l'offre touristique.

Sauvegarder l'activité hippique et l'hébergement lié à cette activité.

DYNAMIQUE ECONOMIQUE : ELEMENTS DE SYNTHESE

FORCES	FAIBLESSES
<p>Une bonne desserte routière et une desserte TER. Croissance de l'emploi. Emplois stables</p>	<p>Baisse de la population sur certaines communes.</p>
<p>Des terres à bon potentiel agronomique et économique.</p>	<p>Les communes à l'ouest du territoire sont excentrées par rapport aux infrastructures routières.</p>
<p>Filière agricole dynamique et diversifiée avec des productions sous signes de qualité.</p>	<p>Des zones blanches haut débit dans des secteurs habités.</p>
<p>Filière agro-alimentaires bien représentées. Une présence d'emplois industriels non négligeable.</p>	<p>Des emplois dépendants de l'agriculture.</p>
<p>Potentiel touristique important : sites naturels, patrimoine, offre d'hébergements variés. La cité du cheval et du haras de Pompadour est un atout majeur pour le territoire avec des retombées économiques importantes.</p>	
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Installation de jeunes agriculteurs</p>	<p>Présence des vergers de pommes près des habitations.</p>
<p>Encourager l'agriculture bio.</p>	<p>Dépendance de Beyssac à 2 gros employeurs : Le Glandier et le village de vacances.</p>
<p>Créer une gamme hôtelière de haut niveau, 3 étoiles minimum.</p>	

IV. DIMENSION ENVIRONNEMENTALE ET CADRE DE VIE

1. Géologie, climat, patrimoine, paysage, milieux naturels

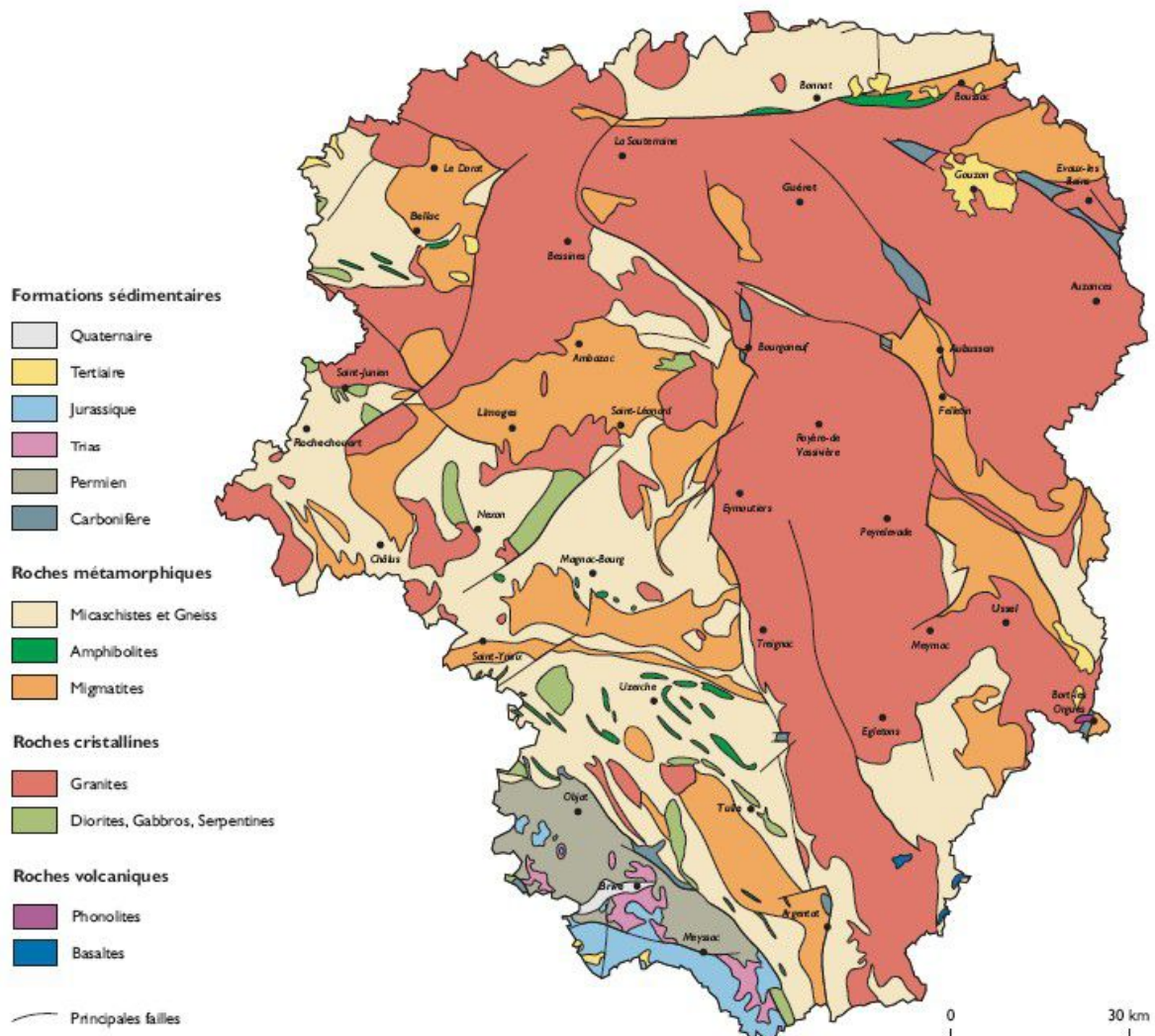
◆ TYPES DE SOLS ET SOUS-SOLS

Le Limousin est dans son ensemble relativement uniforme : les roches métamorphiques (gneiss, schistes, ...) et les granites l'emportent nettement.

Sur le territoire, on trouve :

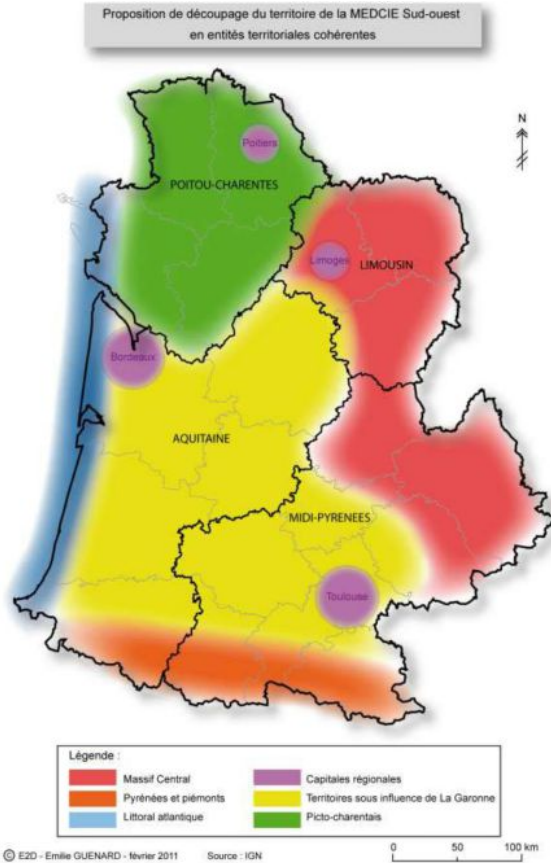
- ◆ **des diorites**, famille des granitoïdes, d'affinité calco-alcaline. Ce sont des roches à amphibole et biotite intrusives dans l'Unité Supérieure des Gneiss.
- ◆ **des gneiss** d'origine volcano-sédimentaire.

GEOLOGIE SIMPLIFIEE DU LIMOUSIN



◆ LE CLIMAT

Le climat est de type océanique : cette zone collinéenne, aux nombreux bocages faisant partie du plateau limousin, est soumise à une atmosphère pluvieuse. Faible amplitude des températures, assez clémentes en général. Peu de chutes de neige.



Le changement climatique constitue désormais une réalité dans le Grand Sud Ouest. Les projections de Météo-France indiquent en effet, dès 2030, une hausse des températures moyennes ainsi qu'une diminution généralisée des précipitations et une sensibilité plus importante aux sécheresses.

Une étude a été menée sur le changement climatique par MEDCIE Grand Sud-Ouest (Mission de développement des coopérations interrégionales et européennes pour le Grand Sud-Ouest) pour l'élaboration des stratégies territoriales.

Le Grand Sud-Ouest a été découpé en territoires selon la carte ci-contre.

Le territoire étudié à l'interface de 2 entités :

◆ **Massif Central** pour les communes situées à l'est.

Au niveau climatique, la température moyenne annuelle se situe entre 7 et 11°. Elle devrait augmenter de 1 à 1,4°C à l'horizon 2030. La température moyenne estivale devrait augmenter de 1,4 à 1,8°C et la moyenne hivernale de 1 à 1,2°C.

Les baisses de précipitations devraient être plus marquées en été.

Selon les projections de Météo-france, les territoires du Massif Central seront moins soumis aux canicules et aux sécheresses. Néanmoins, les écarts à la situation climatique actuelle seront à peu près aussi importants que sur les autres régions.

D'après cette étude, les axes de vulnérabilité spécifiques aux territoires du Massif Central sont :

- un riche patrimoine naturel, notamment des espaces forestiers, sensibles au changement climatique : évolution des aires de répartition, dépérissements des essences forestières, apparition de ravageurs et parasites,
- une agriculture, dominée par les systèmes fourragers, particulièrement sensibles aux sécheresses,
- un phénomène d'isolement des populations, notamment les personnes âgées, constituant un facteur de vulnérabilité majeur en cas de risques naturels et de canicules.

◆ **Territoires sous influence de la Garonne** pour les communes situées à l'ouest.

Au niveau climatique, la température moyenne annuelle se situe entre 12 et 14°. Elle devrait augmenter de 1,2 à 1,4°C à l'horizon 2030. La température moyenne estivale devrait augmenter de 1,4 à 1,8°C et la moyenne hivernale de 1,2 à 1,4°C.

Les précipitations annuelles et saisonnières diminueraient, particulièrement en été.

Les enjeux du changement climatique

- ◆ **L'adéquation entre la ressource et la demande et la préservation de la qualité de l'eau.**
- ◆ **La santé des populations dans un contexte de canicules plus fréquentes.**
- ◆ **La préservation du potentiel adaptatif de la biodiversité.**
- ◆ **L'adaptation des productions agricoles et des filières agro-alimentaires au changement climatique.**
- ◆ **L'adaptation des forêts aux évolutions climatiques à venir.**

◆ LE PATRIMOINE ET LE CADRE DE VIE

Monuments historiques classés ou inscrits

Ils sont nombreux sur le territoire :



Arnac-Pompadour : domaine du haras de Pompadour – Château de Pompadour et tour de Clément VI faisant partie du domaine du haras de Pompadour ainsi que les fragments de sculptures provenant de l'ancien château du XV^e siècle, réunis en deux trophées placés dans l'avenue du château actuel.

Eglise Saint-Pierre et Saint-Pardoux.

Beyssac : église Saint-Eutrope.

Concèze : église Saint-Julien-de-Brioude.

Lubersac : église Saint-Etienne.

Maison Renaissance : les façades et les toitures du corps de logis; la totalité de la tour d'escalier en vis (extérieur et intérieur); la cave; les sols de la parcelle BC 63.

St-Eloy-les-Tuileries : ensemble rural de la Rivière (ou Ribière) : ensemble composé de la grange ovalaire, du logis, de la porcherie et des sols de la parcelle.

Villa gallo-romaine du Boin.

St-Sornin-Lavolps : église.



Séгур-le-Château : château de Ségur – Chapelle : en totalité, à l'exception de la chapelle classée, les bâtiments, les murs et les sols constituant le château de Ségur; le pont dormant donnant accès au château et la voie qui y mène. Grange ovale du Montet.

Maison de bois du 15^e siècle : façade.

Maison des Appeaux : façades et toitures (ruines).

Maison dite de Henri IV.

Maison du 15^e s : façades et toitures y compris la tour avec son échauguette.



Sites inscrits ou classés

En site inscrit, tous travaux susceptibles de modifier l'aspect ou l'état d'un site sont soumis au contrôle du ministre chargé des sites ou du préfet du département et à l'avis de l'architecte des Bâtiments de France.

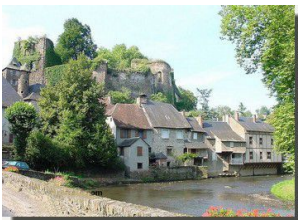
Le classement offre une protection renforcée en interdisant, sauf autorisation spéciale, la réalisation de tous travaux tendant à modifier l'aspect du site.

Arnac-Pompadour, Beyssac et St-Sornin-Lavolps : Domaine des Haras de Pompadour.(classé)

Lubersac : Château du Verdier et son parc.(inscrit)

Séгур-le-Château : Château, partie du vieux bourg et rives de l'Auvézère.(site inscrit suspendu par l'institution d'une ZPPAUP)

Ensemble formé par le village et ses abords.(site inscrit suspendu par l'institution d'une ZPPAUP)



La commune de Ségur-le-Château est couverte par une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysage) par arrêté du 14 février 2008 qui **doit évoluer en AVAP** (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine). La loi 2010.788 dite loi Grenelle du 12 juillet 2010 dans ses articles 28 à 31 définit les AVAP qui remplaceront la ZPPAUP à la date du 14 juillet 2015 (décret 2011.1903 du 19 décembre 2011 et articles L642. 1 à 8.) Toutes les ZPPAUP devront donc être transformées en AVAP avant cette date.

Une réflexion de protection de site classé est en cours pour le site de La chartreuse du Glandier à Beyssac.

Fondée au début du XIII^e siècle et reconstruite au XV^e siècle, elle a conservé une partie de ses infrastructures hydrauliques.

Ce site mériterait de bénéficier d'une protection du patrimoine bâti au titre de l'article L123-1-7 du code de l'urbanisme.

Article L123.1.7 du code de l'urbanisme :

Le PLU « peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection ».

Constat

Un nombre important de monuments historiques et de sites remarquables.

Enjeux

Contribuer à la transmission aux générations futures de ce patrimoine.

Faire évoluer la ZPPAUP de Ségur-le-Château en AVAP.

Mieux valoriser le site de la Rivière à Saint-Eloy-les-Tuileries.

Protéger les abords des monuments patrimoniaux.

Intégrer dans le PLU le site de la Chartreuse du Glandier au titre de la protection du patrimoine bâti.

◆ LE PAYSAGE

D'après l'étude des paysages en Limousin de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), le limousin offre 3 types d'ambiances paysagères, déclinées en 32 unités paysagères.

Les communes du territoire sont concernées par 2 unités paysagères.

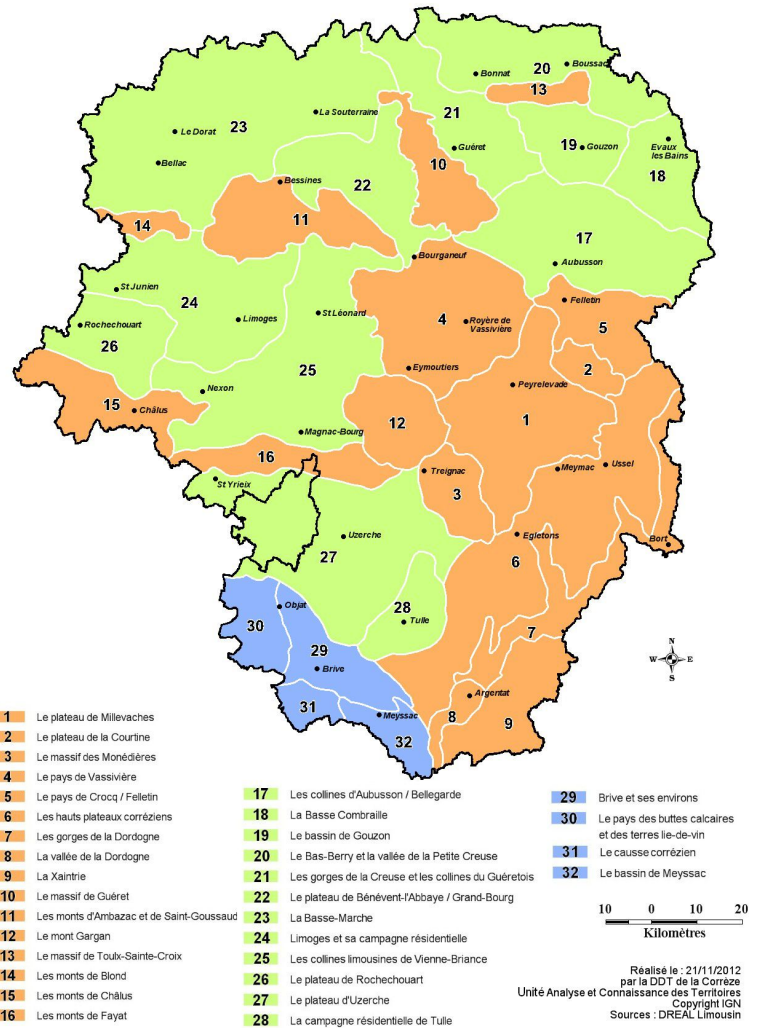
1. Unité paysagère du plateau d'Uzerche

Toutes les communes sont concernées excepté le nord de la commune de Benayes.

Le plateau d'Uzerche s'incline vers le sud, descendant progressivement de plus de 400 mètres d'altitude depuis les hauteurs de Fayat (527 mètres) jusqu'aux environs de Brive (100 mètres).

L'Auvézère et la Vézère avec leurs affluents animent le paysage en creusant le plateau et en découpant les collines. En dehors des vallées, le paysage est celui d'une campagne-parc.

Les vergers de pommiers prennent une importance de plus en plus grande en allant vers l'ouest.



Enjeux principaux

- ◆ Arbre isolé : identification et préservation.
- ◆ Silhouettes de bourgs et de petites villes : maîtrise de l'extension de l'urbanisation qui fragilise des sites bâtis parfois remarquables.
- ◆ Grande vallée de la Vézère : création et gestion de points de vue.

Autres enjeux

- ◆ Dépendances agricoles : intégration.
- ◆ Bords de rivière : accessibilité.

2. Unité paysagère des Monts de Fayat

Elle concerne le nord de la commune de Benayes.

Les monts de Fayat atteignent 527 mètres, dominant de quelques dizaines de mètres seulement le plateau alentour. Ils n'en jouent pas moins un rôle important dans l'organisation des paysages limousins, en séparant le bassin versant de la Vienne qui alimente la Loire, du bassin versant de la Vézère qui rejoint la Dordogne et la Gironde.

Enjeux principaux :

- ◆ Espace ouvert : préservation et reconquête autour des villages et des hameaux, autour des sites fréquentés (points hauts, abords des routes, plans d'eau), dans les fonds de vallée autour des villages et des hameaux.

- ◆ Forêt : développement de la place patrimoniale du châtaignier.

◆ LES MILIEUX NATURELS






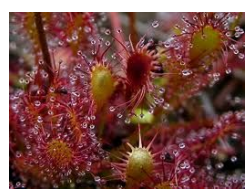
ZNIEFF

L'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) a été lancé en 1982 par le Ministère de l'Environnement. Il avait pour objectif de réaliser une couverture des zones les plus intéressantes au plan écologique, essentiellement dans la perspective d'améliorer la connaissance du patrimoine naturel national et de fournir aux différents décideurs un outil d'aide à la prise en compte de l'environnement dans l'aménagement du territoire. Ces zones sont classées en deux types :

- **Les zones de type I** constituent des secteurs caractérisés par leur intérêt biologique remarquable et doivent faire l'objet d'une attention toute particulière lors de l'élaboration de tout projet d'aménagement et de gestion.
- **Les zones de type II** constituent des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes et doivent faire l'objet d'une prise en compte systématique dans les programmes de développement.




Sur le territoire :

Les zones de type I

Intitulé de la zone	Communes concernées	Particularité	Intérêt principal
<p>Vallée de l'Auvézère à Ségur-le-Château</p> 	<p>Séгур-le-Château</p> 	<p>La vallée est très encaissée, difficile d'accès. Les pentes de la vallée sont très boisées. Cours des rivières; forêts mélangées de ravins et de pentes; végétation des rochers et falaises intérieures silicieuses; groupements à reine des prés et communautés associées.</p>	<p>Une flore diversifiée et originale : aspérule odorante, camésier à balais, doronic mort-aux-panthères. Au plan faunistique, la présence du cingle plongeur est un indicateur du site relativement tranquille et d'une rivière au courant rapide et au lit enroché.</p>
<p>Vallée de la Boucheuse aux Biards</p> 	<p>Saint-les-Eloy-les-Tuileries</p> 	<p>Mines et passages souterrains; formations à grandes laïches (magnocariçaises); groupements à reines des prés et communautés associées; chênaies acidiphiles; chênaies-charmaies.</p>	<p>Quelques espèces végétales intéressantes dont le pâturin de chaix constitue une rareté. Au niveau faunistique, l'élément le plus remarquable est la présence de la genette.</p>
<p>Vallée de l'Auvézère : Tourbière du Bois des Vergnes</p> 	<p>Benayes</p> 	<p>Landes humides; groupements à reines des prés et communautés associées; tourbières boisées; tourbières bombées, faciès dégradé à molinie.</p>	<p>Espèces végétales remarquables. Au niveau faunistique, l'intérêt majeur est à rechercher chez les papillons.</p>

<p>Lande du Ruisseau de la Roubardie</p>	<p>Benayes</p> 	<p>Landes humides; landes sèches; groupements à reines des prés et communautés associées; tourbières bombées, faciès dégradé à molinie.</p>	<p>Site d'une grande richesse tant animale que végétale.</p> 
---	--	---	--

Les zones de type II

Intitulé de la zone	Communes concernées	Particularités	Intérêt principal
<p>Gorges de la Loyre et du Vaysse</p>	<p>Beyssac</p> 	<p>Vallées encaissées et boisées. Aulnées-frênaies médio-européennes; végétation des rochers et falaises intérieures silicieuses; chênaies-charmaies; hêtraies neutrophiles à asperule.</p>	<p>Intérêt essentiellement botanique. Au niveau de la faune, la présence du cinglé plongeur.</p>
<p>Vallée de l'Auvézère</p> 	<p>Séгур-le-Château, Benayes, St-Pardoux-Corbier, Lubersac, St-Julien-le-Vendômois, Arnac-Pompadour</p>	<p>Le cours d'eau coule tout d'abord dans un secteur relativement plat. La vallée devient plus encaissée et très boisée avant Ségur. Cours d'eau : zone à truites et à ombres; forêts mélangées de ravins et de pentes, tourbières bombées, faciès dégradé à molinie; groupements à reines des prés et communautés associées.</p>	<p>Une végétation très diversifiée. La truite fario, souche sauvage, est constante sur toute la vallée</p> 

Arbres remarquables

Les arbres exceptionnels par leur âge, leurs dimensions, leurs formes, leur passé ou encore leur légende sont appelés **Arbres Remarquables**. Ces ligneux représentent un patrimoine naturel et culturel qui doit être connu, préservé et mis en valeur.

L'inventaire régional des arbres remarquables en Limousin mené par la DREAL a recensé sur le territoire :

Arnac-Pompadour:

- ◆ Parc du Château : platane
- ◆ Place du Haras : Cèdre de l'atlas
- ◆ Allée du Haras : Marronnier

Benayes :

- ◆ Forsac : tilleul et platanes d'Orient
- ◆ Le Mas de Forsac : châtaignier

Beyssac :

- ◆ Jumenterie de la Rivière : érable plane
- ◆ Sud de l'Eglise : Tilleul

Lubersac :

- ◆ Centre médico pédagogique : chêne et charme

Montgibaud :

- ◆ Place de l'Eglise : tilleul de Sully

St- Julien-le-Vendômois :

- ◆ La Croisille : chêne

St-Sornin-Lavolps :

- ◆ Cimetière : rhododendron
- ◆ Le Faux : chêne

Ségur-le-Château :

- ◆ Rue du bois pavé : châtaignier « bourru »
- ◆ Petite Borderie : poirier
- ◆ Las Gouttas : charme
- ◆ Lachenaud : charme
- ◆ Champ de Bardeau : chêne
- ◆ Place du champ de foire : platane
- ◆ Châteaux : platane
- ◆ Le Champilloux : chêne
- ◆ Le Chédal : séquoïa
- ◆ Le Chédal : chêne d'Amérique



L'association A.R.B.R.E.S. (Arbres Remarquables : Bilan, Recherche, Études et Sauvegarde) a été créée en 1994. L'association A.R.B.R.E.S. et l'Office National des Forêts (ONF) travaillent ensemble dans une démarche de préservation et de mise en valeur des arbres remarquables sur le territoire français. Elle attribue le label "**Arbre Remarquable de France**". Ce label est attribué aux communes, collectivités territoriales, établissements publics et propriétaires privés qui, possédant un arbre exceptionnel, signent un accord de partenariat avec l'association, impliquant notamment :

- ◆ Un engagement d'entretien, de sauvegarde et de mise en valeur de l'arbre en question, considéré comme patrimoine naturel et culturel,
- ◆ la mise en place sur le site d'un panneau de présentation de l'arbre portant le logo de l'association.

Le séquoia et le thuya géant du parc paysager et agricole du **domaine du Chédal à Ségur-le-Château ont reçu le label « Arbre Remarquable de France » en 2011.**








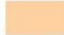
Parcs et jardins

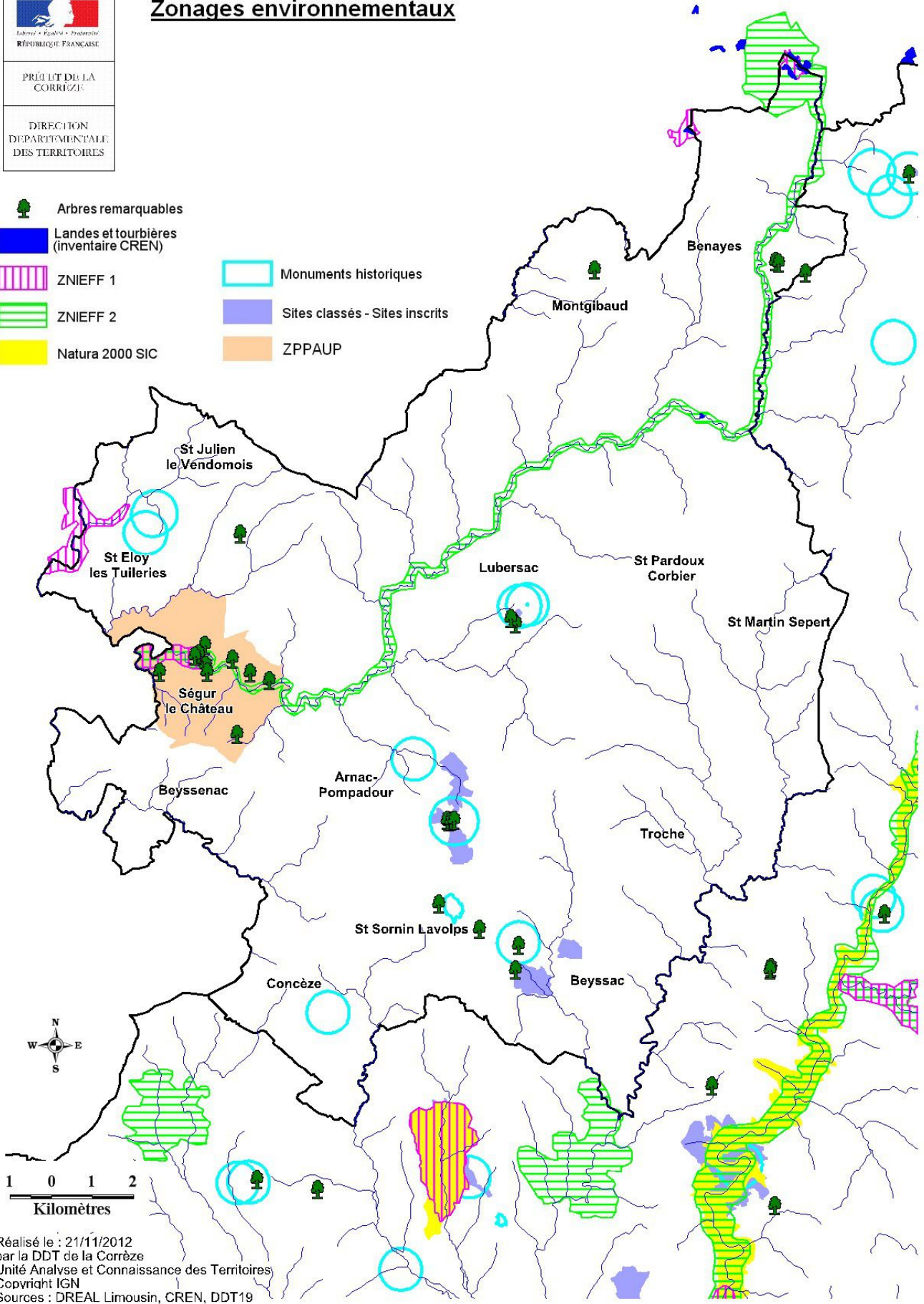
Ségur-le-Château : sentier botanique traversant une partie de la vallée de l'Auvézère.

Le parc paysager et agricole du domaine du Chedal ouvre ses portes aux visiteurs chaque année le 1er week-end de juin dans le cadre de la manifestation nationale « Rendez-vous aux jardins », créée en 2003 par le ministère de la Culture et de la Communication.



Zonages environnementaux

-  Arbres remarquables
-  Landes et tourbières (inventaire CREN)
-  ZNIEFF 1
-  ZNIEFF 2
-  Natura 2000 SIC
-  Monuments historiques
-  Sites classés - Sites inscrits
-  ZPPAUP



Réalisé le : 21/11/2012
 par la DDT de la Corrèze
 Unité Analyse et Connaissance des Territoires
 Copyright IGN
 Sources : DREAL Limousin, CREN, DDT19

Synthèse des enjeux nature

La diversification des milieux est caractérisée par des tourbières boisées, des landes humides et des landes sèches, des forêts mélangées de ravins et de pentes, des vallées encaissées et boisées, des cours d'eau.

Grâce à cette diversité, les milieux sont d'une grande richesse d'un point de vue floristique et faunistique. La protection des écosystèmes est donc primordiale pour préserver la biodiversité présente sur le territoire.

Les zones de tourbières, landes et zones humides

Ces habitats caractéristiques des fonds d'alvéole abritent une grande diversité d'espèces animales et botaniques dont certaines sont très rares.

Les ZNIEFF concernées : Vallée de l'Auvézère, Vallée de l'Auvézère à Ségur-le-Château, Vallée de la Boucheuse aux Biards, Tourbière du bois des Vergnes, Lande du ruisseau de la Roubardie.



La préservation de la biodiversité sur ces milieux dépend du retour à des pratiques agricoles traditionnelles (pâturage extensif), de l'abandon du drainage ainsi que de la limitation de l'enrésinement.

La sauvegarde de la qualité des eaux nécessite de stopper la création d'étangs et de lutter contre les pollutions diffuses.

La qualité de l'eau

De nombreux cours d'eau traversent le territoire. La truite fario est présente sur la vallée de l'Auvézère.

Les ZNIEFF concernées : Vallée de l'Auvézère, Vallée de l'Auvézère à Ségur-le-Château, Vallée de la Boucheuse aux Biards, Gorges de la Loyre et du Vaysse, Lande du ruisseau de la Roubardie.

Pour maintenir ou améliorer la qualité des eaux, il est important de maîtriser la création de nouveaux plans d'eau ou d'étangs, réduire l'impact des plans d'eau et des seuils sur le milieu et lutter contre les pollutions diffuses.

Les vallées encaissées et boisées, forêts de ravins et de pentes

Le territoire se caractérise par la présence de forêts de ravins et de pentes le long de l'Auvézère, du Vaysse et de la Loyre ainsi que de la Boucheuse.

Les ZNIEFF concernées : Vallée de l'Auvézère, Vallée de l'Auvézère à Ségur-le-Château, Gorges de la Loyre et du Vaysse, Vallée de la Boucheuse aux Biards.

Ces forêts ont un grand intérêt du point de vue écologique car elles abritent une grande diversité d'espèces botaniques dont quelques espèces végétales remarquables. Elles constituent également un refuge pour la reproduction des espèces d'oiseaux.

Pour préserver ces réservoirs de biodiversité, il conviendrait de maintenir ces espaces boisés.

2. Les ressources

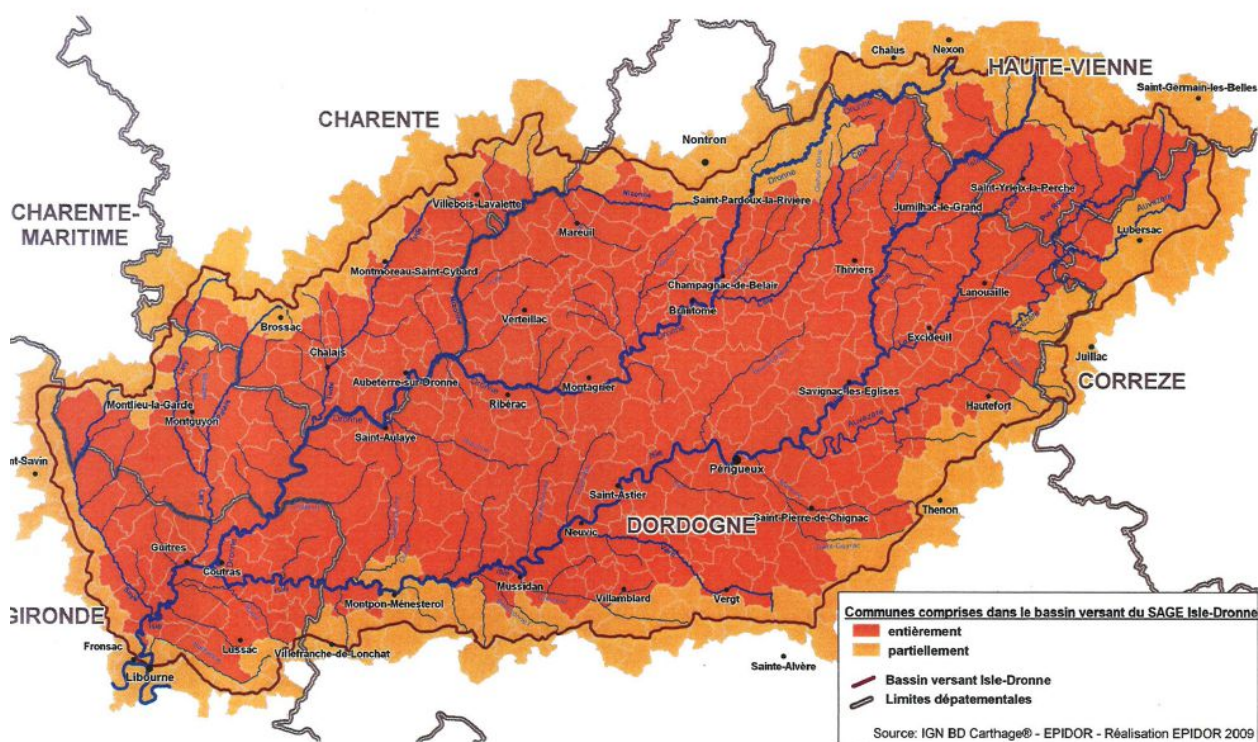
◆ L'EAU

Le territoire étudié dépend du périmètre d'action de l'agence de l'eau Adour Garonne. Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) 2010-2015 du Bassin Adour Garonne est le document de planification pour la gestion équilibrée des ressources en eau et des milieux aquatiques pour l'ensemble du bassin Adour-Garonne.

Il précise l'organisation et le rôle des acteurs, les modes de gestion et les dispositions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs qualitatifs et quantitatifs qu'il fixe pour l'ensemble des milieux aquatiques, dont le bon état des eaux.

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (*bassin versant, aquifère, ...*). Il fixe des **objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau** et il doit être compatible avec le SDAGE.

arrêté de délimitation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux des bassins de l'Isle et de la Dronne



Le **SAGE Isle-Dronne** qui est un SAGE prioritaire du SDAGE Adour-Garonne est en cours d'élaboration et devra être terminé pour 2015.

Sur le territoire, sont concernées :

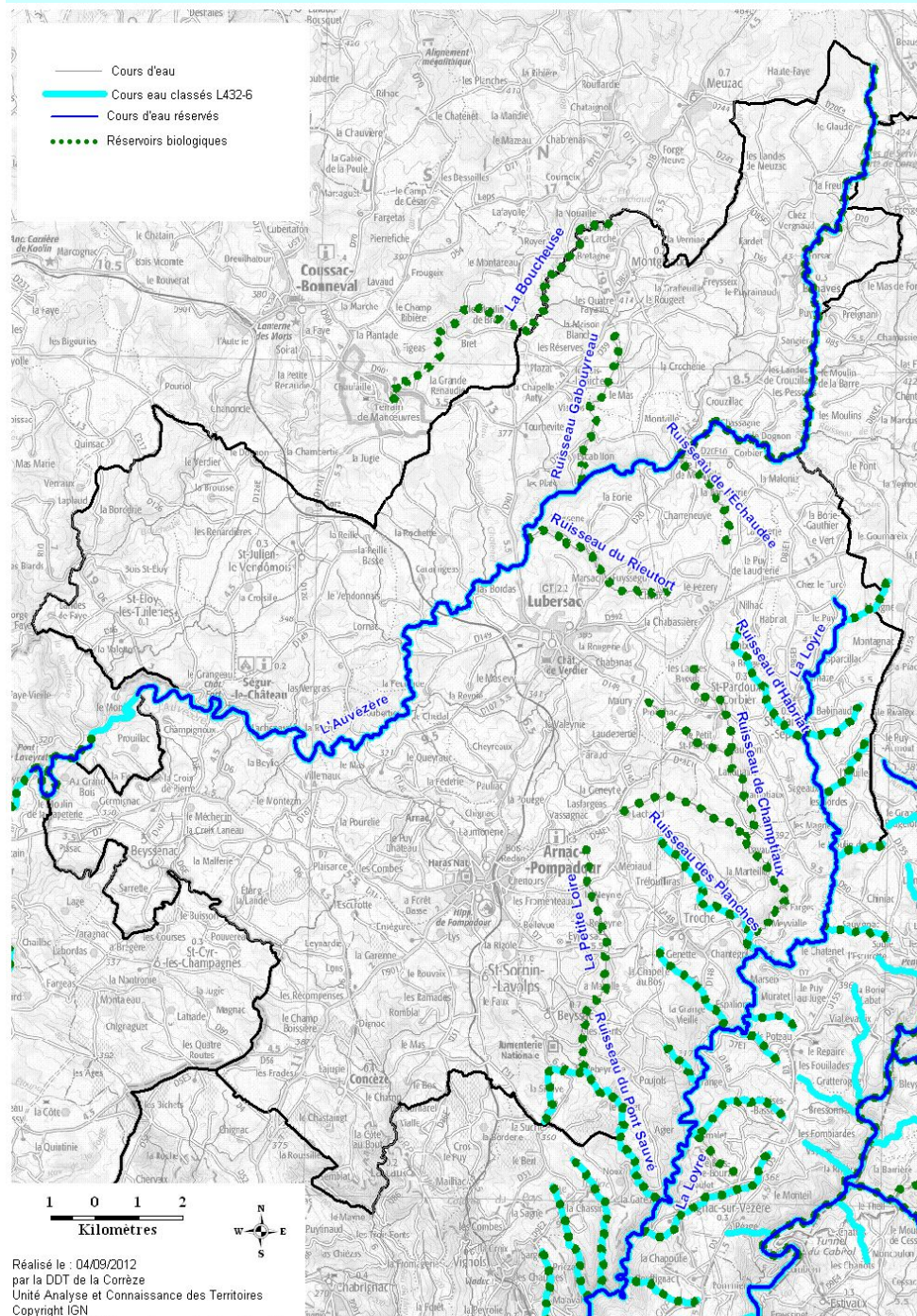
- ◆ **en totalité** les communes de Benayes, Beyssenac, Montgibaud, St-Eloy-les-Tuileries, St-Julien-le-Vendômois et Ségur-le-Château;
- ◆ **en partie** les communes d'Arnac-Pompadour, Concèze, Lubersac, St-Martin-Sepert, St-Pardoux-Corbier, St-Sornin-Lavolps et Troche.

Le lancement de la démarche d'émergence du SAGE Vézère-Corrèze est prévu pour 2013. Les communes du territoire qui devraient être concernées en totalité ou en partie sont : Arnac-Pompadour, Beyssac, Concèze, Lubersac, St-Martin-Sepert, St-Pardoux-Corbier, St-Sornin-Lavolps et Troche.

Les cours d'eau

De nombreux cours d'eau, dont certains classés et/ou réservés, traversent le territoire.

Cours d'eau classés, réservés et remarquables sur le territoire



Les cours d'eau classés le sont au titre de l'article L432-6 du Code de l'environnement. Tout ouvrage sur ces cours d'eau doit comporter un dispositif permettant la libre circulation des poissons migrateurs. Pour les ouvrages existants, ils devaient être mis en conformité dans un délai de 5 ans après la parution des décrets fixant les espèces migratrices pour lesquelles les ouvrages devaient être transparents. Pour les cours d'eau Corrèziens un décret est paru mi-1989.

Les cours d'eau réservés le sont au titre de l'article 2 de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique. Sur ces cours d'eau aucune autorisation ou concession ne peut être donnée pour les entreprises hydrauliques nouvelles. Autrement dit, il ne peut y avoir installation de nouvel ouvrage hydroélectrique.

Certains cours d'eau peuvent être qualifiés de **cours d'eau remarquables** : cours d'eau en très bon état, réservoirs biologiques et axes migrateurs. Sur le territoire, ils sont concernés en tant que réservoirs biologiques.

Un cours d'eau est en très bon état lorsqu'il a un état le plus proche possible de l'état naturel. Il présente des caractéristiques de biodiversité, de physico-chimie et d'hydromorphologie proches des valeurs normalement constatées en l'absence d'influences humaines.

Les réservoirs biologiques sont des cours d'eau ou parties de cours d'eau ou canaux qui comprennent une ou plusieurs zones de reproduction ou d'habitat des espèces aquatiques et permettent leur répartition dans un ou plusieurs cours d'eau du bassin versant.

Les axes migrateurs sont des cours d'eau identifiés pour la mise en oeuvre de mesures de préservation et de restauration des poissons grands migrateurs amphihalins. Il y a lieu de préserver et de restaurer la continuité écologique sur ces cours d'eau. Sur ces cours d'eau les zones de frayères des poissons migrateurs amphihalins et leurs zones de grossissement doivent être conservées.

L'espèce migratrice sur les cours d'eau classés du territoire est la truite de rivière.

Etat des masses d'eau

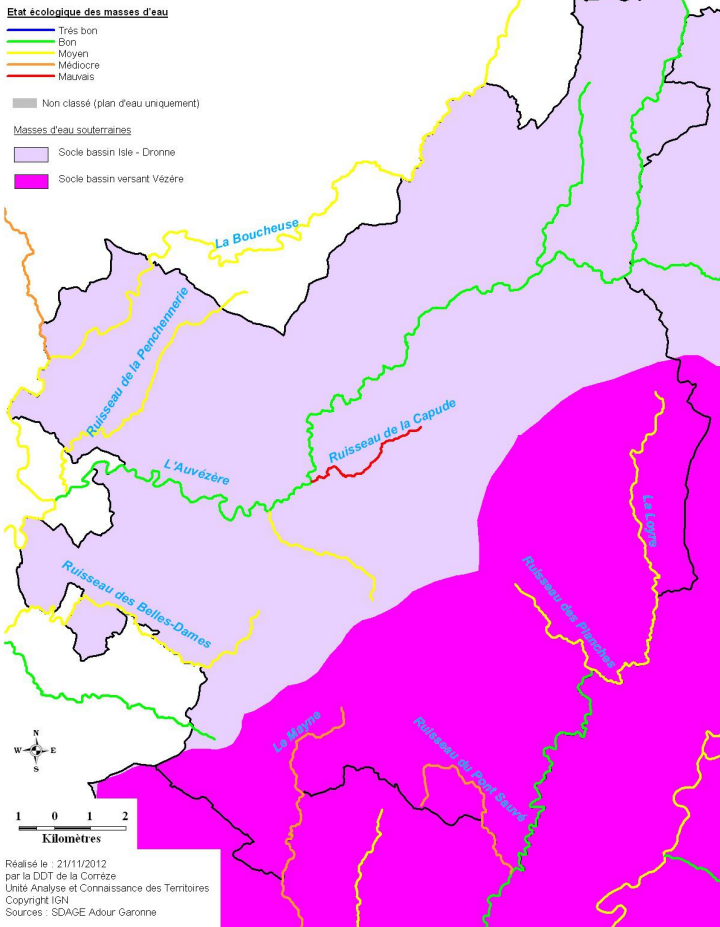
Le territoire comprend deux types de masse d'eau au sens de la directive cadre sur l'eau : des masses d'eau de type « cours d'eau » et des masses d'eau souterraines.

En eaux superficielles le territoire d'étude comprend 18 masses d'eau.

Dans le sous sol du territoire se trouvent 2 masses d'eau souterraines :

- ◆ le socle du bassin versant Isle-Dronne
- ◆ le socle du bassin versant de la Vézère.

Etat écologique des masses d'eau

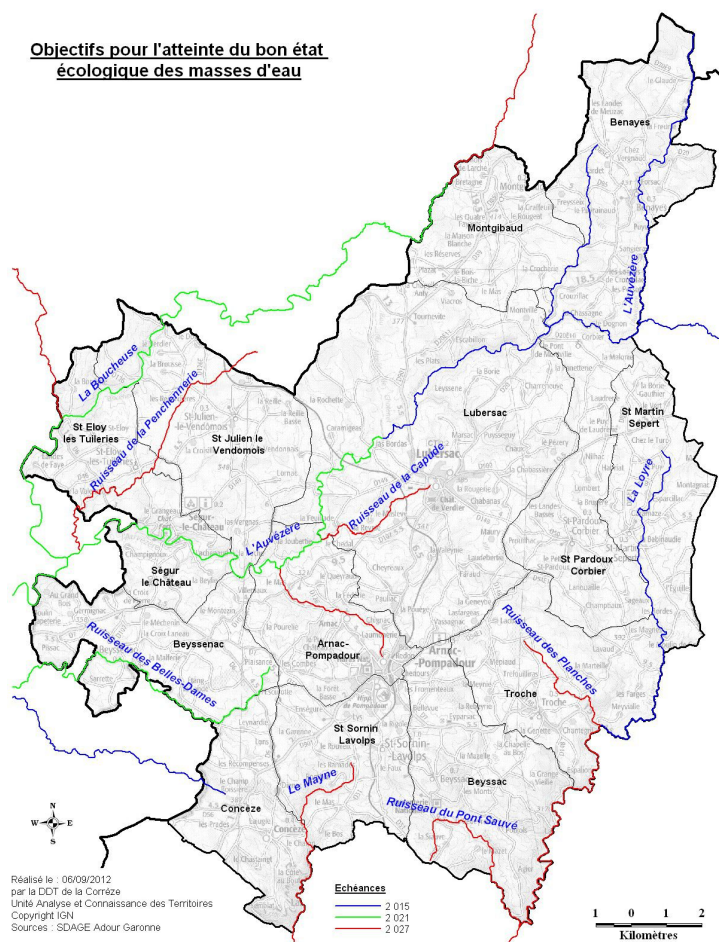


Sur ce territoire on doit veiller à la non dégradation de ses plans d'eau, cours d'eau et masses d'eau souterraines et même les améliorer pour répondre aux objectifs du SDAGE Adour Garonne 2010-2015.

Le programme de mesures (PDM), établi pour la période 2010-2015, constitue le recueil des actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs environnementaux fixés par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Adour Garonne.

Il comprend des mesures de base (des mesures réglementaires nationales) et des mesures complémentaires territorialisées qu'il est nécessaire d'ajouter aux précédentes pour atteindre les objectifs.

**Objectifs pour l'atteinte du bon état
écologique des masses d'eau**



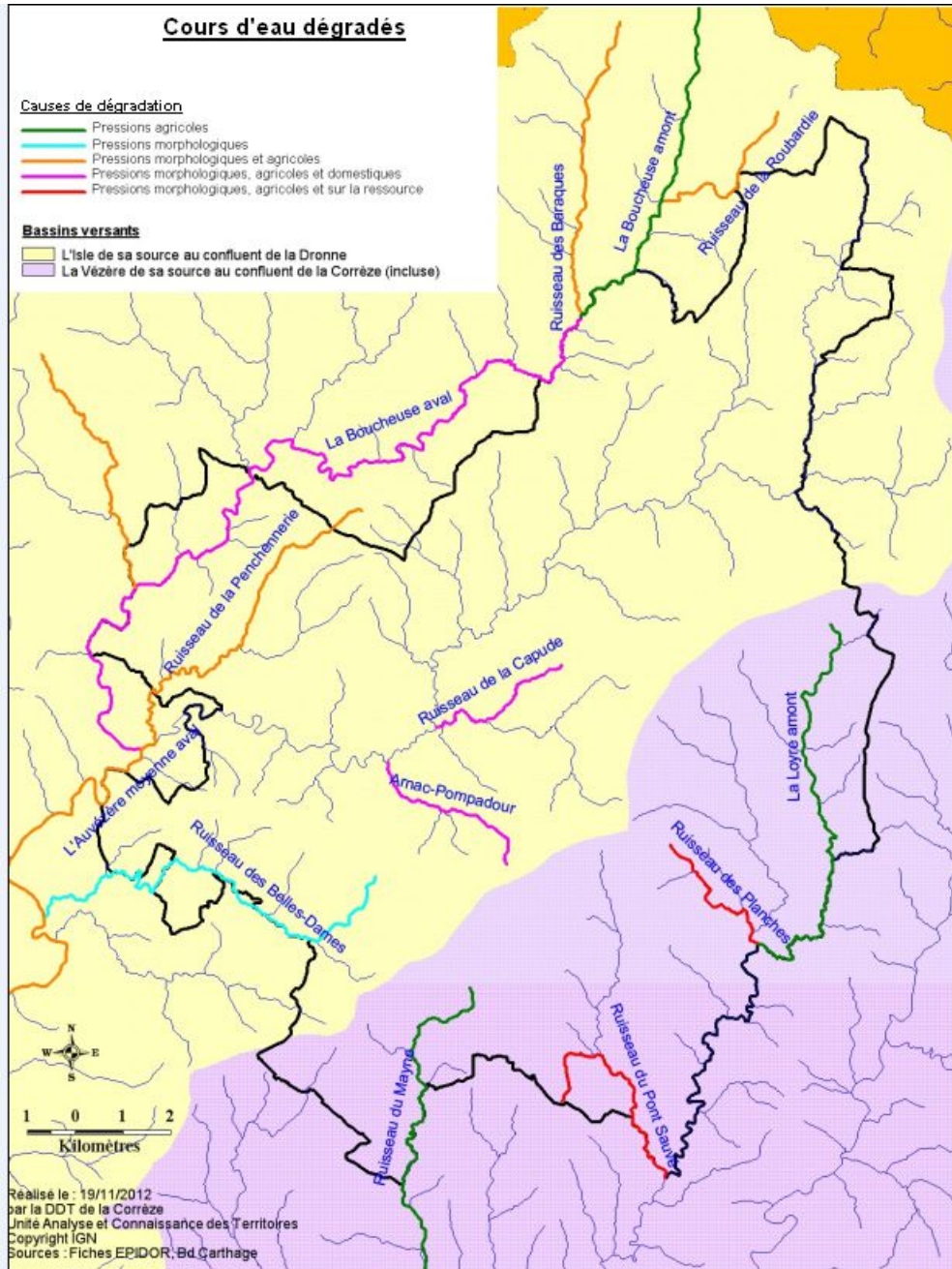
Le territoire d'étude est couvert presque intégralement par l'unité hydrographique de référence (UHR) Isle et partiellement par l'UHR Vézère.

Sur le territoire étudié s'appliquent donc les mesures de base relatives à l'article 11.3 de la directive cadre sur l'eau (mesures réglementaires) et les mesures complémentaires relatives aux unités hydrographiques de référence Isle et Vézère.

Ces mesures permettent d'analyser la qualité des cours d'eau et de faire un bilan.

Ce bilan a mis en évidence **la dégradation (état écologique et/ou chimique) de certains cours d'eau sur le territoire.**

Les territoires de l'Isle Amont et de la Loyre ont été définis comme territoires prioritaires au titre de la DCE.



Les pressions agricoles : l'impact des produits phytosanitaires, les apports de fertilisants et les divers rejets agricoles (lisier).

Les pressions morphologiques : la présence d'étangs dont certains au fil de l'eau, les ouvrages transversaux (seuils, radiers de pont, digues d'étang,...), le piétinement des berges par le bétail, anciens travaux hydrauliques agricoles (recalibrage, profilage, drainage).

Les pressions domestiques : mauvais fonctionnement des STEP de Lubersac et Arnac-Pompadour. Ce problème devrait se résoudre avec la création/réhabilitation de ces STEP.

Les pressions sur la ressource : la présence importante de plans d'eau. On compte 2,22 plans d'eau par kilomètre de cours d'eau.

Le ruisseau de la Pechennerie a subi des opérations de recalibrage sur sa partie amont. Il serait donc utile d'envisager une opération de « renaturation » afin de lui redonner un profil et une dynamique plus naturelle.

Secteurs problématiques sur le plan quantitatif et qualitatif :

- **Zones à protéger pour le futur (ZPF)**

Les socles des bassins versants Vézère et Auvézère sur lesquels se trouvent la totalité du territoire d'étude, ont été qualifiés par le SDAGE Adour Garonne de zones à protéger pour le futur (ZPF).

Dans une ZPF on doit centraliser l'ensemble des moyens visant à protéger qualitativement et quantitativement les ressources en eau nécessaires à la production d'eau potable.

- **Plan de gestion d'étiage (PGE)**

Le territoire d'étude est par ailleurs couvert par le plan de gestion d'étiage (PGE) Dordogne-Vézère.

Un PGE est un protocole d'accord dans le domaine de la gestion quantitative de la ressource en période d'étiage. Il vise à retrouver une situation d'équilibre entre les usages de l'eau et le milieu naturel, traduite par le respect des débits d'objectif d'étiage.

- **Zones de vigilance**

Le territoire d'étude se trouve partiellement couvert par des zones de vigilance pollutions diffuses élevage, phytosanitaires et nitrates.

Ces zones hydrographiques correspondent à des secteurs où les teneurs en nutriments et le facteur bactériologique compromettent l'atteinte du bon état des eaux et l'utilisation des ressources comme l'alimentation en eau potable, la baignade...

La cellule rivière du SICREL (Syndicat Intercommunal d'Équipement de la Région de Lubersac) a été dissoute en 2011 sans que cette structure abandonne pour autant la compétence.

Compte tenu des pressions sur les masses d'eau de ce territoire, il reste un travail important à conduire qui nécessite de reposer la problématique de l'exercice de cette compétence : réouverture d'un poste au SICREL, mutualisation d'un poste de technicien rivière avec une autre structure...

Les zones humides et les ripisylves

Les zones humides sont **d'intérêt général**. Elles constituent un enjeu majeur pour la gestion de l'eau. Elles sont des zones de transition entre la terre et l'eau et leur intérêt réside dans la multiplicité de leurs fonctions :

- ◆ la régulation des débits des cours d'eau et des nappes souterraines. Elles temporisent les étiages et les inondations. Elles peuvent constituer des champs d'expansion de crues.
- ◆ la filtration des polluants ,
- ◆ l'auto-épuration du milieu,
- ◆ la bonne qualité biologique du milieu (diversité des habitats et des espèces). De nombreuses espèces végétales et animales sont inféodées à la présence des zones humides pour tout ou partie de leur cycle de vie.

La préservation des zones humides contribue à la réalisation des objectifs de qualité et de quantité des eaux fixés par les schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassins Adour-Garonne.

Le SDAGE du bassin Adour-Garonne 2010-2015 (dispositions C46 ; C48 ; C50) préconise de ne pas atteindre ou détruire des zones humides, voire les restaurer et les entretenir.

Un pré-inventaire des zones humides établi par EPIDOR (Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne) en 2010 est accessible sur leur site internet. EPIDOR a également réalisé un guide de gestion des zones humides pour les bassins de la Dordogne et Isle Dronne.

Il est précisé dans le guide des zones humides Isle-Dronne que les zones humides **sont plus altérées** que sur l'ensemble du bassin Dordogne.

Les **principales causes** sont le **drainage des prairies humides, l'extraction de granulats et création de plans d'eau, l'absence d'entretien.**

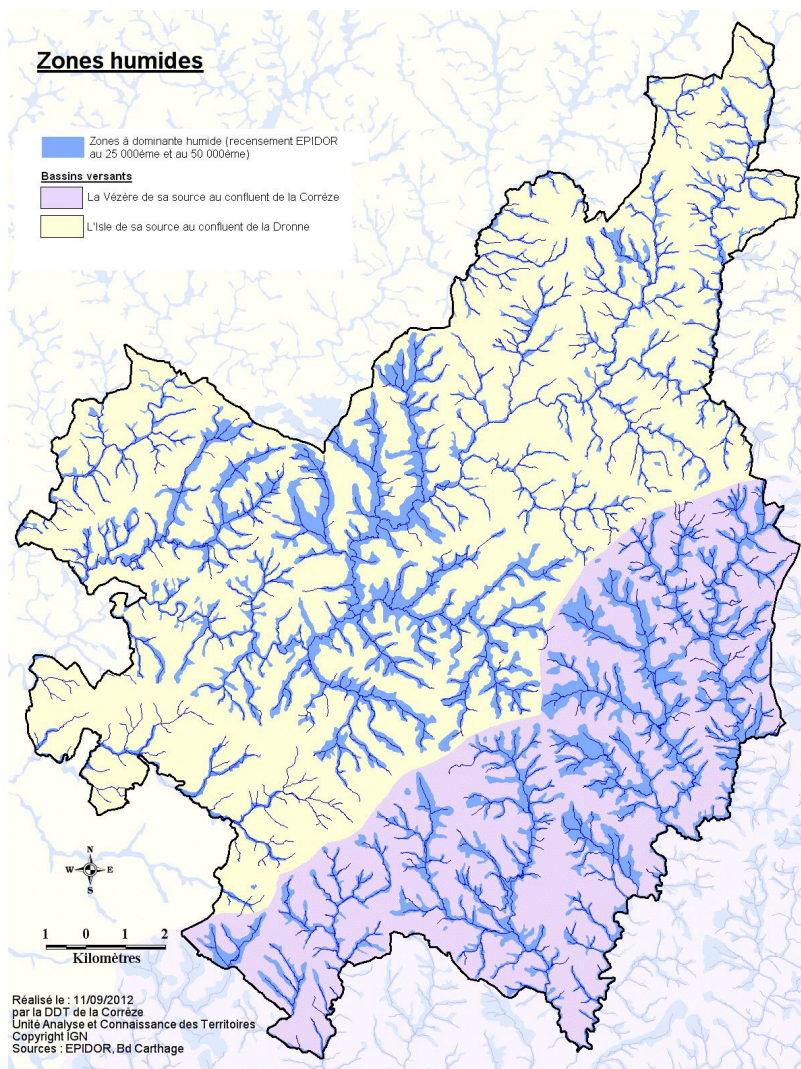
Il est important de **préserver la ripisylve** bordant les cours d'eau car elle assure l'alimentation de la nappe, la filtration des polluants ruisselants, l'auto-épuration du milieu, le maintien des berges et la bonne qualité biologique du milieu (diversité des habitats et des espèces).

La disposition F5 du SDAGE Adour Garonne 2010-2015 demande de respecter les différents espaces de fonctionnalité des milieux aquatiques.

Les documents d'urbanisme doivent notamment prendre en compte :

- ◆ les zones nécessaires à la gestion des crues (zones inondables, zones d'expansion de crue, systèmes de rétention des eaux pluviales) ;

- ◆ les zones nécessaires au bon fonctionnement et à la recharge des nappes en eau de qualité et en quantité suffisante (notamment celles utilisées pour l'alimentation en eau potable) ;
- ◆ les zones humides et leurs bassins d'alimentation (y compris les petits plans d'eau et dépressions humides récentes issues de la fonte des glaciers) ;
- ◆ les espaces de liberté des rivières;



- ◆ les espaces nécessaires aux cours d'eau pour jouer leur rôle de corridors biologiques.

Les plans d'eau

508 plans d'eau sont présents sur le territoire pour une superficie moyenne de 3000 m². Ils représentent 16% des plans d'eau recensés sur le département alors que le territoire n'occupe que 4,7% de la superficie du département. 80 à 90% de ces plans d'eau ont été créés à partir des années 60.

177 de ces plans d'eau sont classés en pisciculture de valorisation touristique (PVT). La PVT est une pisciculture pratiquant l'élevage extensif (inférieur à 20 t/an), dans laquelle l'activité de pêche à la ligne, familiale ou dans un but d'activité de valorisation touristique, est autorisée.

L'épandage des effluents des élevages soumis à autorisation ou à déclaration est interdit 500 mètres autour des piscicultures.

	Nombre de plans d'eau	Superficie commune en km ²	Densité plans d'eau au km ²
Arnac-Pompadour	37	15,1	2,45
Benayes	34	23,1	1,47
Beyssac	44	21,3	2,07
Beysnac	53	18,3	2,9
Concèze	42	13,4	3,13
Lubersac	91	57,5	1,58
Montgibaud	32	14	2,29
St-Eloy-les-Tuileries	3	9,5	0,32
St-Julien-le-Vendômois	24	9,1	2,64
St-Martin-Sepert	15	23,3	0,64
St-Pardoux-Corbier	37	15,7	2,36
St-Sornin-Lavolps	30	17,4	1,72
Séguir-le-Château	16	15,4	1,04
Troche	50	19,8	2,53
TERRITOIRE	508	272,9	1,86

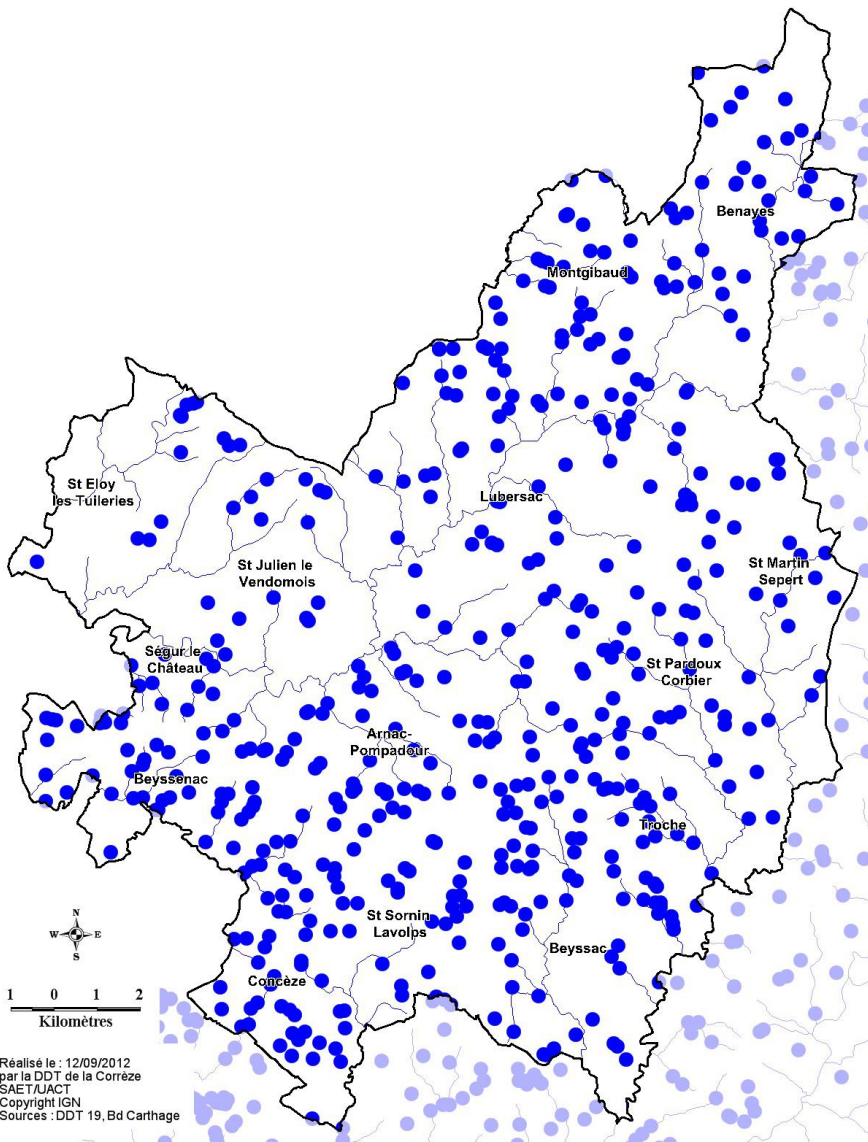
Source DDT 19 - SEPER

Les plans d'eau d'une superficie supérieure à 1000 m² sont soumis à autorisation.

Sur le territoire, de nombreux plans d'eau sont au fil de l'eau sur les ruisseaux ou leurs affluents ce qui entraîne des pressions hydromorphologiques sur le milieu aquatique (voir carte p 77).

La multiplication des plans d'eau a des incidences sur la qualité de l'eau notamment par le blocage du transfert des sédiments.

Elle est également responsable de la pollution des cours d'eau lors des vidanges mal gérées de ces plans d'eau (obligatoire tous les 3 ans). Il existe une procédure concernant la vidange des plans d'eau qui n'est malheureusement pas toujours respectée.



Réalisé le : 12/09/2012
par la DDT de la Corrèze
SAETJACT
Copyright IGN
Sources : DDT 19, Bd Carthage

Les ressources en eau

Les caractéristiques géologiques du département expliquent que la ressource en eau de la Corrèze est constituée principalement par des eaux souterraines (captages et forages) et seulement une trentaine de prises d'eaux de surface.

En Corrèze, il existe 978 points de prélèvements (captages, forages, prises d'eau).

En 2011, le Conseil général a engagé la révision du Schéma Départemental d'alimentation d'eau potable (recensement des besoins, proposition de solutions techniques et financières).

La loi sur la protection de l'environnement et sur la santé publique oblige les collectivités à protéger les ouvrages de prélèvement (captage, forage, prise d'eau).

Les enjeux :

- ◆ mise en conformité des eaux distribuées,
- ◆ protection physique des ouvrages de prélèvement,
- ◆ protection contre la pollution en limitant les activités autour de l'ouvrage.

Les ouvrages de prélèvement d'eau sur le territoire :

Sur l'ensemble du territoire, la gestion est assurée par le syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable de l'Auvézère (26 communes).

Benayes : 2 captages, conformes.

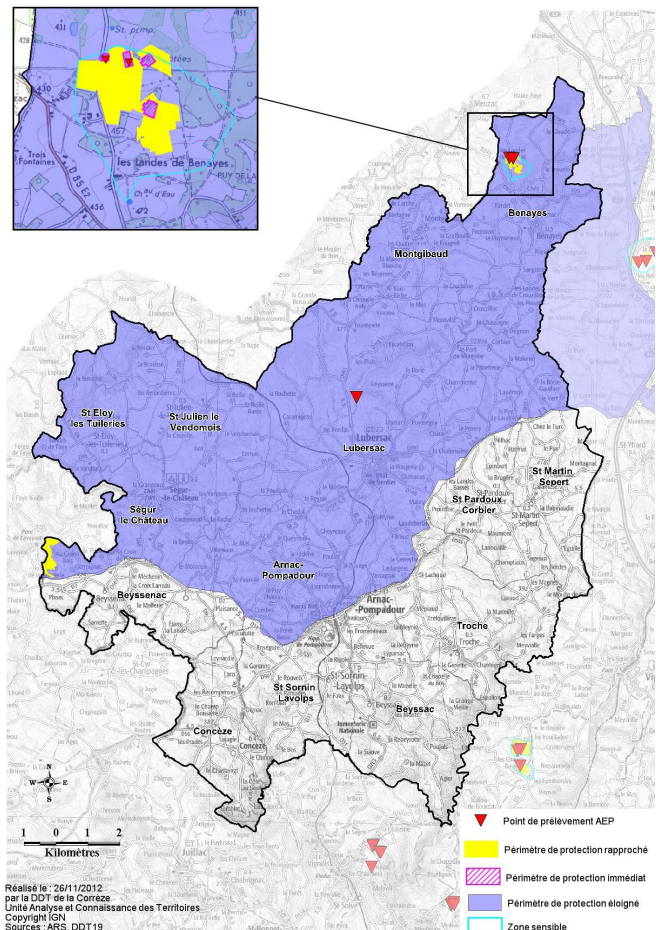
Lubersac : prise d'eau des 4 moulins. Une étude est en cours (phase administrative) pour la protection de la prise d'eau au titre de code de la santé publique ainsi qu'une étude pour l'autorisation de prélèvement d'eau au titre de code de l'environnement.

Compte tenu de la **fragilité de la ressource en eau** au niveau de la **prise d'eau des 4 moulins** (débit naturel inférieur au débit minimum biologique 76 jours par an), il est nécessaire de trouver un dispositif de sécurisation du prélèvement d'eau potable au titre du respect du code de l'environnement.

Montgibaud : 1 captage, conforme. Ce captage est situé sur la commune de Meuzac.

La prise d'eau du Pont Neuf sur l'Auvézère, située sur la commune de Payzac(24) entraîne des prescriptions sur la commune de Beyssenac, concernée par le périmètre de protection rapprochée et sur les communes de Beyssenac, Ségur-le-Château, Arnac-Pompadour, Lubersac St-Julien-le-Vendômois, Mongibaud, St-martin-Sepert, St-Pardoux-Corbier et Benayes par rapport au périmètre de protection éloignée.

Les communes du territoire ne sont pas desservies en totalité par le réseau intercommunal.



L'assainissement des eaux usées

Il existe 2 types d'assainissement : collectif et non collectif.

Chaque commune a l'obligation de contrôler l'assainissement non collectif. Ce contrôle concerne chaque installation individuelle, soit par une vérification de la conception et de l'exécution des installations neuves, soit par un diagnostic de bon fonctionnement et des entretiens pour les installations existantes.

Toutes les communes ont un service d'assainissement non collectif.

Sur le territoire, ce sont les communautés de communes qui assurent cette mission.

La Communauté de communes de Lubersac-Auvezère a délégué la gestion de son assainissement non collectif à la SAUR.

La Communauté de communes du Pays de Pompadour assure elle-même le contrôle.

La Communauté de communes du Pays de St-Yrieix assure le contrôle pour les installations neuves et réhabilitées et a délégué le contrôle à la SAUR pour l'existant.

Le parc de stations d'épurations comporte 276 installations en Corrèze. Ce parc est relativement ancien, 57% des stations d'épurations ont en effet plus de 15 ans.

En 2008, d'importantes opérations de mise aux normes au titre de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (suppression des rejets directs ou mise en conformité des stations d'épuration) ont été engagées.

Certaines communes du territoire possèdent une ou plusieurs unités de traitement des eaux usées.

Communes	Capacité nominale en EH	Conformité ERU équipement au 31/12/11	Conformité ERU globale performance au 31/12/11	Conformité ERU réseau connu Pour les STEP > 2000EH
Arnac-Pompadour	5000	non	non	oui
Beyssac	400	oui	oui	--
Beyssenac	170	oui	non	--
Lubersac	16500	oui	non	oui
Séguir-le-Château	240	oui	oui	--
Troche Ouest	120	oui	non	--
Troche-Est	100	oui	oui	--

Un système de traitement des eaux usées d'une d'agglomération d'assainissement est conforme :

- en équipement si l'installation est jugée suffisante en l'état pour traiter les effluents qu'elle reçoit.

- en performance si elle a respecté sur l'année l'ensemble des prescriptions environnementales qui lui étaient imposées.

La Communauté de Communes du pays de Pompadour a un projet de construction d'une nouvelle station d'épuration (type boues activées) à Arnac-Pompadour. L'appel d'offre a été lancé en mai 2011 pour une prévision de début de travaux en avril 2012.

La réhabilitation de la station d'épuration de Lubersac et la construction d'un méthaniseur pour le traitement des déchets de l'usine Valade sont en cours. Les travaux sont pratiquement terminés.

Il restera à effectuer du travail sur les réseaux : nouveau diagnostic pour Lubersac et réhabilitation du

réseau pour Arnac-Pompadour.

L'autosurveillance est une obligation réglementaire qui permet de vérifier l'efficacité du système d'assainissement par le maître d'ouvrage.

Cette surveillance consiste à faire réaliser par un organisme spécialisé, qui peut être le laboratoire départemental de la Corrèze, des prélèvements et des mesures de débit en entrée et en sortie des ouvrages de traitement permettant de connaître la capacité épuratoire, les rendements, l'abattement de la pollution sur des paramètres retenus comme les matières en suspension (MES), les paramètres organiques (DBO5 et DCO) et le pH.

La fréquence minimale des contrôles selon la capacité de traitement de la station d'épuration est la suivante :

Capacité de traitement de la station d'épuration	Paramètres				
	pH	Débit	DBO5	DCO	MES
> ou = 1000 EH et < ou= 2000 EH	2 par an	2 par an	2 par an	2 par an	2 par an
> ou = 500 EH et < 1000 EH	1 par an	1 par an	1 par an	1 par an	1 par an
< 500 EH	1 tous les 2 ans	1 tous les 2 ans	1 tous les 2 ans	1 tous les 2 ans	1 tous les 2 ans

Les résultats des mesures réalisées durant le mois N sont transmis dans le courant du mois N+1 au service de police de l'eau et à l'agence de l'eau Adour Garonne.

Ces données sont essentielles pour rendre compte à la commission européenne du bon fonctionnement de l'assainissement sur notre territoire.

Le défaut d'information est considéré comme une non conformité réglementaire.

Eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales permet de limiter les risques d'inondation et de pollution.

Les opérations pour lesquelles une gestion des eaux pluviales est **nécessaire sont les projets supérieurs à 1 hectare** dont les lotissements, les zones d'aménagement concertées, les voiries et les parkings.

Depuis 2009, sur le territoire, 5 dossiers ont été instruits au titre du code de l'environnement.

Les travaux en milieu aquatique

La **loi sur l'eau** soumet à **autorisation** ou à **déclaration** les installations, les ouvrages, travaux et activités réalisés à des fins non domestiques par toute personne physique ou morale, publique ou privée, et entraînant des **prélèvements** sur les eaux superficielles ou souterraines, restitués ou non, une **modification du niveau ou du mode d'écoulement des eaux**, la **destruction de frayères**, de zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole ou des **déversements, écoulements, rejets ou dépôts** directs ou indirects, chroniques ou épisodiques, même non polluants.

Depuis 2009, 3 dossiers ont été instruits au titre du code de l'environnement.

Constat

De nombreux cours d'eau, certains classés, réservés et/ou remarquables. Cependant, du fait d'une mauvaise qualité de l'eau, plusieurs cours d'eau du bassin Isle-Dronne ont été déclassés.

Des zones humides altérées sur le territoire.

De trop nombreux plans d'eau. Les plans d'eau situés au fil de l'eau entraînent des pressions morphologiques sur les milieux aquatiques.

Un ouvrage de prélèvement d'eau potable non conforme sur la commune de Lubersac. La procédure de mise en conformité est en cours.

Fragilité de la ressource en eau au niveau du captage de la prise d'eau des 4 moulins sur l'Auvézère.

Des stations d'épuration non conformes (voir détail p 82).

Enjeux

Afin d'atteindre un bon état écologique sur les cours d'eau :

Veiller à la non dégradation des cours d'eau et des masses d'eau souterraines et améliorer les masses d'eau pour répondre aux objectifs du SDAGE 2010-2015 et à la DCE.

Réduire l'impact des obstacles en rivière (gestion, aménagement, arasement).

Adapter les prélèvements à la ressource disponible.

Eviter d'utiliser des engrais chimiques ou naturels près des cours d'eau.

Réactiver une cellule rivière.

Entretenir, préserver, restaurer les zones humides.

Sensibiliser les propriétaires à l'intérêt de conserver les zones humides afin de limiter les drainages.

Interdire toute construction le long des cours d'eau et dans les zones humides pour permettre le développement de la ripisylve et assurer un rôle de corridor écologique.

Intégrer les zones humides dans les documents d'urbanisme.

Valoriser l'utilisation des plans d'eau existants plutôt que favoriser de nouvelles créations.

Réduire l'impact des plans d'eau sur le milieu aquatique (aménagement, déconnexion, suppression).

Afin d'améliorer la gestion de la ressource en eau :

Trouver un dispositif de sécurisation du prélèvement d'eau potable au titre du respect de l'environnement compte tenu de la fragilité de la prise d'eau des 4 moulins sur l'Auvézère.

Compléter la desserte en eau potable sur les communes non desservies en totalité.

Mettre en conformité les ouvrages de prélèvements d'eau potable et les stations d'épuration.

Mettre en place une surveillance des systèmes de collecte des eaux usées et des stations d'épuration en vue de maintenir et de vérifier leur efficacité.

Améliorer le suivi des installations d'assainissement non collectif et mettre aux normes les installations défectueuses.

Fournir les renseignements nécessaires pour alimenter la base SISPEA (Système d'information sur les services publics d'eau potable et d'assainissement).

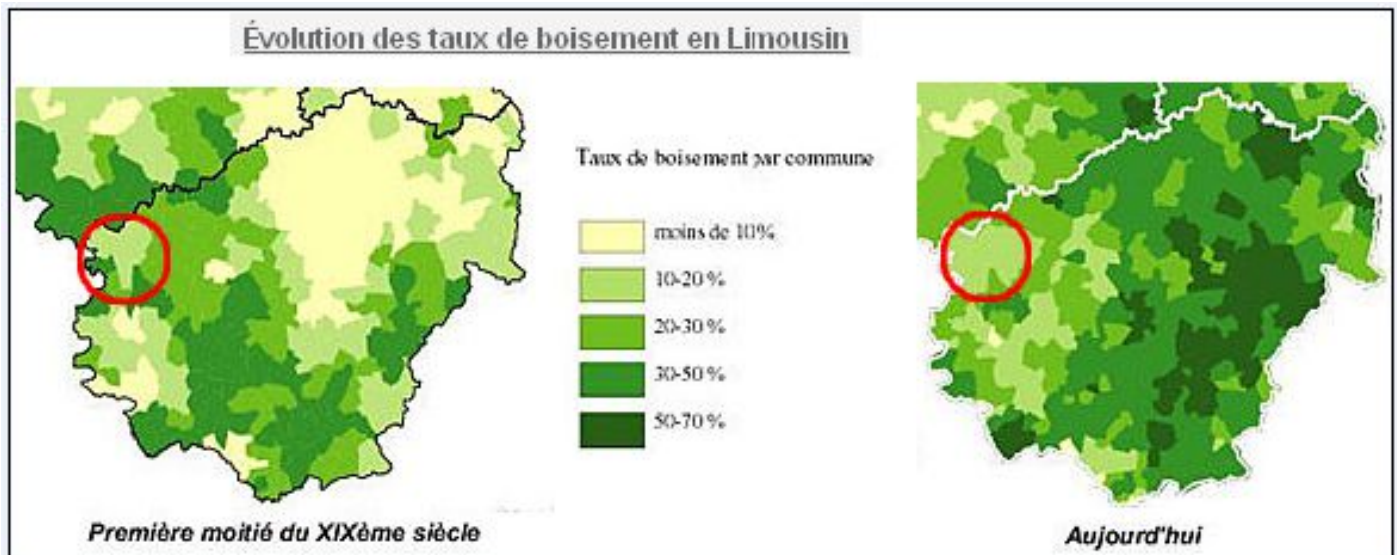
Veiller à une bonne gestion des eaux pluviales.

Rappeler la réglementation en matière de travaux en milieu aquatique ainsi que la loi sur l'eau (assèchement de zones humides, travaux dans les rivières).

◆ LA FORÊT SOUS PRESSION

La forêt limousine est récente. C'est à la suite des deux guerres mondiales et à l'exode rural, par plantations et boisement des terrains abandonnés, qu'elle se développe. A la fin du 19^e siècle, elle recouvrait 150000 ha sur la région pour atteindre 570 000 ha aujourd'hui dont 2/3 de feuillus.

Le **territoire étudié** fait figure d'exception car il est moins boisé qu'au début du siècle et il **fait partie des secteurs les moins boisés** de la Corrèze.



La forêt est peu présente puisqu'elle couvre seulement 21% du territoire étudié. 95% de la forêt appartient au **domaine privé**. Elle est peu valorisée.

- **Taux de boisement (source IFN 2003)**

La moyenne du taux de boisement dans le département est de 45%.

Sur le territoire, elle est de 21%. La commune de St-Martin-Sepert, avec un taux de boisement de 15%, est la moins boisée.

Les bois sont des feuillus à 87% pour 13% de résineux.

- **Taux de défrichage (source DDAF 19 - 2001/2008)**

Le taux de défrichage correspond à la surface défrichée par rapport à la surface boisée.

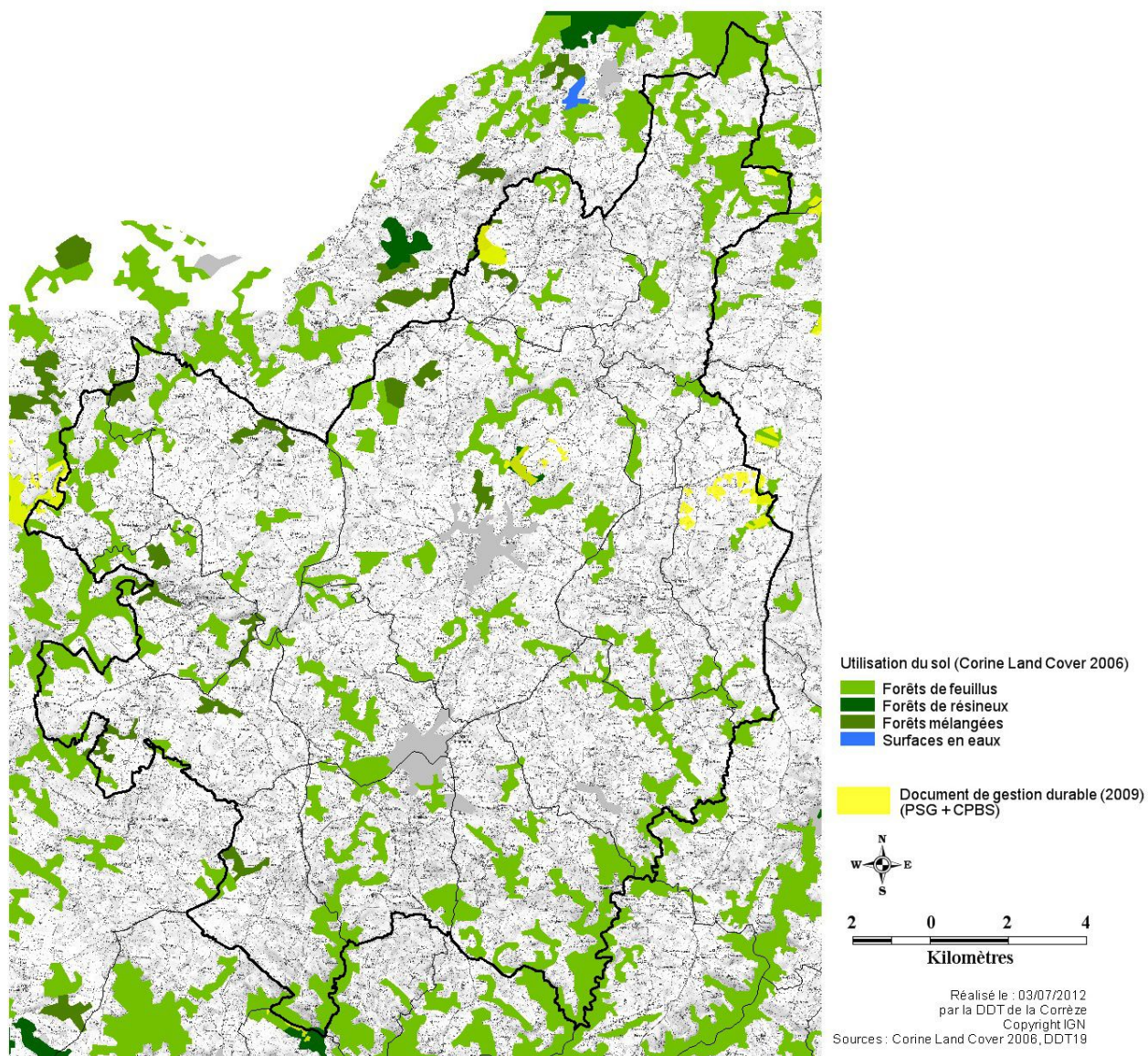
Au niveau départemental, la moyenne du taux de défrichage est de **2,5%** de 2001 à 2008.

Sur le territoire, la moyenne a été de **4,3%**.

Le taux de défrichage a été très important sur les communes de Montgibaud (11,6%) et de Troche (9,2%).

Les travaux de défrichements ne sont pas soumis à autorisation au-dessous de 4ha.

On assiste donc à une **fragmentation des massifs boisés sur tout le secteur : leur protection est indispensable dans les documents d'urbanisme.**



La **politique forestière** est mise en œuvre par le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt. Elle assure une **gestion durable des forêts en conciliant les dimensions économique, environnementale et sociale des forêts**.

La **gestion durable des forêts** garantit leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité de satisfaire, actuellement et pour l'avenir, les fonctions économiques, écologiques et sociales pertinentes aux niveaux local, national et international, sans causer de préjudices à d'autres écosystèmes (article L112-1 du code forestier).

Pour **valoriser le patrimoine forestier**, notamment la ressource forestière en bois, tout en pérennisant et en assurant la multifonctionnalité des forêts, une attention particulière est accordée à la **préservation de la biodiversité et des habitats, la qualité des sols et de l'eau, l'amélioration des capacités d'accueil du public, la protection contre les risques naturels, et la conservation de la qualité des paysages et des richesses culturelles**.

La mise en œuvre de cette politique a conduit à la définition de **documents de gestion durable**. Ces documents fixent les objectifs à atteindre pour concilier les enjeux économiques, sociétaux et environnementaux et listent les différentes interventions sylvicoles à envisager, notamment les coupes et travaux sylvicoles.

Exemple : le code de bonnes pratiques sylvicoles est un document d'orientation élaboré par le Centre régional de la propriété forestière et approuvé par le préfet de région, après avis de la Commission régionale de la forêt et des produits forestiers. Il comprend un ensemble de recommandations générales, par grand type de peuplements, pour

conduire à une gestion durable des forêts. Le propriétaire adhérent, pendant une durée d'au moins dix ans, au Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles voit sa forêt bénéficier d'une présomption de Garantie de Gestion Durable, lui donnant la possibilité de bénéficier d'aides publiques et de dispositions fiscales particulières.

Peu de documents existent sur le territoire. Leur élaboration est à encourager.

La **loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche n° 2010-874 du 27 juillet 2010** a introduit dans le code forestier les articles L122-12 à 15 instaurant **dans chaque région un plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF) destiné à améliorer l'exploitation et la valorisation économique du bois.**

Les PPRDF identifient les massifs forestiers qui justifient, en raison de leur exploitation insuffisante, d'actions prioritaires de mobilisation des bois.

Le PPRDF du Limousin est en cours d'élaboration.

Une étude menée de 2007 à 2009 par le Cemagref et l'Inventaire forestier national (IFN) **précise le détail de la disponibilité des bois selon les catégories**, montrant qu'**en Limousin, la sous exploitation concerne surtout les bois d'industrie et d'énergie et essentiellement les feuillus.**

Le comité d'élaboration du PPRDF s'est réuni le 4 mars 2011. Il a notamment permis de définir un cadre de travail, avec les **5 groupes thématiques** suivants :

- ◆ identification de massifs forestiers pilotes ;
- ◆ accroissement de l'offre par le regroupement et contractualisation ;
- ◆ gestion durable de la forêt en lien avec les territoires ;
- ◆ débouchés économiques ;
- ◆ accompagnement technique, recherche et développement, formation.

Sur le territoire étudié, les massifs forestiers identifiés sont « Secteur St Yrieix la Perche » pour les communes de St-Eloy-les-Tuileries et Ségur-le-Château et « Secteur Ouest Corrèze » pour les autres communes.

Constat

La surface boisée est plutôt faible avec un taux de défrichement plus important qu'au niveau départemental.

Forte pression agricole sur la forêt.

Le plan pluriannuel régional de développement forestier destiné à améliorer l'exploitation et la valorisation économique du bois est en cours d'élaboration.

Enjeux

limiter les défrichements

Favoriser la reconstitution des haies qui jouent un rôle essentiel pour la préservation des paysages, la protection des cultures, le bien-être animal, le maintien d'une faune riche.

Protéger les massifs boisés dans les documents d'urbanisme.

Encourager les propriétaires des massifs boisés à s'engager dans une démarche de gestion durable de leurs forêts et à contacter le CRPF (centre régional de la propriété forestière).

3. Des risques faibles

◆ RISQUES NATURELS

Un risque naturel implique l'exposition des populations humaines et de leurs infrastructures à un évènement catastrophique d'origine naturelle.

On y distingue principalement : les avalanches, les feux de forêt, les inondations, les mouvements de terrain, les cyclones, les tempêtes, les séismes et éruptions volcaniques, les sécheresses prolongées...

Un risque naturel est donc la rencontre entre un aléa d'origine naturelle et des enjeux humains, économiques ou environnementaux.

On parle de risque majeur lorsque les dégâts et le nombre de victimes sont importants.

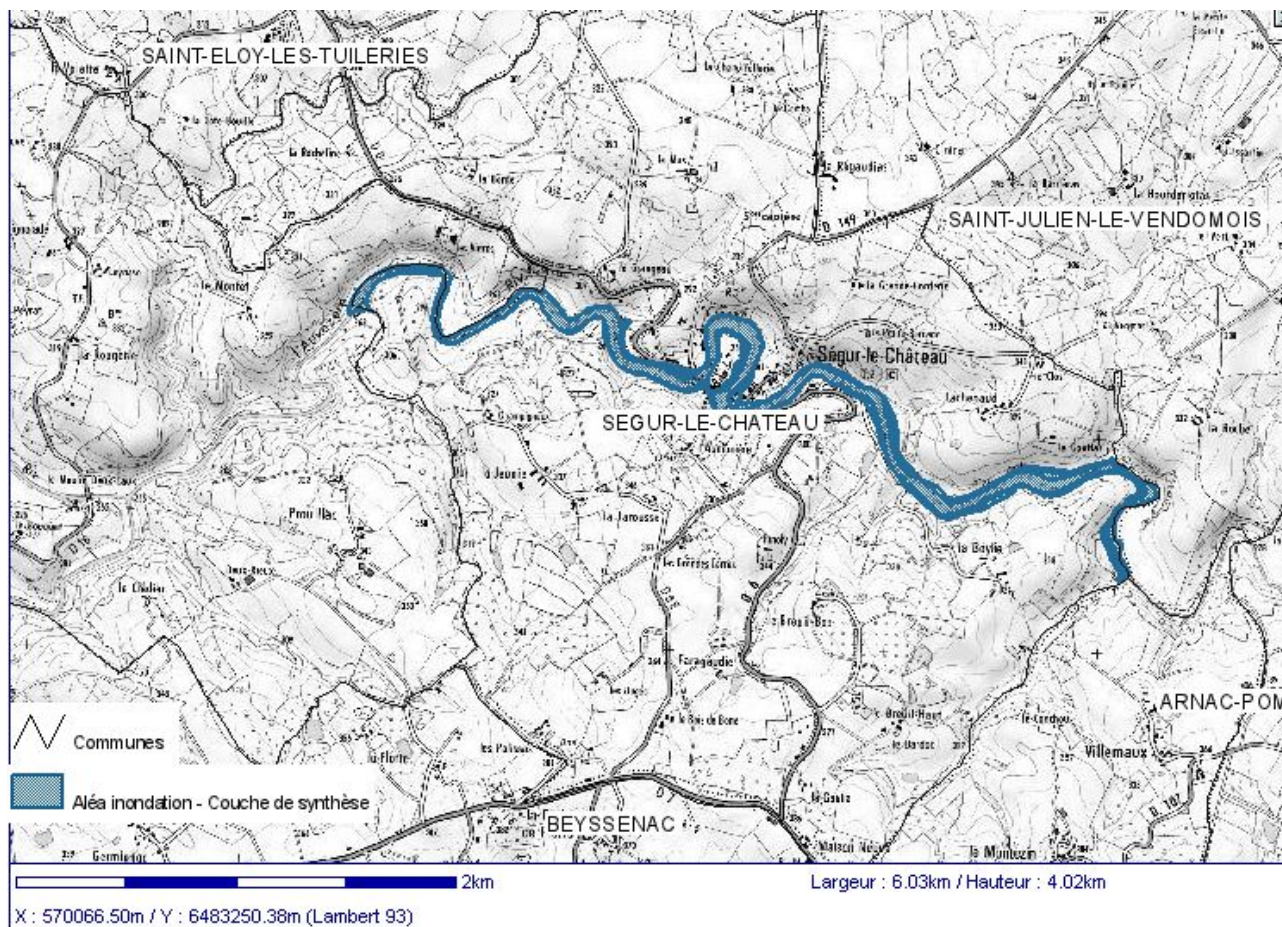
Inondation

L'aléa inondation caractérise la probabilité d'apparition d'un phénomène naturel, d'intensité et d'occurrence données. Il est modéré ou fort en fonction de la hauteur d'eau et de la vitesse d'écoulement.

Le risque inondation est le 1er risque naturel en France et le plus prégnant également sur le département de la Corrèze.

Seule la commune de Ségur-le-Château est soumise à l'aléa inondation selon une étude réalisée par SOGREAH en décembre 2004. Les enjeux restent à évaluer.

La commune est située sur l'Auvézère qui présente un bassin versant orienté de façon générale d'est en ouest et s'oriente ensuite vers le sud-ouest.



Mouvements de terrain

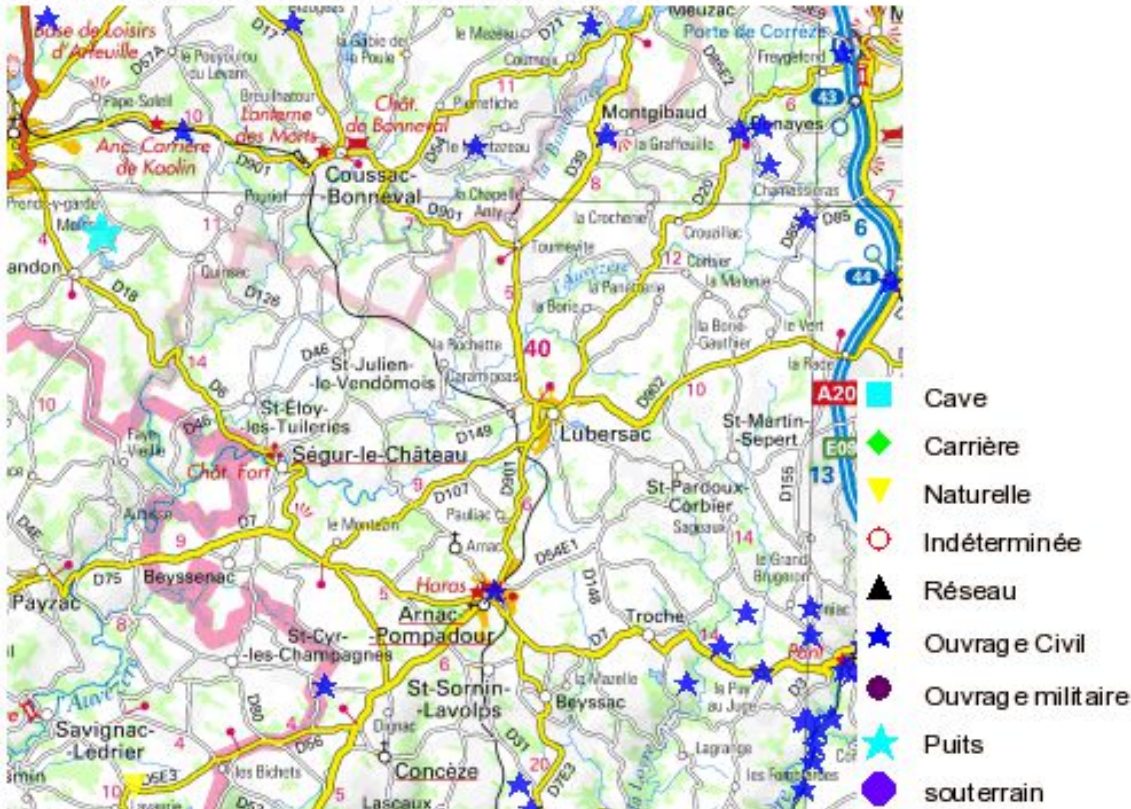
Les communes ne sont pas concernées par l'élaboration de Plan de Prévention des Risques de Mouvements de Terrain.

Seule la commune de St-Eloy-les-Tuileries a connu un évènement de ce type.

Cavités souterraines

Les cavités répertoriées sur les communes du territoire concernent des ouvrages civils.

Cavités souterraines abandonnées non minières (BRGM)



gonflement des sols argileux

Les sols qui contiennent de l'argile bougent. Comme des éponges, ils se rétractent avec la sécheresse et se gonflent avec l'humidité. Ces mouvements entraînent des tassements responsables de la fissuration des bâtiments.

C'est un risque à prendre en compte lors de la construction.

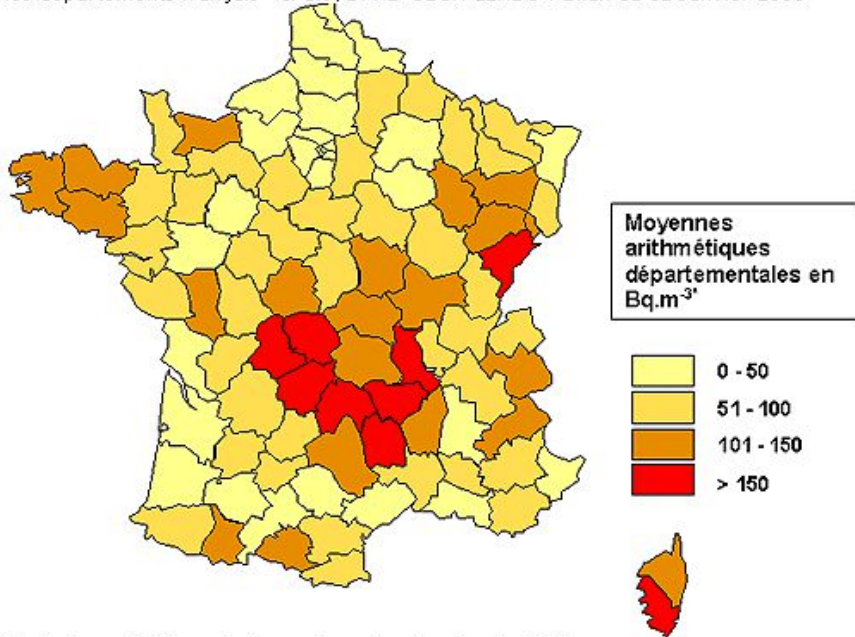
Depuis 1989, ce sont près de **8 000 communes françaises**, réparties dans 90 départements de France métropolitaine qui ont été reconnues au moins une fois en **état de catastrophe naturelle** vis à vis du retrait-gonflement, ce qui traduit parfaitement l'ampleur du phénomène.

Une étude a été établie fin 2010 par le BRGM sur le département de la Corrèze.

Sur le territoire, **le risque est faible** ou nul sur l'ensemble des **communes du territoire**.

Radon

Bilan de 1982 à 2000, campagne nationale de mesure de la radioactivité naturelle dans les départements français - IPSN /DPHD-SEGR-LEADS : Bilan du 01 Janvier 2000



Carte des activités volumiques du radon dans les habitations

D'après un rapport établi en décembre 2004 par LIMAIR (la surveillance de l'air en Limousin), le radon représente la principale source d'exposition radioactive naturelle. Il s'agit d'un gaz naturel inodore, incolore et insipide provenant essentiellement du sol, particulièrement dans les régions granitiques et volcaniques.

Le radon peut être responsable du développement d'un cancer pulmonaire.

L'entrée du radon dans un bâtiment résulte de nombreux paramètres (teneur en radium dans le sol, perméabilité et humidité du sol, présence de fissures ou de fractures dans la roche sous-

jacente) et notamment des caractéristiques propres au bâtiment (type de construction, fissuration de la surface en contact avec le sol, système de ventilation...).

La présence de radon dans les bâtiments est tout d'abord liée à l'existence naturelle de ce gaz dans le sol sous-jacent. Différentes études épidémiologiques montrent une augmentation du risque de cancer avec l'exposition cumulée au radon et à ses descendants radioactifs. Des techniques simples permettent de limiter l'exposition au radon dans ces bâtiments.

Le Limousin est une des régions où on atteint des chiffres record.

Le radon fait partie désormais des facteurs de risques environnementaux pris en compte dans le Plan National Santé Environnement qui est adopté par le gouvernement depuis juin 2004. Il sera certainement établi dans les années à venir une législation pour l'habitat privé.

Le plan communal de sauvegarde

L'article 13 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile oblige les communes soumises à un Plan de Prévention des Risques approuvé (risque naturel) ou comprises dans le champ d'application d'un Plan Particulier d'Intervention (risque technologique) à mettre en place un **Plan Communal de Sauvegarde**. Ce dispositif, précisé par le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 s'intègre dans l'organisation générale des secours.

Le PCS doit contenir a minima :

- le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), pour informer sur les risques et les consignes de sécurité ;
- le diagnostic des risques et des vulnérabilités locales ;
- les dispositions prises par la commune permettant à tout moment d'informer et d'alerter la population, et de recevoir une alerte émanant des autorités (annuaires opérationnels et mode d'emploi des systèmes d'alerte...) ;
- les modalités de mise en œuvre de la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC), si celle-ci est créée.

Bien que ce document ne soit pas obligatoire pour les communes du territoire, les communes d'Arnac-Pompadour, Beysac et Troche ont approuvé un PCS en 2012 et les autres communes ont un PCS en cours.

◆ RISQUES RECHNOLOGIQUES

Risques liés aux transports de marchandises ou de matières dangereuses

Le territoire n'est pas concerné.

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une **installation classée**.

Arnac-Pompadour :

- ◆ traitement des métaux et matières plastiques (Mecatraction SA)
- ◆ stockage et traitement des métaux (SICAME STE)

Beysseac :

- ◆ 1 élevage de porcs

Lubersac :

- ◆ abattoir
- ◆ transformation et conservation de fruits (Valade – Corrèze Conserves)

Montgibaud :

- ◆ exploitation de carrières (Chabassier Carrières SAS)

Troche :

- ◆ 1 élevage de porcs

La surveillance de l'impact environnemental des installations classées est un élément essentiel permettant de constater l'impact réel d'une installation durant son fonctionnement. Elle peut prendre plusieurs formes : surveillance dans l'air ambiant, surveillance des eaux souterraines ou de surface, prélèvement de sols ou de végétaux, utilisation de bio-indicateurs.

Nuisances sonores

Les communes du territoires ne sont pas concernées.

Constat

Un aléa inondation en cours d'évaluation par rapport à l'Auvézère sur la commune de Ségur-le-Château.
Des installations classées pour la protection des risques et lutte contre les pollutions.

DIMENSION ENVIRONNEMENTALE : ELEMENTS DE SYNTHESE

FORCES	FAIBLESSES
Un cadre de vie et une identité fortes.	
Des paysages diversifiés (plateaux vallonnés, petits massifs, vallées de la Vézère et de l'Auvézère).	Peu de classements et de protections des espaces naturels.
Une biodiversité riche (ZNIEFF) qui abrite des espèces rares : faune et flore.	Une surface boisée peu importante.
Des cours d'eau remarquables, riches en réservoirs biologiques. De nombreuses zones humides.	Cours d'eau déclassés à cause de leur mauvaise qualité.
	Stations d'épuration non conformes.
OPPORTUNITES	MENACES
Valoriser le cadre bâti. Faire évoluer la ZPPAUP de Ségur-le-Château en AVAP.	
Programme d'actions territorialisé par le CPIE (centre permanent d'initiatives pour l'environnement) auprès des propriétaires d'étangs.	Un état des masses d'eau médiocre ou moyen dans des zones classées. Des rivières déclassées pour causes de pressions morphologiques, agricoles, domestiques, sur la ressource.
La mise en œuvre de politiques locales de restauration et de valorisation des zones humides.	Le morcellement et la détérioration des zones humides restantes rendent la situation critique pour la survie de certains types d'écosystèmes et pour la gestion équilibrée de l'eau.
Création d'une cellule rivière compétente pour les travaux en rivière.	
	Les défrichements entraînent une fragmentation des espaces boisés. Pression agricole importante.

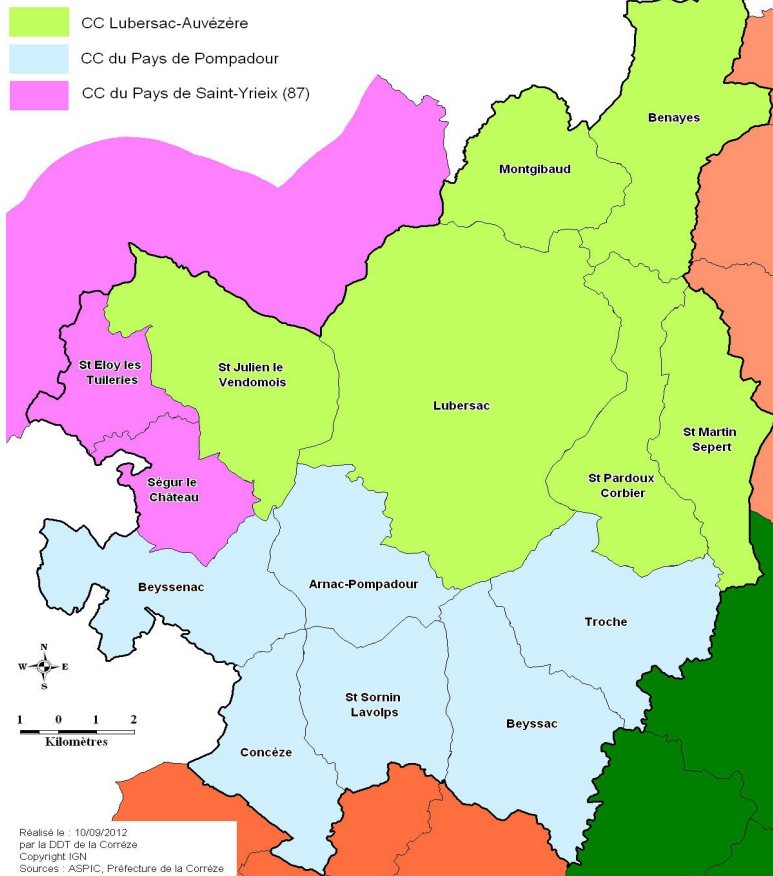
V. LA GOUVERNANCE

1. L'intercommunalité

La loi n°2010-1653 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales impose une refonte des périmètres des intercommunalités. Le préfet doit réaliser un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

Les communes du territoire étudié font partie des Communautés de Communes de Lubersac-Auvézère, du pays de Pompadour et du pays de Saint-Yrieix.

Communautés de communes



La CC de Lubersac-Auvézère a notamment les compétences : gestion d'un centre de secours; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique; bibliothèque; gestion de l'office du tourisme et de la Maison des Arts et du Goût; l'assainissement non collectif; aménagement, balisage et entretien des chemins de randonnées; mise en valeur et entretien du petit patrimoine rural culturel non protégé; adoption et mise en œuvre d'un programme local de l'habitat; structures d'accueil et de loisirs liées à la petite enfance et à la jeunesse; création, aménagement et entretien de la voirie....

La CC du pays de Pompadour a, entre autres, les compétences : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique; entretien et gestion de la piscine d'Arnac-Pompadour et du moulin de la Résistance à Beyssenac; assainissement collectif et non collectif; politique du logement social; politique de l'enfance et de la jeunesse; création, aménagement et entretien de la voirie....

La CC du pays de Saint-Yrieix est compétente notamment pour : valorisation et promotion du

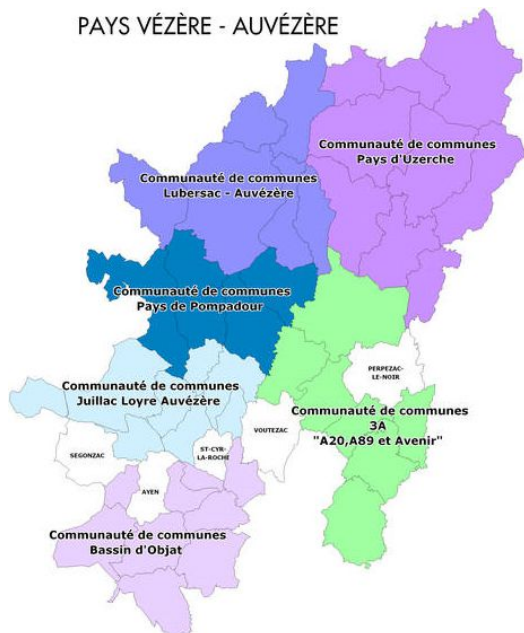
patrimoine historique et touristique du bourg de Ségur; actions de développement dans les domaines artisanaux, commerciaux et industriels; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique; construction, entretien et gestion d'établissements culturels socio-éducatifs et sportifs; promotion et développement du tourisme; assainissement collectif et non collectif; actions de type OPAH et de réhabilitation de l'habitat privé; création, aménagement et entretien de la voirie....

Le syndicat intercommunal d'équipement de la région de Lubersac (SICREL) : il regroupe la CC de Lubersac et les communes d'Arnac-Pompadour, Beyssac, Beyssenac, St-Eloy-les-Tuileries, St-Sornin-Lavolps, Ségur-le-Château et Troche. Ses compétences concernent : le transport scolaire; les établissements scolaires (gestion du service et des charges afférentes au fonctionnement du service qui ne seraient pas prises en compte par le département); la création d'un service « remise en état des cours d'eau »; l'organisation de la collecte et du transfert des ordures ménagères et de tous les déchets industriels; électrification rurale.

2. Les pays

Le Pays est un territoire de projets qui favorise la coopération entre les communautés de communes.

PAYS VÉZÈRE - AUVÉZÈRE



Pays Vézère-Auvézère : né en 2004, il regroupe 50 communes dont 6 structures intercommunales (les communautés de communes des 3A « A20, A 89 et Avenir », du Pays de l'Yssandonnais, de Lubersac-Auvézère, de Juillac Loyre Auvézère, du Pays de Pompadour et du Pays d'Uzerche et de 5 communes isolées (Aven, Segonzac, Saint-Cyr-la-Roche, Voutezac et Perpezac le Noir).

Il avait pour objectif : 5000 nouveaux habitants et 2200 nouveaux logements à l'horizon 2015.

Pour l'atteindre, 3 grand axes de développement ont été définis dans la Charte du Pays (2005-2015) :

- ◆ Construire une démarche de qualité en matière d'accueil,
- ◆ mettre en œuvre un programme de création et/ou remise sur le marché de logements
- ◆ organiser et structurer le territoire d'un point de vue économique dans un objectif d'attractivité, de compétitivité et de cohésion sociale et spatiale.

A cet effet il a créé 3 services :

- ◆ Le Service Local d'Accueil (SLA) du Pays Vézère-Auvézère. Il a pour mission d'accompagner toute personne résidant sur le Pays ou souhaitant s'y installer dans la définition et la concrétisation de son projet professionnel et de son projet de vie.
- ◆ Le Guichet Unique Habitat.
- ◆ La Démarche Collective Territorialisée (DCT). C'est une opération visant à soutenir les entreprises commerciales, artisanales et de services du territoire via des subventions à l'investissement (aides directes aux entreprises), mais également en apportant un soutien technique et financier aux associations de commerçants et d'artisans, dont le rôle est de dynamiser le commerce et l'artisanat local.

Le contrat pour la période 2011-2013 s'inscrit dans la continuité des objectifs et des actions menées depuis 2005 avec des projets liés à l'accueil, l'enfance, la jeunesse, la culture, le développement durable, l'habitat, l'économie à travers le soutien à l'artisanat et au commerce, la valorisation du patrimoine, le développement des infrastructures touristiques.

Pays de Saint-Yrieix (concerne les communes de Ségur-le-Château et St-Eloy-les-Tuileries) : il regroupe 29 communes dont 5 structures intercommunales (les communautés de communes Briance Roselle, du pays de Saint-Yrieix, du Martoulet, de l'Issaure, du pays de Nexon et 2 communes isolées (Saint-Genest-sur-Roselle, Saint-Bonnet-Briance).

La première **Charte de Pays**, achevée en 2004, fixe la stratégie du Pays en trois axes :

- ◆ accompagner les compétences, les initiatives économiques et l'emploi,
- ◆ favoriser le maintien et l'accueil de population,
- ◆ valoriser l'identité et le patrimoine du territoire.

3. Les zones de revitalisation rurale (ZRR)

Créées par la Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995, les zones de revitalisation rurale (ZRR) regroupent des territoires ruraux qui rencontrent des difficultés particulières : faible densité démographique, handicap structurel sur le plan socio-économique.

Sur le territoire, **toutes les communes ont été classées en zone de revitalisation rurale (ZRR) par arrêté en date du 31/12/2010.**

Ce classement est un levier économique à travers des avantages fiscaux pour les entreprises, les artisans, les commerçants, les propriétaires immobiliers, les investisseurs du secteur touristique et les employeurs associatifs.

4. Les pôles d'excellence rurale


Le principal objectif du premier appel à projet "pôles d'excellence rurale" lancé en décembre 2005 était de soutenir des projets innovants, créateurs d'emplois directs et indirects en milieu rural.

Un projet, porté par les Communautés de Communes de Lubersac-Auvézère et du Pays de Pompadour, a été labellisé en « pôle d'excellence rurale » en 1ère génération en 2006.

Le projet : « Pôle hippique et touristique de Pompadour » a pour objectif d'utiliser l'image et le nom de Pompadour comme vecteur de développement économique, social et solidaire par le biais d'actions de valorisation du patrimoine (restauration du château), d'amélioration des services de pratique équestre et de professionnalisation des acteurs.

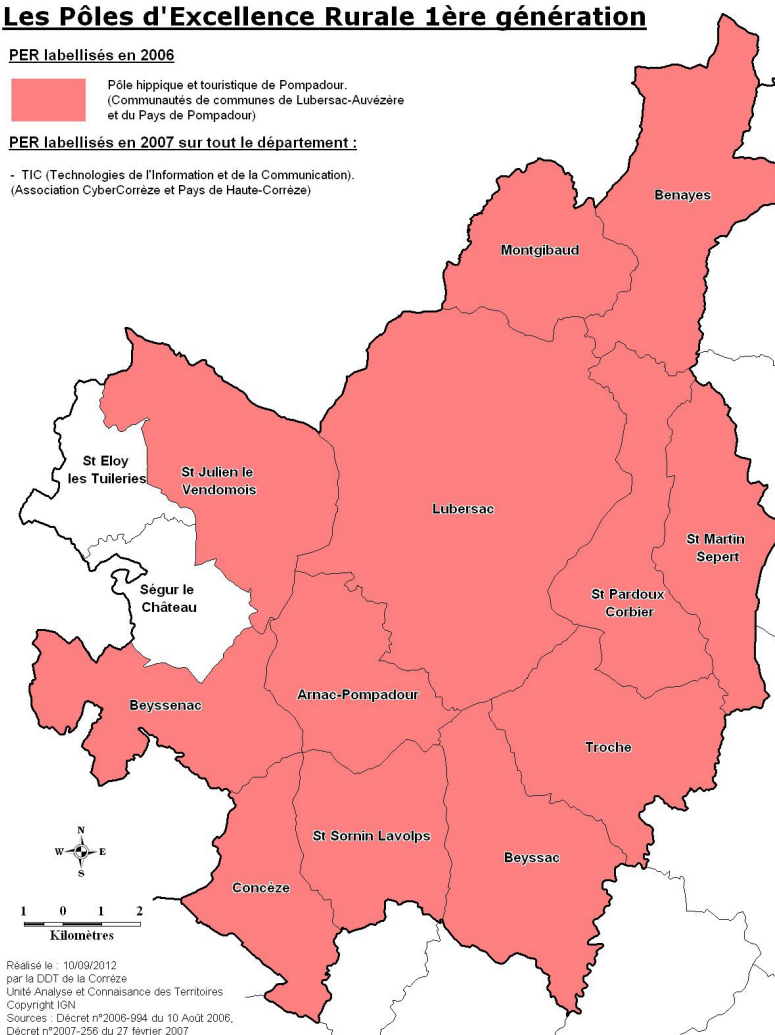
Les Pôles d'Excellence Rurale 1ère génération

PER labellisés en 2006

 Pôle hippique et touristique de Pompadour. (Communautés de communes de Lubersac-Auvézère et du Pays de Pompadour)

PER labellisés en 2007 sur tout le département :

- TIC (Technologies de l'Information et de la Communication). (Association CyberCorrèze et Pays de Haute-Corrèze)



5. Le programme LEADER

LEADER « Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale » est une méthode intégrée dans la politique européenne de développement rural visant à faire des territoires ruraux des pôles équilibrés d'activité et de vie et à renforcer les liens entre les acteurs locaux.

Désormais intégré au règlement de développement rural 2008/2013 dont il constitue l'axe 4, le programme LEADER soutient des stratégies mises en œuvre par des Groupes d'Actions Locales (GAL) sélectionnés par appel à projet. Ces GAL regroupent des partenaires publics et privés qui sont réunis pour mettre en place un plan de développement local répondant aux besoins du territoire.

Les communes de St-Eloy-les-Tuileries et Ségur-le-Château sont concernées par : le **GAL Châtaigneraie Limousine** (géré par la Haute-Vienne) :

La Châtaigneraie Limousine est l'un des 8 territoires limousins sélectionnés pour porter un programme européen Leader. Avec le programme Leader pour la période 2009-2015, le territoire a pour objectif de poursuivre son engagement en faveur du développement local au travers d'une stratégie de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles et culturelles.

Un enjeu majeur : concilier préservation, valorisation et économie touristique autour des ressources naturelles et culturelles de la Châtaigneraie Limousine.

Une priorité ciblée : vers un tourisme durable en Châtaigneraie Limousine. Il s'agit de faire du tourisme de découverte la clé d'entrée sur le territoire afin de qualifier à la fois l'offre et les clientèles du territoire, pour faciliter une mise en production touristique du territoire, lisible à l'intérieur comme à l'extérieur.

Les actions : préserver les ressources (eau, patrimoine et paysages), mettre en valeur les richesses, professionnaliser et communiquer ainsi que la coopération avec d'autres territoires et d'autres acteurs touristiques.

6. Les agendas 21

L'Agenda 21 est un projet global et concret, dont l'objectif est de mettre en œuvre progressivement et de manière pérenne le développement durable à l'échelle d'un territoire. Il est porté par la collectivité et mené en concertation avec tous ses acteurs : élus et personnels, habitants, associations, entreprises, structures déconcentrées de l'Etat, réseaux de l'éducation et de la recherche...

Il se traduit par un programme d'actions qui s'inscrivent dans les problématiques suivantes : lutte contre les changements climatiques, préservation de la biodiversité, propositions en faveur de l'épanouissement des êtres humains et de la cohésion sociale ou choix de production et de consommation responsables.

En octobre 2011, les communes de Beyssenac et Concèze ont obtenu le label « Notre village terre d'avenir ».

Le label « Notre Village Terre d'Avenir » est une distinction à l'usage des collectivités ayant élaboré un agenda 21 (programme d'actions) avec l'association nationale Notre village.